
Usage de l'écriture inclusive dans les journaux belges francophones et néerlandophones

Auteur : Jungers, Pauline

Promoteur(s) : Perrez, Julien

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en traduction, à finalité spécialisée

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/14779>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Usage de l'écriture inclusive dans les journaux belges francophones et néerlandophones

Travail de fin d'études présenté par Pauline Jungers en vue de l'obtention du diplôme de
Master en traduction, à finalité spécialisée

Promoteur : Prof. Julien Perrez

Co-promotrice : Pauline Heyvaert

Lecteur : Dirk Pijpops

Remerciements

Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à mon promoteur, monsieur Julien Perrez, pour son suivi, ses relectures et ses conseils précieux tout au long de la réalisation de mon travail de fin d'études, ainsi que pour la confiance qu'il m'a accordée.

Pour l'intérêt porté à la lecture de mon travail, je remercie madame Pauline Heyvaert et monsieur Dirk Pijpops.

Pour leur soutien inconditionnel, je tiens également à remercier mes parents et mes proches. Pour leur appui, leur assistance et leurs encouragements au long de ces dernières semaines, je remercie tout particulièrement Mathilde Dutrieux, Marie Braye et Luiza Karaushu.

Je remercie finalement toutes les personnes qui ont pu contribuer à la réalisation de ce TFE et dont le sujet a pu piquer la curiosité.

Table des matières

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CADRE THÉORIQUE..... | 3 |
| 1. <i>Définition</i> | 3 |
| 1.1. Dénomination..... | 3 |
| 1.2. Définition..... | 5 |
| 1.3. Caractéristique linguistique..... | 8 |
| 2. <i>Histoire du féminisme et origine de l'écriture inclusive</i> | 9 |
| 2.1. Les prémices du féminisme..... | 9 |
| 2.2. La première vague du féminisme..... | 9 |
| 2.3. Émergence de l'écriture inclusive durant la deuxième et troisième vague..... | 10 |
| 2.4. Quatrième vague et développement de l'écriture inclusive..... | 13 |
| 3. <i>Le genre dans la langue</i> | 15 |
| 3.1. Genre vs. sexe..... | 15 |
| 3.2. Le genre dans la langue..... | 15 |
| 3.3. Classifier les langues..... | 19 |
| 3.4. Masculin inclusif..... | 20 |
| 3.5. Différencier le générique du spécifique..... | 21 |
| 4. <i>Différentes formes d'écriture inclusive</i> | 21 |
| 4.1. Une combinaison de stratégies..... | 23 |
| 4.2. Ordre des formes masculines et féminines..... | 23 |
| 4.3. Utilisation du terme approprié..... | 24 |
| 4.4. Formes verbales..... | 24 |
| 4.5. Termes collectifs et englobants..... | 26 |
| 4.6. Pronoms..... | 28 |
| 4.7. Pluriel..... | 29 |
| 4.8. Féminisation et masculinisation des noms..... | 30 |
| 4.9. Doublets..... | 32 |
| 4.10. Masculin générique..... | 35 |
| 4.11. Innovations orthographiques et sémantiques..... | 36 |
| 4.12. Note explicative..... | 37 |
| 4.13. Indication après le mot (F/H)..... | 37 |
| 4.14. Expressions et tournures à éviter..... | 38 |
| 4.15. Titre de civilité..... | 39 |
| 4.16. Selon le type de document..... | 39 |
| 4.17. Comparaison des stratégies en français et en néerlandais..... | 40 |
| 4.18. Conclusion..... | 44 |
| 5. <i>Prises de position par rapport au français inclusif</i> | 45 |
| 5.1. L'avis des linguistes..... | 45 |
| 5.2. Sur le plan législatif..... | 47 |
| 5.3. L'avis populaire..... | 50 |
| RECHERCHE..... | 54 |
| 6. <i>Objectif de recherche et hypothèses</i> | 54 |
| 7. <i>Méthodologie</i> | 55 |

| | | |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 8. | <i>Résultats</i> | 58 |
| 8.1. | Résultats des analyses des articles parus dans <i>Le Soir</i> et <i>La Libre Belgique</i> | 58 |
| 8.2. | Résultats des analyses des articles parus dans <i>De Standaard</i> et <i>De Morgen</i> | 62 |
| 9. | <i>Discussion</i> | 65 |
| 9.1. | Signes typographiques..... | 66 |
| 9.2. | Irrégularités de formes..... | 67 |
| 9.3. | Tournures à éviter..... | 68 |
| 9.4. | Masculin générique et doublets abrégés | 69 |
| 9.5. | Les doublets abrégés dans les citations..... | 72 |
| 9.6. | Masculin générique néerlandais | 72 |
| 9.7. | Les pronoms | 73 |
| 9.8. | Innovations orthographiques et sémantiques | 76 |
| 9.9. | Indication après le mot | 76 |
| 9.10. | Comparaison néerlandais-français..... | 77 |
| 9.11. | Conclusion | 79 |
| | CONCLUSION..... | 81 |
| | ANNEXE | I |
| | BIBLIOGRAPHIE | III |

Résumé

Ces dernières années, l'écriture inclusive en matière de genre a gagné de l'ampleur et touche désormais de nombreux domaines, au-delà de l'espace militant. Elle se développe à la fin des années 1980 dans le contexte de la troisième vague du féminisme et évolue progressivement depuis. Elle apparaît petit à petit dans les journaux traditionnels sous différentes formes, particulièrement depuis 2016. Cependant, elle manque d'un cadre précis et n'est pas normalisée, engendrant un certain désordre dans son application. La présente étude s'est, de ce fait, concentrée sur les habitudes d'écriture inclusive dans les journaux traditionnels belges choisis (*Le Soir*, *La Libre Belgique*, *De Standaard* et *De Morgen*) pour tirer des conclusions sur la cohérence, l'évolution et la combinaison des stratégies utilisées par les journalistes. On observe ainsi un éventail de techniques employées, qui manquent parfois de cohésion et qui ne suivent pas une tendance précise. Les procédés sont du ressort de l'auteur même et ne dépendent pas d'une recommandation de l'agence ou du pays, contribuant à l'obtention d'une multitude de formes et d'usages. On constate, cependant, que plusieurs stratégies se démarquent des autres en raison de leur fréquence d'utilisation : notamment les termes épïcènes et le masculin générique (tant en français qu'en néerlandais). Nous nous trouvons encore aux balbutiements de l'écriture inclusive, ce qui peut expliquer ces résultats. Il s'agit ainsi d'une phase exploratoire, d'innovation et de mise au point des différentes stratégies. Elle tend à évoluer et à se réinventer dans les prochaines années, avant, peut-être, de s'uniformiser et de se normaliser dans la langue.

Mots clés

Écriture inclusive, langage, genre, épïcène, neutre

Introduction

Chaque jour, quand vous lisez votre courrier, vos e-mails ou le dernier article publié dans votre journal favori, vous croisez des textes dans lesquels l'écriture inclusive est utilisée, volontairement ou non. Ce type de rédaction est en effet de plus en plus présent dans notre vie quotidienne, même là où on l'attend le moins.

L'écriture inclusive comprend de nombreuses stratégies qui prennent plusieurs formes. Ainsi, quand vous écrivez « l'équipe » ou « le personnel » au lieu de « les collaborateurs », il s'agit d'écriture inclusive. Le plus souvent, on la reconnaît de par l'utilisation de procédés tels que « étudiant.e » ou « étudiante et étudiant », bien que ces deux stratégies ne représentent qu'une partie infime des techniques utilisées pour obtenir un texte neutre du point de vue du genre. En effet, toutes les attentions qui permettent une plus grande visibilité des minorités dans la langue et qui visent ainsi une égalité (notamment des genres) peuvent être considérées comme appartenant à ce type de rédaction.

Mais d'où vient cette écriture et pourquoi prend-elle en importance ? L'écriture inclusive évolue et se construit depuis plusieurs décennies ; elle s'est développée tout d'abord dans le milieu féministe, où elle a été créée et a évolué pour finalement sortir petit à petit de la marge. Elle fait désormais, progressivement, son entrée dans l'usage courant et dans les journaux. Des guides apparaissent de tous côtés pour la décrire depuis une dizaine d'années. Elle se différencie d'autres variétés de la langue par la diversité de ses locuteurs, n'étant pas liée à un groupe spécifique.

Son objectif premier est d'augmenter la visibilité des femmes dans la langue, car elle peut influencer la façon dont on perçoit le monde^[1(p. 4)]. Cela permet, en outre, à tout un chacun de se reconnaître et de se sentir concerné par un propos^[1(p. 5)]. Ainsi, modifier la langue, c'est modifier la vision qu'à le monde sur les genres.

Cependant, il s'agit d'un phénomène récent, qui n'est pas ou peu encadré et réglementé, particulièrement dans le milieu journalistique. Chacun innove ou remanie le langage pour atteindre l'objectif fixé, ce qui a pour conséquence un ensemble de méthodes très variées et, parfois, contraires. Il existe, dans différents pays, des lois qui l'encadrent, mais elles s'appliquent généralement à d'autres domaines (tels que l'enseignement ou les administrations publiques) et sont souvent sommaires. On peut alors se demander comment l'écriture inclusive est utilisée dans les journaux francophones et néerlandophones et si son usage suit une certaine régularité ou si les choix posés résultent en une composition hétérogène. À cette fin, les

différentes stratégies prédominantes seront examinées afin d'acquérir un solide bagage théorique pour comprendre au mieux les procédés mis en place par les journalistes. La recherche se concentrera sur quatre journaux belges : *Le Soir*, *La Libre Belgique*, *De Standaard* et *De Morgen*. Trois aspects de son utilisation seront en particulier analysés : la cohérence, l'évolution et la combinaison de stratégies.

Afin de mener au mieux ces analyses, une documentation préalable a été effectuée. Ce TFE est ainsi divisé en une partie théorique et une partie recherche. Le cadre théorique se focalisera sur cinq aspects : la définition, l'histoire, le genre, les stratégies et, finalement, les avis favorables et défavorables à son évolution et/ou introduction dans le langage courant. Le phénomène sera donc premièrement déterminé et ciblé, tant au niveau de sa dénomination, de sa signification que de ses caractéristiques linguistiques. On reviendra ensuite sur son origine, les motivations derrière sa création et son évolution au cours des dernières décennies. Pour cerner au mieux les différents éléments qui la composent, un point sera dédié au genre dans la langue, y compris le genre grammatical et le masculin dit générique. Après quoi, un chapitre sera consacré aux stratégies prédominantes rencontrées et expliquées par des guides sur l'écriture inclusive en matière de genre, qui proviennent de plusieurs pays de la francophonie et des Pays-Bas. Finalement, le cadre théorique se clôturera sur les prises de position des linguistes, des gouvernements et de la population sur l'écriture inclusive.

Nous entamerons ensuite la seconde partie de ce TFE en fixant les objectifs de la recherche et en avançant une série d'hypothèses, tant pour les articles en français que ceux en néerlandais. La méthodologie sera alors exposée, en présentant notamment le corpus sélectionné et les éléments à analyser. Nous énoncerons par la suite les résultats obtenus après l'étude en détail des articles. Enfin, nous tirerons des conclusions sur les différents choix posés et les combinaisons de stratégies utilisées par les journalistes dans la partie discussion.

Nous terminerons par la conclusion de ce mémoire, qui aura pour but de résumer les phénomènes et tendances observées et d'exposer un prolongement possible de ce travail.

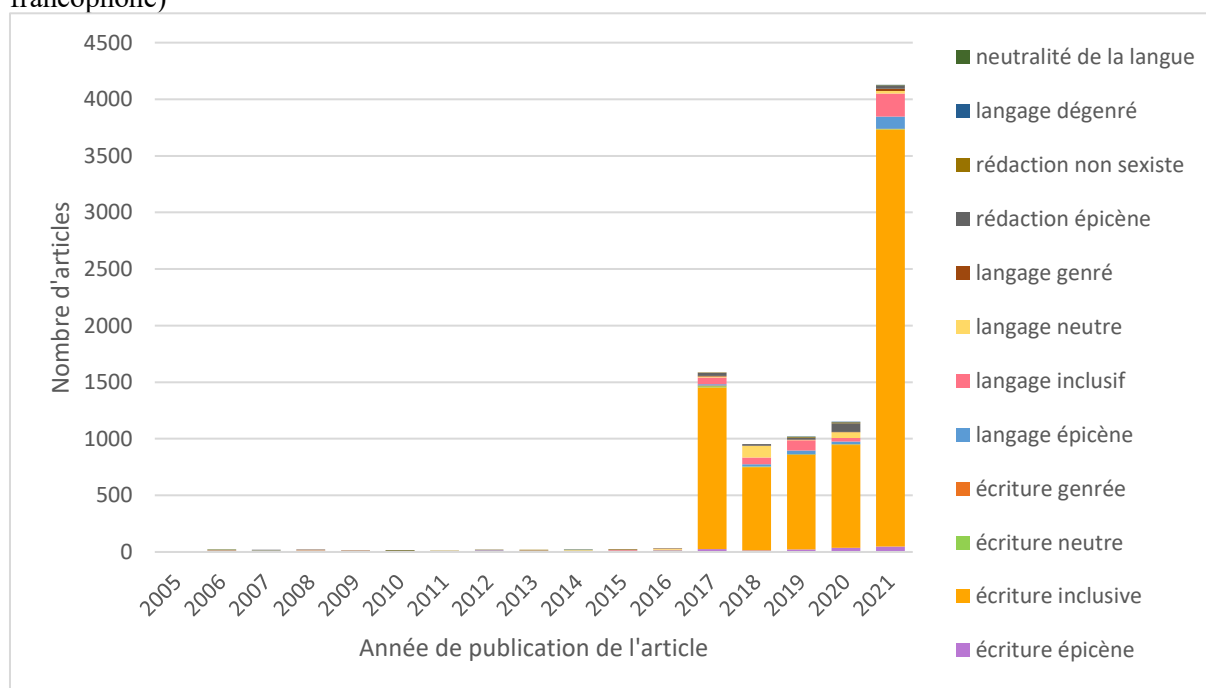
Cadre théorique

1. Définition

1.1. Dénomination

De nombreux termes existent pour faire référence à cette pratique rédactionnelle, mais aucun consensus clair ne s'est dégagé quant à celui à utiliser, bien qu'en français, le terme « écriture inclusive » se démarque particulièrement des autres depuis quelques années dans les médias^[2] (Graphique 1)¹. On la retrouve également sous les dénominations suivantes avec des acceptions proches, voire identiques² : langage inclusif, écriture épïcène, langage épïcène, langage genré, écriture genrée, rédaction épïcène, rédaction non sexiste, langage dégenré, langage neutre du point de vue du genre, neutralité de la langue, et d'autres encore.

Graphique 1 - Nombre d'articles contenant chaque terme, par année de publication (presse francophone)^{3[2]}



Cette diversité se retrouve également dans la littérature scientifique comme le suggère l'observation effectuée pour une vingtaine d'articles, où l'adjectif le plus couramment

¹ *Europresse* est une base de données d'articles provenant de divers journaux en Belgique et dans le monde (notamment en français et en néerlandais). Elle permet également de réaliser rapidement et avec précision des statistiques sur divers caractéristiques d'un nombre élevé d'articles^[2]. Voir annexe pour les données exactes.

² Les définitions d'un même terme peuvent cependant varier d'un auteur à l'autre.

³ La recherche effectuée couvre les journaux de l'entièreté de la francophonie. La majorité des articles proviennent de journaux français, belges et canadiens.

représenté est également *inclusif*, suivi entre autres de l'adjectif *neutre* et du groupe nominal *langage genré*⁴.

Parmi ces termes, certains renferment plusieurs sens et peuvent faire référence à des réalités légèrement différentes. L'adjectif *neutre* (combiné aux noms *langage* ou *écriture*), peut par exemple, comme l'indiquent Julie Abbou et My Alpheratz, être utilisé pour définir l'écriture qui ne fait référence ni au masculin ni au féminin (p. ex. : les pronoms *al*, *iel*, les noms *toncle*, *fræur*, les déterminants *miem*, *man*, etc.)^[4,6(p. 14-15),25(p. 5-6)]. On trouve cette écriture également sous le nom de *langage et pratiques transgenres* ou encore *rédaction non binaire*^[4,26]. Ensuite, le terme *épïcène*, signifiant que la forme est identique au masculin et au féminin, est parfois utilisé en collocation avec *rédaction* ou *écriture* pour faire référence au même procédé, cependant cette utilisation de l'adjectif *épïcène* est un « abus de terminologie »^[27(p. 20)]. La *rédaction épïcène* peut être définie comme une « forme de rédaction qui n'utilise que des termes qui conservent la même forme au masculin et au féminin. »^[26(p. 8)], ne comprenant donc pas de nombreux procédés repris sous l'écriture inclusive (voir point 4). En outre, le terme *féminisation*, parfois utilisé comme synonyme de l'écriture inclusive, concerne généralement les termes masculins qui sont féminisés (p. ex. : les noms de métier) et non l'entière des stratégies reprises sous la notion de l'écriture inclusive^[5(p. 19),28]. Finalement, le mot *inclusif*, comme l'explique M. Alpheratz, « désigne à la fois des processus langagiers permettant l'inclusion de ce qui est perçu comme n'étant pas représenté, mais aussi une éthique [...] ayant pour objectif la visibilité/valorisation/prise en compte/reconnaissance de catégories sociales minorisées par un discours dominant qui les invisibilise »^[7(p. 1-2)].

Pour ce travail, le choix s'est donc porté vers le terme *écriture inclusive*, dont la définition coïncide avec l'objet de la présente analyse et dont l'utilisation est la plus courante. Ce concept peut en outre recouvrir un large spectre de procédés : la simple appellation *écriture inclusive* peut aussi concerner la visibilité des minorités dans un sens plus général et ainsi faire référence aux pratiques rédactionnelles respectueuses des personnes de couleurs, des personnes d'origine étrangère ou encore des personnes en situation de handicap, en les désignant notamment à l'aide des formulations adéquates et en évitant les formules stéréotypées ou dégradantes^[29(p. 10),30,31(p. 14),32]. Durant cette recherche, on se penchera sur l'écriture qui est « respectueuse du genre et plus particulièrement de la place du féminin »^[1(p. 5)] dans la langue, c'est pourquoi on pourrait

⁴ Cette observation est fondée sur la comparaison de 20 articles scientifiques^[3-24] et non sur l'ensemble de la littérature dont l'objet principal est l'écriture inclusive.

également parler d'*écriture inclusive en matière de genre*. Par facilité et lisibilité, on utilisera cependant majoritairement la dénomination *écriture inclusive*.

L'analyse concerne uniquement des textes écrits, c'est pourquoi le choix s'est porté vers *écriture* et non *langage* (pouvant faire référence tant à l'écrit qu'à l'oral) ou *communication*. La *communication inclusive* désigne en effet également les images et visuels utilisés : elle concerne alors l'utilisation des couleurs (éviter le bleu et le rose stéréotypés), la représentation des acteurs (privilégier un équilibre entre les femmes et les hommes) ou encore le décor ; elle vise ainsi à lutter contre la *communication stéréotypée*^[33(p. 7),34(p. 9)].

La problématique de l'écriture inclusive concerne de nombreuses autres langues dans le monde (voir 3.3), y compris le néerlandais, où une écriture alternative pour inclure les différents genres est également utilisée. Elle est généralement désignée à l'aide des termes *inclusief* et *genderneutraal*, qui sont les plus couramment utilisés, parfois comme synonymes, parfois en complément l'un de l'autre (par exemple : *inclusief en genderneutraal taalgebruik*)^[2]. Ils sont accompagnés de mots comme *schrijven*, *taalgebruik* ou *-neutraliteit*^[35,36]. Dans la presse, on parle le plus souvent de *inclusief taalgebruik*, suivi de près par *genderneutraal taalgebruik*^[2,37-39]. Elle ne désigne pas toutes les réalités auxquelles le français est confronté dans la langue, leur fonctionnement étant légèrement différent, bien que plusieurs problématiques liées au genre soient similaires dans les deux langues (voir points 3 et 4).

1.2. Définition

De nombreuses définitions existent et ne concordent pas toujours. On retrouve cependant trois éléments centraux dans la plupart de celles-ci. L'Office québécois de langue française définit l'écriture inclusive en Europe francophone comme « [...] une **pratique rédactionnelle**⁵ qui vise un **équilibre** dans la représentation **des hommes et des femmes** dans les textes, notamment par l'emploi de la féminisation lexicale, de l'accord de proximité, des doublets et, plus spécifiquement, des doublets abrégés. »^[40]. Raphaël Haddad et Carline Baric, quant à eux, écrivent dans le *Manuel d'écriture inclusive* (Paris) que « [l']écriture inclusive désigne l'ensemble des **attentions graphiques et syntaxiques** qui permettent d'assurer une **égalité** de représentations des **deux sexes** »^[41]. En Suisse, l'université de Fribourg définit ce type d'écriture comme « [...] un ensemble de règles et de pratiques qui cherchent à assurer l'**égalité** entre les **femmes et les hommes** dans l'utilisation du **langage** oral et écrit »^[42]. Finalement, dans son *Guide du bon usage du genre*, l'UCLouvain écrit qu'« [a]dopter une **écriture**

⁵ Les éléments en gras sont des mises en exergue propres et non de l'auteur original du texte.

inclusive, c'est-à-dire qui s'adresse aussi bien aux **femmes qu'aux hommes**, c'est tout simplement faire en sorte que chaque personne se sente **pareillement** considérée »^[43].

Pour chacune de ces définitions, on retrouve trois concepts centraux :

- L'égalité ou l'équilibre : l'objectif est de « traiter les hommes et les femmes de la même manière »^[44].
- Le genre⁶, les hommes et les femmes ou le masculin et le féminin. La plupart des modifications ou ajouts effectués pour obtenir une écriture inclusive (voir point 4) sont un ensemble de techniques respectueuses du genre, dont le but est d'accroître la visibilité des femmes et des autres genres (voir point 3.1). La définition de l'écriture inclusive comprend ainsi « l'usage d'un langage non-sexiste, inclusif ou équitable du point de vue du genre »^[46(p. 3)]. Plus rarement, ce type de rédaction concerne d'autres groupes minoritaires tels que les personnes en situation de handicap et les personnes de couleur^[30].
- Le langage écrit ou oral ou l'écriture : la modification s'effectue au niveau de la langue, et bien que le langage inclusif puisse également être utilisé oralement, il concerne généralement des textes écrits.

Dans certains cas, cette écriture envisage aussi un projet plus ambitieux que celui de l'égalité homme-femme : inclure les personnes LGBT+⁷ (et notamment les personnes non-binaires, transgenres et agenres). Les écritures inclusive et neutre sont davantage utilisées dans des journaux féministes et LGBT+ et se retrouvent plus rarement dans des médias traditionnels, à moins d'y faire directement référence. Toutefois, l'utilisation de l'écriture inclusive est, depuis quelques années (voir point 2.4), en nette hausse dans les divers journaux généralistes, tant en Belgique francophone que néerlandophone^[2].

Notons ensuite que cette pratique manque d'un cadre précis ; les définitions ci-dessus en sont la preuve. Elles apportent parfois des exemples de réalisation de la pratique (notamment l'OQLF), sans pour autant la limiter ou l'encadrer. En conclusion, tout langage écrit répondant à cette définition, c'est-à-dire toute pratique rédactionnelle qui a pour but d'obtenir une représentation égale des genres ou des hommes et des femmes, est défini comme *écriture*

⁶ Dans l'acception « [c]onstruction sociale de l'identité sexuelle »^[45] et non dans le sens du genre grammatical (voir 3.1).

⁷ Aussi sous les sigles LGBTQI+ ou LGBTQQIAAP, désigne « l'ensemble des personnes non strictement hétérosexuelles et cisgenres », c'est-à-dire, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, intersexuées, qui se posent des questions, asexuelles, alliées et pansexuelles.^[47]

*inclusive*⁸. Pour atteindre cet objectif, une multitude de stratégies et de techniques sont envisagées allant de la simple reformulation à la création de mots (voir point 4). On trouve ainsi diverses formes et méthodes hétérogènes, nécessaires au développement de ce procédé, comme l'explique J. Abbou dans *Pratiques graphiques du genre* :

Cette hétérogénéité est la condition pour expérimenter de nouvelles façons de dire ou dédire le genre, pour penser de nouvelles significations du genre. Les correcteurs orthographiques et les différents lieux de normalisation de la langue se chargeront bien assez tôt de formaliser ces tentatives.^[4(p. 2)]

Selon les définitions présentées ci-avant, l'écriture inclusive ne se limite donc pas aux formes les plus connues que sont les doublets abrégés (*les étudiant-es*) et complets (*les étudiantes et les étudiants*). Il s'agit aussi simplement d'utiliser le genre adéquat lorsque l'on s'adresse à une personne précise^[46(p. 7)] ou d'appliquer des techniques pour éviter le recours à un terme masculin pour désigner un groupe mixte. Celles-ci peuvent être diverses et comprennent par exemple l'utilisation de tournures génériques, de l'infinitif ou l'épicénation^{9[6(p. 8-9),44(p. 4)]} (voir point 4).

Ces stratégies sont d'autant plus nombreuses qu'elles ne sont délimitées par aucune norme « majeure »^{10[48]}, chacun trouve alors comme indique J. Abbou des « innovations linguistiques consistant à détourner, à perturber, voire à annuler les catégories de genre »^[5(p. 237)], ou utilise d'autres déjà existantes¹¹. Ce manque de délimitation peut résulter en des « stratégies, parfois contradictoires, qui cohabitent »^[5(p. 22)]. My Alpheratz souligne à ce sujet dans son article *Le français inclusif* que :

L'état des lieux des unités et structures du français inclusif en 2017 donne à voir des unités manquantes, en concurrence, ou qui ne sont pas organisées en système, des recours qui augmentent le coût cognitif à la lecture, des propositions qui perdent en économie de moyens.^[6(p. 16)]

⁸ Elle est généralement limitée par l'auteur ou l'organisme pour une application ou un document précis. M. Alpheratz indique par exemple distinguer « l'écriture inclusive ou "double flexion partielle" à la "double flexion totale" [...] »^[6(p. 9)], réduisant ainsi l'écriture inclusive à un nombre choisi de stratégies. Ici encore, il n'existe pas de consensus, l'auteur décide ou non de limiter l'étendue du terme en fonction de l'objectif poursuivi.

⁹ M. Alpheratz définit l'épicénation comme un « [...] processus relevant du français inclusif qui, pour éviter l'emploi générique du genre masculin, consiste soit à avoir recours à un mot épïcène (ex. élève plutôt qu'étudiant), soit à créer un mot épïcène (ex. professionnelle), soit à rendre épïcène un mot ayant déjà un genre (ex. une membre). »^[6(p. 8)]. Le terme épïcène est décrit par J. Abbou comme suit : « [l]'épïcène a [...] un genre grammatical qui est fluide, non-fixé, et il peut donc s'appliquer tant au féminin qu'au masculin. Il renvoie soit à un homme (mâle), soit à une femme (femelle), sans que sa forme ne connaisse de modification. C'est l'article dépendant qui apportera l'information de genre au singulier, information qui disparaîtra devant une voyelle ou au pluriel »^[5(p. 38)].

¹⁰ En opposition aux *normes mineures*, qui coexistent avec d'autres normes et qui ne sont pas majoritaires^[5(p. 252)].

¹¹ Excepté dans certains domaines spécifiques où elles sont généralement limitées et encadrées par un guide ou des recommandations (au sein d'une entreprise, d'une institution)^[44,46,49]

De nombreux usages existent et peuvent ou non s'additionner. Elle va, parfois, permettre de « compléter un certain nombre de formes défectives »^[5(p. 238)], comme pour les noms de métier qui possèdent quelquefois uniquement une forme masculine ou uniquement féminine dans l'usage courant actuel^[48,50,51]. Cet objectif sera réalisé soit en réactivant d'anciennes formes oubliées, soit en créant de nouveaux mots (comme *iel*, *blanx*, *prémian*, etc., voir points 4.8 et 4.11).

Les stratégies vont varier selon la langue et notamment en fonction de la manière dont le genre est grammaticalisé^[4(p. 1)] (par exemple : l'utilisation du pronom *they* en anglais^[4(p. 1),52(p. 1)], ou l'ajout de *m/v* en néerlandais^[53], voir point 3).

L'écriture inclusive est un système vaste qui comporte donc un nombre important de stratégies aux formes diverses et variées. Elle se concentre sur un élément de la langue (le genre, voir points 3) et n'est pas limitée à un groupe spécifique. Certaines formes se démarquent des autres et se normalisent petit à petit pour sortir de la marge. Ces différentes stratégies sont précisées et définies ci-après (voir point 4).

1.3. Caractéristique linguistique

D'un point de vue linguistique, J. Abbou parle d'une *micro-pratique*^[5(p. 21)], car elle ne concerne qu'une partie de la langue. C'est « une intervention linguistique qui transforme délibérément la langue » là où il y a une grammaticalisation du genre^[5(p. 21)] (voir point 3.3).

Ce type d'écriture peut être défini comme une variation de la langue, que J. Abbou divise en deux projets : le premier met en place de « nouvelles pratiques grammaticales moins inégalitaires »^[5(p. 68)], on parle d'*égalitarisme* ; le second « formule une critique de la langue par l'adoption de conventions déviantes »^[5(p. 68)], il s'agit de la *perturbation*^[5(p. 68)]. Dans les deux cas, cette pratique est peu commune en ce sens que la variation de la langue n'est ni spécifique à une zone géographique ou à un groupe, ni à un style, comme l'explique My Alpheratz :

Cette variation ne pouvait être qualifiée de « diatopique » (selon le critère géographique), ni de « diastratique » (selon le critère social et/ou démographique, le locutorat employant le français inclusif étant trop varié pour constituer un seul et unique groupe social), ni de « diaphasique » (selon le critère stylistique) [...]. Car elle relève d'autre chose : [soit] d'un acte réfléchi, soit d'une politique d'inclusivité animée par une conscience de genre, conscience fondée sur le souci de l'expression et du respect des représentations symboliques et des catégories sociales minorisées.^[6(p. 7)]

Elle s'oppose pour ces raisons aux autres variations linguistiques caractéristiques des langues (le « parler jeune », les contacts de langue, etc.) que G. Ledegen définit comme des « phénomènes diversifiés en synchronie »^[54]. Contrairement à ces variations, l'écriture

inclusive est donc plus difficile à cibler et cerner. Les locuteurs qui l'utilisent poursuivent, généralement, un objectif commun, sans toujours partager d'autres attributs les liant.

2. Histoire du féminisme et origine de l'écriture inclusive

L'écriture inclusive trouve ses racines dans le féminisme, qui utilise le « langage comme lieu de lutte [...] [pour] attaquer la notion de masculin et de féminin par là même où on l'énonce »^[5(p. 237)]. Pour comprendre l'histoire de l'écriture inclusive, il faut donc tout d'abord acquérir une vision globale de l'histoire du féminisme. *Le Petit Robert* définit le féminisme comme la « [d]octrine qui préconise l'égalité entre l'homme et la femme, et l'extension du rôle de la femme dans la société. »^[55], et au début du XX^e siècle, L. Abensour parlait d'un « cas d'aspiration collective vers l'égalité »^[56,57].

2.1. Les prémices du féminisme

Le féminisme n'est pas né, comme on le pense souvent, dans les années septante. On commence à parler de l'émancipation des femmes dès la fin du XVIII^e siècle, entre autres après la Révolution Française et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen^[58,59]. En 1790, les femmes revendiquent des droits dans plusieurs pays européens. Des journaux et livres dédiés à ces idées apparaissent dès le début du XIX^e siècle^[58]. On ne parle pas encore de « féminisme ». En 1830, la Belgique « proclame "l'égalité entre les citoyens" mais les femmes n'ont "pas plus de droits que les enfants" »^[60(p. 18)]. C'est à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'écllosion d'autres mouvements sociaux tels que le socialisme, que les mouvements féministes naissent, principalement en Europe occidentale et en Amérique du Nord^[58,59,61,62]. Au début du XX^e siècle, il leur reste très difficile d'accéder au milieu du travail, elles y sont stigmatisées et les conditions de travail sont déplorables. Ces conditions sont également à l'origine de revendications, car « défendre son droit au travail, c'est défendre son indépendance et sa dignité »^[60(p. 22-23)].

2.2. La première vague du féminisme

Du milieu du XIX^e siècle au début, voire milieu, du XX^e siècle, des milliers de femmes luttent pour avoir, entre autres, accès au droit de vote. On parle alors de la « première vague¹² » du féminisme^[5(p. 55),63]. Les « vagues féministes » font référence aux « moments de fortes mobilisations », chaque vague possède des caractéristiques propres, mais elles partagent

¹² Tout le monde ne s'accorde pas sur l'utilisation du terme *vague*, certains préfèrent ne pas les séparer en courants^[5(p. 54),60(p. 35)].

également de nombreuses similitudes^[60(p. 12, 35)]. À la fin du XIX^e siècle, cette première vague atteint l'Europe de l'Est et du Sud^[58,60]. Dès le début du XX^e siècle, des mobilisations spontanées voient le jour dans de nombreuses villes européennes, nord-américaines et océaniques^[57(p. 229-243)]. Juliette Bossé explique que :

Sur le plan de l'enseignement, de l'accès aux droits civils et politiques, mais aussi, à une moindre échelle, de l'emploi et de l'égalité salariale, cette première vague a permis des avancées considérables.^[60(p. 23)]

Les revendications cessent pendant la Première Guerre mondiale et les femmes travaillent pour remplacer les hommes partis au front. Après la guerre cependant, leur rôle dans le monde du travail reste fortement critiqué. De nombreuses femmes, du milieu ouvrier et bourgeois, revendiquent en outre un « suffrage sans restriction » ; un nombre considérable de pays dans le monde accorde alors le droit de vote aux femmes (limité ou non)^[58,60(p. 22-23),62].

Durant cette première vague, les droits civils et légaux des femmes étaient au centre des discussions, mais on commence à parler également de congés de maternité ou de protection du travail^[60(p. 15)]. Durant la crise économique des années 1930, le travail des femmes est de nouveau fortement limité^[60(p. 22)]. Les régimes fascistes, voulant restreindre les droits des femmes en interdisant entre autres les associations féministes en Italie et en Allemagne, n'améliorent pas leur situation^[58]. Après la Seconde Guerre mondiale, on assiste à une grande avancée, particulièrement avec la publication de *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir en 1949, et la rédaction en 1948 de « la Déclaration universelle des droits de l'homme [qui] reconnaît l'égalité entre les sexes, comme l'égalité entre les époux »^[58]. Cette égalité s'inscrit également dans la constitution de plusieurs pays d'Europe^[58,60(p. 25-26)]. L'accès au travail reste cependant limité à des emplois souvent « sans qualifications, avec peu de perspectives, et des bas salaires »^[60(p. 22)]. Dans les années cinquante, l'évolution sociale devient plus visible avec la création du planning familial en Belgique et le développement et la généralisation de moyens de contraception à la fin de la décennie^[48,49(p. 25-26)].

2.3. Émergence de l'écriture inclusive durant la deuxième et troisième vague

Les mouvements des années soixante et septante constituent la deuxième vague, visible en Europe et aux États-Unis^[58,61]. Cette deuxième vague se concentre moins sur une égalité *légale* : elle a pour but de « réaliser une égalité effective, y compris dans la sphère "privée" de la famille, du mariage et de la sexualité » (entre autres, le travail domestique) et de « libérer matériellement et culturellement les femmes »^[58,60(p. 24)]. On parle alors aussi de *néo-féminisme*, dont le but est de « dissoudre la hiérarchie »^[60(p. 24)]. Le concept de *genre* apparaît dans les

années soixante, suivi, plus tard, de la création des *Gender Studies*^[60(p. 14),61]. On commence à parler de l'histoire du féminisme et des débats s'ouvrent à propos de « l'origine de l'oppression des femmes »^[61]. Cette deuxième vague rassemble des personnes de toutes classes et couleurs de peau^[59]. Le mouvement regagne en force après mai 68, où « les femmes ne se sont pas reconnues »^[60(p. 24)]. En 1970 naît le célèbre Mouvement de libération des femmes (MLF) en France, suivi, deux ans plus tard, de la première journée nationale de la femme, avec l'aide de Simone de Beauvoir^[58,60(p. 28)]. La distinction entre *genre* et *sexe*, c'est-à-dire entre la « dimension sociale et la dimension biologique »^[5(p. 40)](voir point 3.1), est introduite dès 1972. Joan Scott désigne cette période dans son livre *Le genre de l'histoire* en 1988 comme suit :

Le « genre » semble d'abord avoir fait son apparition parmi les féministes américaines qui voulaient insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. Le mot indiquait un rejet du déterminisme biologique implicite dans l'usage de termes comme « sexe » ou « différence sexuelle » ; le « genre » soulignait également l'aspect relationnel des définitions normatives de la féminité^[64(p. 42)]

C'est dans ce contexte que l'écriture inclusive va progressivement se développer, à l'époque généralement sous le nom de *féminisation*^[7(p. 235)]. On la retrouve presque uniquement dans des revues ou journaux dédiés à la lutte féministe. Jusqu'aux années 90, de nombreux termes vont apparaître pour nommer ces pratiques : « rédaction non sexiste, double marquage de genre, communication sans stéréotype de sexe », etc.^[7(p. 235)]. La question du langage, explique Monique Wittig, l'une des premières figures du MLF, « est entrée dans les discussions politiques des mouvements de lesbiennes et de libération des femmes » depuis les années soixante déjà^[5(p. 1),65].

De 1970 à 1980, de multiples initiatives éclosent face à la forte influence du féminisme : réformes législatives dans de nombreux pays, programmes pour l'égalité homme-femme, création de revues d'information féministe (dont les Cahiers du GRIF), « année de la femme » décrétée par l'ONU en 1975, conventions, etc.^[58,60(p. 28)]

À la fin des années 1970, le féminisme « est dans l'air du temps » : dans les magazines traditionnels féminins apparaissent des rubriques féministes^[60(p. 29)].

En 20 ans, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont connu d'importantes évolutions, modifiant profondément la société^[58,60(p. 29)]. Au début des années 80 cependant, les femmes sont particulièrement touchées par le chômage et les mouvements féministes perdent en intensité^[60(p. 29-30)].

On assiste à la troisième vague du féminisme à partir des années 90, pendant laquelle l'utilisation du terme *féminisme* était mal perçue et stigmatisée^[60(p. 12)]. Il n'en reste pas moins

présent, les femmes luttent contre les inégalités et les discriminations^[60(p. 30)]. Plus que jamais, la diversité des femmes est prise en considération et le concept de *double discrimination* (ou *intersectionnalité*), c'est-à-dire celle subie en fonction de plusieurs caractéristiques minoritaires (couleur de peau, sexe, orientation sexuelle, etc.), fait son apparition^[60(p. 30)]. À la même époque, la langue est utilisée comme arme de combat ; les femmes se réapproprient des termes utilisés pour les dénigrer afin de se faire entendre. Martha Rampton écrit à ce propos :

They developed a rhetoric of mimicry, which appropriated derogatory terms like "slut" and "bitch" in order to subvert sexist culture and deprive it of verbal weapons.^[63]

Les femmes ont ainsi commencé à utiliser les injures ou propos sexistes et stéréotypés prononcés par les hommes à leur encontre et ont remanié leur signification *dégradante* à leur avantage pour en faire une force^[66] : « *Feminists over the past 50 years have regularly proposed to reclaim 'the most offensive word in the English language' and turn it into a positive symbol of female power* »^[67]. La langue était donc déjà utilisée dans le combat féministe, avant même que l'écriture inclusive ne se soit popularisée.

La troisième vague repousse les limites, elle est multiculturelle et mondiale^[63]. Davantage de pays sont concernés, et de nouvelles questions sont soulevées, tant dans la sphère privée que publique : avortement, métiers qualifiés, violences conjugales, garde des enfants, ainsi que des questions en rapport au genre et à l'identité^[58]. Cette nouvelle vague fait également place aux luttes LGBT+^[58]. On assiste en outre à plusieurs avancées, comme la fin de l'interdiction de l'avortement, soutenue entre autres par Simone Veil^[60(p. 26),68]. La place de la femme progresse rapidement. Durant cette vague, l'écriture inclusive, dont le nom évolue encore (*langage égalitaire, épïcène* ou *non sexiste*) va permettre de « rendre visible la mixité »^[69]. On la retrouve, très occasionnellement, dans les journaux généralistes, le plus souvent dans des annonces d'offre d'emploi^[2]. Des revendications naissent également pour la féminisation des noms de métiers, qui permettrait une meilleure représentation de la réalité et du rôle des femmes dans le milieu du travail^[48(p. 1)]. En Belgique, un décret est signé en 1993 concernant la féminisation des noms de métier^[49], notamment dans les offres d'emploi. Plusieurs procédés peuvent être utilisés (doublets, indication après le nom, etc.), mais les réactions face à cette écriture sont très critiques : certains parlent de « lavage de cerveau », d'une « agression de la syntaxe » ou encore d'un « péril mortel »^[69]. À l'époque, les parenthèses sont souvent utilisées pour ajouter le féminin aux côtés du masculin, cette pratique sera plus tard critiquée, car les parenthèses indiquent un « propos secondaire », qui va à l'encontre du but poursuivi par la pratique (voir point 4.9).

2.4. Quatrième vague et développement de l'écriture inclusive

À partir des années 2000, le thème de la pauvreté chez les femmes et celui de la violence faite aux femmes prennent de l'importance ; des marches sont organisées et des pétitions sont déposées à l'ONU^[60(p. 31)]. En 2007, le mouvement #MeToo voit le jour, mais ce n'est que 10 ans plus tard qu'il prendra véritablement de l'ampleur^[60(p. 12)]. Beaucoup considèrent ce mouvement comme le déclencheur de la quatrième vague^[59,60(p. 33),63]. Le début de cette vague se situerait entre 2008 et 2012, avec au centre des préoccupations, le harcèlement, les agressions sexuelles et les violences faites aux femmes, auxquelles s'ajoute l'idée d'« *empowerment* »^[60(p. 15-16, 31, 34)]. Le mouvement reprend en importance. Durant cette vague, les femmes ne sont plus les seules à se revendiquer féministes, des hommes se joignent aussi au mouvement^[60(p. 12)]. L'idée de « mécanismes de domination croisés »¹³ (genre, classe sociale, ethnicité), qui apparaît lors de la troisième vague, prend de l'ampleur^[60(p. 35)]. Le féminisme se normalise tout comme ses sujets de lutte, explique M. Rampton :

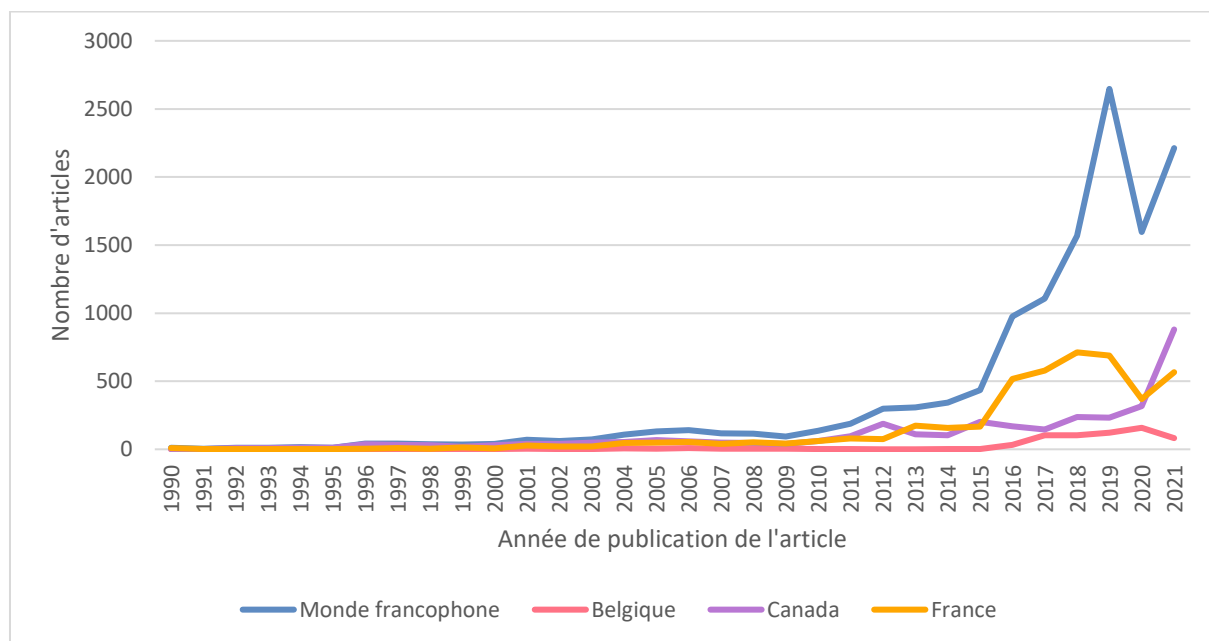
It is no longer considered “extreme,” nor is it considered the purview of rarified intellectuals to talk about societal abuse of women, rape on college campus, Title IX, homo and transphobia, unfair pay and work conditions, and the fact that the US has one of the worst records for legally-mandated parental leave and maternity benefits in the world.^[63]

Bien que certaines problématiques soient plus largement traitées que d'autres, la différence avec les première et deuxième vagues est la pluralité des luttes^[60(p. 33)]. Sophie Pereira explique par rapport à cette vague que « [c]e qui change, c'est la réception qui est faite de leurs réflexions »^[60(p. 34)].

C'est à la même époque que le terme « écriture inclusive » apparaît^[5(p. 1),69]. La pratique s'étend désormais aux journaux traditionnels, et plus uniquement féministes, qui en parlent et qui l'utilisent occasionnellement (Graphique 2). On traite également davantage le sujet *féministe* dans les journaux traditionnels ; le terme *féminisme* se manifeste dans les années nonante, puis son utilisation suit une augmentation plutôt constante. En 2016, son apparition dans les journaux double en une année^[2]. L'utilisation de l'écriture inclusive suit une même tendance, avec une hausse dès 2010, et une autre, plus importante, à partir de 2015. On le constate notamment avec l'utilisation des doublets abrégés, une des stratégies de l'écriture inclusive (voir Graphique 2).

¹³ Cette idée est liée au concept de *double discrimination* ou d'*intersectionnalité*.

Graphique 2 - Évolution de l'utilisation des doublets abrégés par nombre d'articles publiés : le cas du mot « étudiant¹⁴ »^[2]



Le changement s'effectue également à d'autres niveaux (voir 5.2) : en 2007, la Belgique adopte une loi sur le *gender mainstreaming*^{15[71]} et, dès 2013, des institutions fédérales belges publient des guides prônant l'égalité et la diversité dans la langue^[44,49,72]. En 2016, la maison d'édition Mots-clés publie son *Manuel d'écriture inclusive* et, en 2017, la maison d'édition française Hatier publie quant à elle le tout premier manuel scolaire en français inclusif^[6(p. 6),69]. L'Union européenne embraye en 2018, indiquant les pratiques rédactionnelles à adopter^[35,73]. Les universités publient également des guides, comme ceux de l'ULiège et l'UCLouvain en 2019, et ceux de l'Université de Montréal et de l'UNIGE en 2020^[33,34,43,74]. Les publications de ce type sont nombreuses depuis plusieurs années, tant en Belgique, qu'en France, en Suisse ou au Canada (voir point 5.2).

La visibilité grandissante du féminisme, et de l'écriture inclusive, engendre cependant des critiques. En prenant de l'ampleur, le terme *féminisme* se voit souvent associé à la partie extrémiste du mouvement et est critiqué, car il peut laisser entendre qu'il n'est « que pour les femmes » ou qu'il serait « dirigé contre les hommes »^[59,60(p. 29)]. Jeanne Vercheval insiste cependant sur le fait que : « [n]otre lutte n'est pas [...] dirigée contre les hommes, mais contre

¹⁴ Les données du graphique regroupent les principaux suffixes utilisés pour les doublets abrégés dans des articles de presses disponibles sur le site Europresse (les formes suivantes sont comprises : étudiant(e)s, étudiant(es), étudiant.e.s, étudiant.es, étudiant/es, étudiant/e/s, étudiant·e·s, étudiant·es, étudiant es, étudiant e s et étudiantEs)^[2]

¹⁵ L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes définit le *gender mainstreaming* comme « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques »^[70]

la société [et que] la libération des femmes conduira également à la libération des hommes»^[60(p. 29)]. L'écriture inclusive suscite quant à elle la controverse, tant de la part de certains linguistes que de citoyens ; elle est notamment jugée trop invasive et visible, ainsi que « nuisible » pour la langue française (voir point 5).

En un siècle, la société a subi des changements majeurs qui ont redéfini les « rôles et statuts des femmes »^[60(p. 12)]. Cette évolution rapide apparaît progressivement dans la langue, reflétant la réalité, mais tout changement demande une certaine adaptation qui ne s'effectue pas sans difficulté.

3. Le genre dans la langue

3.1. Genre vs. sexe

Avant de se concentrer sur le genre dans la langue, il est important de différencier la notion de *genre* de celle du *sexe*. Le sexe est déterminé à partir des « différences biologiques » entre les hommes et les femmes^[75(p. 16)], on retrouve le sexe féminin, le sexe masculin et l'intersexuation^[76]. Le sexe est donc établi et assigné à la naissance et ne change pas en fonction des cultures ou des pays ni au travers des époques^[26(p. 5),75(p. 21)]. Le genre, à l'inverse, est à l'origine de « différences sociales » établies entre les hommes et les femmes, il « tient compte des stéréotypes liés aux différences physiques, psychologiques, culturelles et comportementales entre les hommes et les femmes »^[74(p. 9),77(p. 31)]. Il est alors variable en fonction de la culture, du pays et avec le temps^[26(p. 5),77(p. 31)]. Les critères qui posent les fondements du genre sont donc construits culturellement, ils ne sont « pas innés mais élaborés par la société »^[75(p. 16)] et sont ainsi « purement subjectifs »^[26(p. 5)]. Le genre n'est pas binaire, il renvoie à un continuum dont les pôles sont les constructions sociales et culturelles liées à l'homme d'un côté et à la femme de l'autre^[26(p. 5),75(p. 22),78]. Simone de Beauvoir indiquait ainsi à ce propos que l'« on ne naît pas femme, on le devient », illustrant bien cette différence^[75(p. 16)]. Le mot *genre* n'est donc pas synonyme du mot *sexe*.

3.2. Le genre dans la langue

Le genre est, dans la langue, synonyme de *catégorie*. Au départ, comme l'indiquent T. Pieters et P. Violi, il ne renvoyait d'ailleurs pas directement à « l'opposition entre le masculin et le féminin biologique » mais à l'opposition « animé/non animé »^[79(p. 26),80]. Au sein d'une langue, le genre peut être séparé en quatre catégories : le genre pronominal, le genre lexical et le genre social, le genre grammatical^[81].

Le genre pronominal est, comme décrit par Eva Vanmassenhove, celui qui fait référence aux pronoms renvoyant à un référent genré^[81]. Ce genre est particulièrement bien représenté en anglais : *he* est utilisé pour désigner des humains de genre masculin, *she* de genre féminin et *it* des objets^[82]. En français, *il* et *elle* seront utilisés de la même manière : *il* pour désigner un référent masculin et *elle* pour désigner un référent féminin. Ils sont cependant aussi employés pour désigner les objets, cette fois en fonction de leur genre grammatical (voir ci-après) et non de leur genre dans le sens d'une « construction sociale », puisqu'ils n'en possèdent pas. Toutes les langues ne connaissent pas ce genre : en swahili par exemple, le pronom singulier de la troisième personne *yeye* est utilisé pour désigner toutes les personnes indépendamment de leur genre (il équivaut en français aux pronoms *il* et *elle* combinés)^[83].

Le genre lexical correspond « à une propriété sémantique qui fait partie du signifié d'un nom désignant un référent animé sexué », celui-ci coïncide généralement, dans les langues indo-européennes, avec le genre grammatical^[78,81]. Ainsi, le genre lexical de « fille » est féminin, puisqu'il signifie *jeune personne* ; son genre grammatical est également féminin (une fille). En néerlandais, on rencontre parfois des termes pour lesquels le genre lexical et grammatical ne correspondent pas : le substantif *meisje* a ainsi un genre lexical féminin (jeune personne) et un genre grammatical neutre (*het meisje*)^[81]. En anglais, le substantif *girl* a un genre lexical féminin (jeune personne), mais n'a pas de genre grammatical (n'existant pas en anglais). Le genre lexical est ainsi intrinsèquement lié au genre de l'animé auquel le terme fait référence. Le mot « table » n'a donc pas de genre lexical.

Le genre social fait, quant à lui, « référence à la signification d'un nom dans une société ou dans une culture donnée »^[82]. Il est parfois intégré dans le lexique d'une langue (on retrouvera ainsi *chairman* [en] ou *bladenman* [nl])^[81]. Cette catégorie peut être le facteur d'une interprétation genrée de certains substantifs neutres du point de vue du genre : *nurse* en anglais n'a pas de genre grammatical mais sera plus facilement interprété comme appartenant au genre social féminin, tandis que le mot *ministre* en français, bien qu'épicène, sera plus facilement interprété comme étant de genre social masculin^[81]. En dépit de leur forme non genrée, leur signification sera altérée par les « attributions stéréotypiques ». Cette interprétation faussée par la culture concerne ainsi souvent, comme l'indique M. Gilbert, les noms de métiers « dans lesquels la répartition des sexes demeure inégale » et ce tant dans un sens (le travail domestique souvent associé aux femmes) que dans l'autre (le travail lié à la prise de décision ou à la force associé aux hommes)^[82].

Finalement, le genre grammatical ou genre du nom se caractérise par un « système de classification nominale »^[79(p. 2)], c'est une « caractéristique intrinsèque des noms (communs et

propres) qui se traduit, au niveau de l'énoncé, par des éléments satellites qui prennent des formes différentes en fonction du genre du nom auquel ils se réfèrent »^[78]. Ainsi, chaque substantif appartient à un genre grammatical qui « impose un marquage “redondant” sur d'autres mots »^[79(p. 3)] ordonné par des règles d'accord grammatical, qui concerne généralement les adjectifs, les pronoms, les participes passés, et parfois le verbe, liés au substantif^[78,82]. Il est donc, au même titre que le nombre, une « propriété morphosyntaxique du nom »^[79(p. 2)].

Chaque langue qui possède un genre grammatical connaît un système établi sur des catégories précises. Dans les langues indo-européennes, l'on retrouve généralement les catégories suivantes : le féminin, le masculin, le commun (féminin et masculin) et le neutre (ni masculin, ni féminin)^[78]. Le genre grammatical en français est établi en fonction de la distinction masculin/féminin et en néerlandais en fonction de celle du masculin/féminin/neutre. La classification est donc fondée « sur la distinction entre les sexes » ; mais il faut s'assurer de bien distinguer « le genre grammatical du genre biologique »^[79(p. 1)], qui, bien que classifiés sur la base d'une même distinction en français, ne font pas référence aux mêmes réalités^[26(p. 5),74(p. 9)].

En néerlandais, cette distinction n'est pas aussi visible qu'en français. En effet, c'est davantage la distinction *commun/neutre* qui entre en ligne de compte pour l'accord d'une majorité de satellites (adjectifs, la plupart des déterminants)^[84]. Ainsi, il existe deux articles définis, et non trois, qui peuvent être associés au substantif selon qu'il s'agit d'un substantif féminin ou masculin (*de-woord*, commun) ou d'un mot neutre (*het-woord*). La distinction entre le féminin et le masculin (rassemblés dans les *de-woorden*) est alors visible uniquement pour le choix de certains déterminants ou pronoms, notamment en combinaison avec des substantifs féminins inanimés : *de apotheek heeft veel van haar klanten verloren*. Ici, le déterminant possessif féminin *haar* se rapporte au substantif inanimé féminin *apotheeke*, rendant le genre grammatical de *apotheek* visible. Cette particularité amène d'ailleurs certains linguistes à considérer le système de genre grammatical en néerlandais comme binaire : constitué d'un *genus commune* (féminin et masculin, *de-woord*) et d'un *genus neutrum* (ni féminin, ni masculin, *het-woord*)^[85(p. 21)].

La classification des substantifs dans la langue ne s'effectue pas sur la base de l'opposition masculin/féminin dans toutes les langues. Le genre du nom est défini par exemple dans de nombreuses langues africaines selon des « oppositions sémantiques »^[80(p. 17)]. En swahili, langue bantoue, la catégorisation s'effectue ainsi selon la signification du mot (ex : être humain, plante, partie du corps, etc.), en combinant tant le « sexe » que le « nombre », qui sont séparés dans les langues indo-européennes. Le swahili compte 15 classes nominales (dont 6 pour les

formes plurielles) qui régissent l'accord des satellites par rapport au *donneur* ; il s'agit donc de genres du nom différents^[83]. Les classes 1 et 2 regroupent par exemple les êtres humains (classe 1 pour les substantifs au singulier [*mtu*]¹⁶ et classe 2 pour les substantifs au pluriel [*watu*]) ; les classes 7 et 8 regroupent les objets, les animaux, les diminutifs et les langues (ex : *kisu*, *visu*¹⁷). L'opposition féminin/masculin n'entre aucunement en ligne de compte dans la répartition des mots dans les différentes catégories. La majorité des noms qui font référence à des animés, notamment les noms de métier, sont également souvent neutres du point de vue du genre. Seuls quelques substantifs font exceptions à la règle et ont un genre lexical, tels que *mama* et *baba* (mère et père) ou *mwanamume* et *mwanamke* (homme et femme)^[83]. La notion de féminin ou de masculin est donc reprise par les autres types de genres linguistiques expliqués ci-avant. Il s'agit cependant bien d'un genre grammatical étant donné que la catégorie du mot influe sur la forme des éléments qui se trouvent autour de celui-ci. Ainsi, dans le syntagme *watoto wadogo wawili* (deux petits enfants), la marque du genre *wa-* du substantif *watoto* est « imposée » à l'adjectif (*-dogo*) et au nombre (*-wili*) à qui il est lié^{18[83]}. Le genre de l'enfant, dans le sens d'une construction sociale, n'influence donc pas l'accord des éléments de la phrase ; c'est son genre grammatical (classe 2) qui régit les accords. La catégorie grammaticale résulte donc, dans ce cas, d'un « fondement sémantique motivé » reflétant un « ordre extralinguistique »^[80(p. 20)].

On peut alors se poser la question de « l'utilité » du genre grammatical en français et en néerlandais qui serait « purement mécanique [et] dont l'enjeu serait de simples faits d'accord »^[80(p. 18)], particulièrement dans le cas des inanimés. Cela renforce l'idée d'une attribution arbitraire du genre grammatical en français (et en néerlandais, de façon moins visible), qui n'est pas liée à une réalité culturelle ou biologique pour une grande partie de substantifs, notamment pour les objets inanimés. Anne Dister et Marie-Louise Moreau commentent à ce sujet que :

Les étiquettes « masculin » et « féminin » sont particulièrement déconnectées de leur association avec les sexes quand on sort du domaine des dénominations de personnes.^[27(p. 15)]

Cette classification est en effet plus légitime pour les êtres humains, où elle se fait généralement en fonction du genre du référent (bien que de rares exceptions subsistent *het*

¹⁶ *Mtu* signifie une personne, un être humain et *watu* est la forme plurielle, signifiant des êtres humains^[83].

¹⁷ *Kisu* signifie un couteau et *visu* des couteaux^[83].

¹⁸ De même, le substantif *visu* utilisé dans la même construction donnera : *visu vidodo vivili* (deux petits couteaux).^[83]

meisje, une estafette)^[27]. Le genre du nom inanimé suit parfois une certaine régularité : les substantifs français en *-ation* sont ainsi le plus souvent féminins, et les substantifs néerlandais en *-ment* sont généralement neutres. Il existe cependant ici aussi de nombreuses exceptions. Dès lors, « le genre grammatical des noms inanimés n'est en général pas motivé » et devra être appris au cas par cas^[78].

3.3. Classifier les langues

En fonction de ces différents genres, l'on peut faire une distinction entre trois catégories de langues : celles caractérisées par le *genre naturel*, celles par le *genre grammatical* et finalement celles *sans genre*.

Le premier groupe (genre naturel), ne possède pas de genre grammatical mais bien un genre pronominal (c'est-à-dire des « pronoms personnels propres à chaque genre »)^[46]. Dans ces langues, l'écriture inclusive ne concernera pas les substantifs¹⁹, mais uniquement les pronoms (avec l'introduction du pronom neutre *they* en anglais par exemple) et les expressions et tournures sexistes ou dégradantes^[46(p. 4)].

Les langues caractérisées par le genre grammatical, comme le français et le néerlandais, possèdent un genre grammatical ainsi qu'un genre pronominal. Ces deux genres peuvent coïncider ou non, comme indiqué ci-avant et ils peuvent être exprimés par de nombreuses classes, selon la langue, y compris par : le nom, le pronom, l'adjectif, le déterminant et le verbe. Le nom et le pronom sont alors des *donneurs* et les autres éléments des *satellites*, c'est-à-dire que le nom et le pronom « imposent » un accord aux *satellites*^[86(p. 37)]. Ces langues, notamment lorsque la classification s'effectue sur une base féminin/masculin, sont généralement concernées par la féminisation des substantifs liés à des référents animés et sont souvent caractérisées par l'utilisation du masculin dit *générique* ou *inclusif*, faisant de l'écriture inclusive un sujet controversé qui vise de nombreux éléments de la langue^[46(p. 5)].

Finalement, les langues *sans genre* ne sont pas concernées par l'écriture inclusive (si ce n'est par la suppression des stéréotypes et expressions sexistes) car elles ne « possèdent pas de genre grammatical ni de genre pronominal »^[46(p. 4)]. Certains considèrent que les langues caractérisées par un genre grammatical et pronominal qui ne sont pas construits sur la distinction féminin/masculin entrent dans la catégorie des langues « sans genre », car elles partagent quelques similitudes. Le swahili par exemple n'est pas concerné par l'écriture inclusive mais a bien un genre grammatical^[83].

¹⁹ À l'exception de ceux concernés par le genre social, tel que *chairman* en anglais.

3.4. Masculin inclusif

Dans les langues caractérisées par un genre grammatical qui suit une opposition masculin/féminin, le masculin peut avoir une valeur *inclusive* ou *générique* tandis que le féminin aura une valeur *exclusive*^[81].

Le féminin et le masculin sont deux éléments opposés et complémentaires, qui sont, indique Daria Toussaint, « définis négativement l'un par rapport à l'autre »^[87]. On les différencie généralement à l'écrit par la marque systématique que prend le féminin (ex. : le -e final en français). Certains linguistes parlent ainsi d'un *féminin marqué* et d'un *masculin non marqué*^[27(p. 17)]. Cette absence de marquage va permettre au masculin de fonctionner « comme élément de base »^[80(p. 29)] là où il n'y a pas de *neutre* ou de *commun*. Le masculin peut alors agir « comme un anti-féminin pouvant inclure contradictoirement – par inertie – un féminin »^[88(p. 39)], s'utilisant « tantôt spécifiquement, tantôt génériquement »^[86(p. 38-39)]. Le féminin, marqué, peut uniquement être employé dans une valeur exclusive, c'est-à-dire qu'il « coïncide toujours avec l'absence du trait masculin [...] »^[80(p. 29)], pour faire ainsi référence à une femme ou à un groupe de femmes.

Le français ne possède pas de neutre grammatical^[5(p. 37)], il n'existe que le genre masculin et le genre féminin (aucun nom n'est de genre *neutre*)^[27(p. 14),78,87]. Le masculin va, en tant qu'élément non marqué, pouvoir fonctionner avec deux valeurs : une *mâle* et une *mixte*. Il pourra ainsi désigner un ensemble composé d'hommes, un ensemble mixte ou des référents animés indéterminés (exprimant le neutre et le générique^[5(p. 35)]), pour lesquels la valeur féminine sera implicite^[27(p. 15),27(p. 12),86(p. 38),89]. On parlera alors de masculin exclusif (valeur mâle) et de masculin inclusif (valeur mixte)^[27(p. 18)]. Il pourra aussi être utilisé pour les accords qui « en latin, étaient assurés par le neutre »^[27(p. 14)]. Lorsque « l'appartenance sexuelle ne se pose pas » comme dans le cas d'une tournure impersonnelle, c'est également la forme masculine qui sera utilisée (*il pleut*)^[27(p. 15),90(p. 6)].

Au XX^e siècle, il était fréquent que le masculin soit utilisé pour désigner une femme ou un groupe composé exclusivement de femmes, notamment pour les noms de métier ; ce procédé est néanmoins considéré comme « peu respectueux de l'identité féminine »^[27(p. 12)]. Cette pratique fait notamment suite à une disparition progressive des noms de métiers féminins depuis le XVI^e et XVII^e siècle, qui refont aujourd'hui leur entrée dans la langue sous l'impulsion de différents décrets et des dernières vagues féministes. On a ainsi assisté à une masculinisation partielle d'éléments de la langue, comprenant aussi la disparition de l'accord de proximité qui fait place à la règle – dont la formulation est décriée – du « masculin l'emporte », prenant en importance depuis le XIV^e siècle^[27,33,91(p. 9),92,93].

3.5. Différencier le générique du spécifique

Le masculin portant une valeur inclusive est plus communément appelé *masculin générique*. Le genre grammatical masculin peut alors aussi bien désigner un homme, un groupe d'hommes qu'un groupe animé mixte. Il ne s'utilisera pas pour un individu en particulier lorsqu'il s'agit d'une femme ou d'un groupe constitué exclusivement de femmes, dans ce cas, le féminin doit être utilisé^[51]. Le principe de masculin générique est un principe d'économie de la langue : son but est d'assurer rentabilité, économie et concision en évitant « de soumettre [aux] interlocuteurs des informations non pertinentes ou peu pertinentes pour le propos »^[27(p. 26)]. Étant une forme non marquée, le genre grammatical masculin convient alors particulièrement pour ce rôle^[27(p. 26),51(p. 94),89].

La valeur inclusive ou exclusive du masculin n'est pas toujours aisée à déterminer car la forme reste inchangée. Pour déterminer la valeur du masculin, il faut s'appuyer sur le contexte et notre « représentation des catégories »^[27(p. 21)], comme l'expliquent A. Dister et M.-L. Moreau :

Ce n'est donc pas le genre grammatical de ces noms qui oriente la manière dont ils sont compris. C'est bien plutôt la manière dont nous nous représentons la composition des catégories sociales^[51(p. 62)]

Dans le cas des noms de métier par exemple, l'interprétation dépendra fortement des réalités connues : le substantif au pluriel dans la phrase « l'entreprise a embauché des plombiers » sera plus facilement perçu comme masculin spécifique que générique, s'agissant d'un secteur majoritairement masculin. Dans ce même contexte, un substantif épïcène (c.-à-d. ayant la même forme au féminin et au masculin) au pluriel pourrait être interprété de trois façons : comme un masculin spécifique (*les ministres se sont réunis*), comme un masculin générique (*les élèves sont arrivés à l'école*) ou comme un féminin exclusif (*l'entreprise a engagé plusieurs secrétaires*)^[51(p. 62)]. L'interprétation étant toujours dictée par nos représentations sociales et culturelles, indépendamment du genre grammatical du substantif^[27(p. 16, 53)].

4. Différentes formes d'écriture inclusive

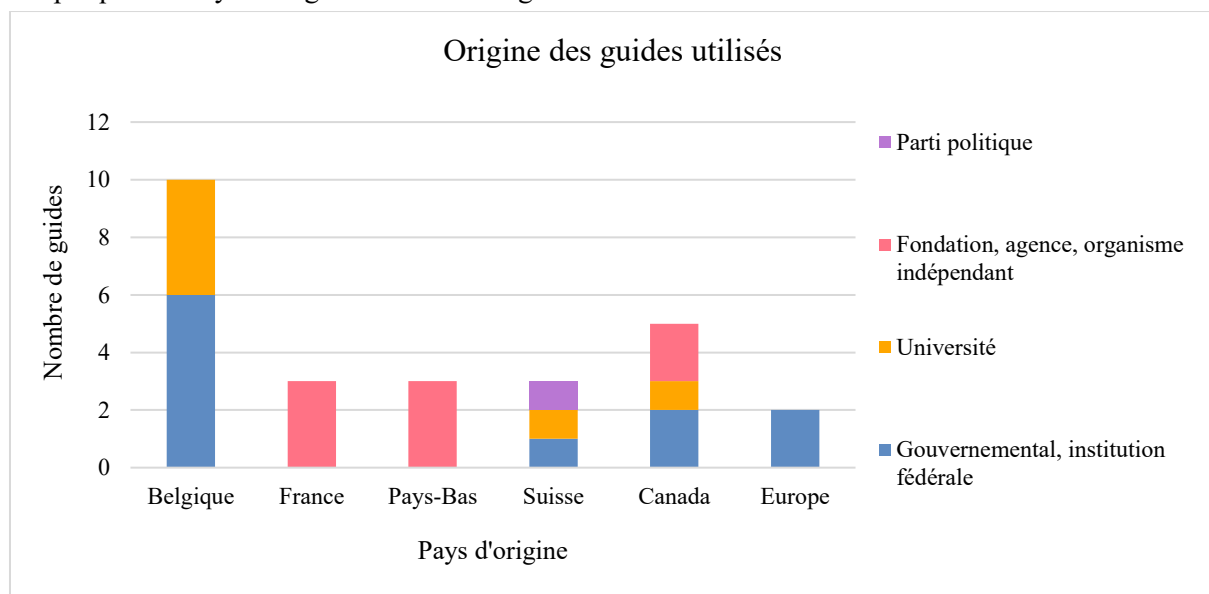
Lorsque l'on parle d'*écriture inclusive en matière de genre*, on tend à penser en premier lieu à la forme « étudiant·e » ou « étudiant(e) »^[69,94,95] (cf. doublets abrégés), mais elle est loin de se limiter à ce procédé. En général, ce type de doublet ne fait d'ailleurs pas partie des premières stratégies conseillées par les différents guides. Ceux-ci traduisent, en fonction de leur objectif et du milieu dans lequel ils sont publiés, un positionnement plus ou moins fort selon la visibilité des stratégies conseillées. Ces guides pourraient, en théorie, exposer une infinité de

formes, en cela que toute stratégie permettant d’obtenir un texte neutre du point de vue du genre y est la bienvenue. On se limitera cependant aux formes les plus couramment rencontrées.

Il existe de nombreux guides rédigés tant par des organismes indépendants, des universités que des administrations publiques qui résument les différentes stratégies existantes pour « intégrer la dimension de genre, afin de tendre vers l’égalité hommes-femmes et de construire une communication neutre de tout stéréotype de genre »^[72(p. 5)]. Ces stratégies sont également à prendre en compte lors d’une traduction puisque le traducteur doit « respecter l’intention » de l’auteur du texte initial lorsque celui-ci a recours à l’écriture inclusive en rendant « les textes avec fidélité et précision »^[46(p. 4)].

Par facilité, ces techniques ont été regroupées par catégories en fonction de leurs similitudes. Les stratégies reprises dans ce chapitre proviennent de différents guides²⁰, 26 au total, de milieux et de pays différents (voir Graphique 3).

Graphique 3 – Pays d’origine et auteur des guides utilisés



Parmi ces guides, dix viennent de Belgique (dont deux bilingues et un en néerlandais), trois de France, trois des Pays-Bas, trois de Suisse, cinq viennent du Canada et finalement, deux sont émis par l’Europe (et sont tous les deux bilingues). Un quart des sources porte sur la langue néerlandaise, et les trois quarts restants sur la langue française. La majorité des guides ont été émis par des gouvernements ou institutions fédérales (42 %), suivis par les

²⁰ La liste des guides utilisés se trouve en annexe (voir annexe 3). Celle-ci compte 30 guides puisque deux guides de Belgique et deux guides européens sont disponibles en français et en néerlandais. Il ne s’agit pas de traductions exactes puisque les guides ont été adaptés en fonction de la langue et des normes et usages liés à celle-ci. Le tableau reprenant les stratégies conseillées par chaque guide est disponible dans le fichier Excel (annexe 2) publié sur MatheO (voir point 4.17).

fondations/organismes indépendants (31 %) et par les universités (23 %). Certains se concentrent davantage sur les textes administratifs (y compris les offres d'emploi et les formulaires), certains sur les textes juridiques, et d'autres suggèrent des conseils plus généraux ou survolent les principaux types de documents. La majorité des guides a été publiée entre 2018 et 2022 (69 %), 24 % datent de 2013 à 2017 et 7 % datent de plus de 10 ans (le plus ancien datant de 2008).

4.1. Une combinaison de stratégies

Ces guides mettent en avant diverses techniques et stratégies : deux ou trois pour certains, plus de vingt pour d'autres. Il ne s'agit alors pas de choisir *une* technique et de l'appliquer à tous les textes ou encore *une* technique par type de texte, mais de les combiner pour obtenir un texte neutre du point de vue du genre qui soit clair et lisible en fonction du texte et du public visé. Cette combinaison peut donc varier en fonction du public cible, de ses connaissances, et du type de texte visé, mais aussi de l'appréciation de l'auteur et de son intention. On variera alors les différentes stratégies utilisées dans un même texte, tout en assurant une certaine cohérence (notamment dans les formes utilisées et les choix opérés, voir les points 4.2 et 4.9). Cette cohérence est d'autant plus aisée à obtenir en écrivant directement le texte de « manière inclusive »^[96(p. 2)], et non en procédant à une adaptation d'un texte existant.^[1(p. 19),25(p. 12),46(p. 5),96(p. 2, 5)]

4.2. Ordre des formes masculines et féminines

Lorsque plusieurs personnes sont mentionnées, l'on considère que l'ordre reflète l'importance de chacun des intervenants. Ainsi, lorsque l'on dit *mon frère et moi*, le pronom personnel *moi* est placé en dernier lieu par souci de politesse^[27(p. 50)]. Ce faisant, lorsque l'on fait référence à un groupe mixte, il est recommandé de ne pas placer « systématiquement les formes masculines en premier lieu » afin de privilégier une utilisation équilibrée des genres^[72(p. 26)]. Certains conseillent à cette fin d'énumérer les formes masculines et féminines par ordre alphabétique afin de ne pas préférer une forme à une autre. Cela concerne les formules d'appel (*Madame, Monsieur*), mais aussi les doublets utilisés dans le corps d'un texte (*les décorateurs et les décoratrices*). Lorsque ces substantifs sont suivis d'adjectifs ou de participes passés, il est cependant conseillé de mettre le terme féminin en premier afin « d'éviter les dissonances : "les candidates et les candidats absents" plutôt que "les candidats et les candidates absents" »^[73(p. 7)]. Certains guident conseillent en outre d'opter, pour certains types de texte, pour « un ordre fixe » afin de conserver une présentation uniforme (p. ex. vacances d'emploi). D'autres conseillent de mettre systématiquement le féminin en premier lieu, pour

attirer l'attention sur la présence de plusieurs genres, on obtient cependant un déséquilibre inverse qui n'est pas souhaitable.^[33,41(p. 6-7),72(p. 26),73(p. 7),91(p. 6),97(p. 26),98,99(p. 17),100]

4.3. Utilisation du terme approprié

Il est important d'utiliser le terme adéquat pour se rapporter à une personne précise. Ainsi, il est recommandé d'utiliser les termes appropriés spécifiques (noms, adjectifs et pronoms) au genre de la personne concernée. On utilisera donc toujours des noms féminins pour renvoyer à une ou à des femmes, et vice-versa^[27(p. 72)]. Si le genre de la personne concernée n'est pas clairement identifié, il est préférable de soit demander directement à l'intéressé·e ou, le cas échéant, d'opter pour une stratégie qui permet de ne pas utiliser un terme genré. Cela concerne également les titres, professions et grades pour lesquels des stratégies spécifiques sont prévues (voir point 4.8).^[27(p. 66),43(p. 6),46(p. 7),72(p. 25)]

4.4. Formes verbales

Cette catégorie regroupe plusieurs stratégies qui ne touchent pas uniquement à un terme genré précis mais à un groupe verbal, une proposition ou à une phrase en entier. La plupart de ces stratégies donnent lieu à un sujet plus général (ou le font disparaître) et éliminent les participes passés à accorder. Elles sont reprises dans la majorité des guides car elles sont faciles à mettre en place et n'encombrent pas le texte (lorsqu'elles sont utilisées avec parcimonie), puisqu'elles permettent d'éviter ou de limiter le recours aux doublets qui peuvent alourdir un texte. Ces techniques s'utilisent cependant dans des cas précis et ne conviennent pas à toutes les structures de phrases. La plupart de ces stratégies sont particulièrement adaptées aux textes administratifs et aux textes courts (questionnaires, listes à puces). Une abondance de ces techniques pourrait néanmoins résulter en un texte trop abstrait et plus difficile à comprendre en raison d'une dépersonnalisation excessive (c'est-à-dire un texte où la mention des personnes se fait rare, le rendant impersonnel)^[27(p. 49)]. On peut diviser cette section en cinq méthodes : l'utilisation de l'infinitif, des tournures neutres, de l'actif ou du passif, de l'impératif et des tournures impersonnelles.

L'infinitif est utilisé à la place de la forme conjuguée du verbe, il est particulièrement utile dans les questionnaires, dans les offres d'emploi ou dans les descriptions courtes. L'on préférera alors le segment *avoir 18 ans* au lieu de *doit être âgé de 18 ans*. Dans ce cas précis, on évite alors d'accorder deux fois ou de laisser au masculin un participe passé. Similairement, les participes présents, utilisés à bon escient, peuvent remplacer le verbe ou le participe passé (*le ou la responsable assume ses missions en définissant la stratégie...* plutôt que *le ou la responsable est chargé·e de plusieurs missions : il ou elle doit définir la stratégie...*)^[73(p. 7)]. L'infinitif peut

également intervenir pour remplacer un nom au masculin : on dira alors *être titulaire d'un doctorat* au lieu de *être docteur*.^[33(p. 5)] [33(p. 5),44(p. 4),72(p. 26),73(p. 7),96(p. 9),101]

Les tournures neutres, aussi appelées reformulations, sont l'ensemble des modifications effectuées dans une phrase qui permettent de supprimer un mot ou un groupe de mot genré, « qui ne coordonnent pas le masculin et le féminin et qui évitent les accords marqués en genre »^[74(p. 6)]. Son acception peut être assez large et recouvrir de nombreuses réalités ; nous nous limiterons ici aux modifications qui concernent un « réaménagement » de la phrase, c'est-à-dire dans laquelle plusieurs éléments sont transformés, supprimés ou déplacés. On va alors revoir la structure entière de la phrase pour obtenir par exemple *L'accès au centre de documentation est libre* au lieu de *Les visiteurs ont librement accès au centre de documentation*, afin d'éviter l'utilisation du masculin générique qui pourrait être perçu comme un masculin exclusif, ou encore *Date de naissance* plutôt que *Né.e le*^[43(p. 10),46(p. 13)]. Dans d'autres exemples, l'ordre des mots dans la phrase est inversé pour faire, notamment, disparaître un participe passé ou un pronom : *Vous êtes convaincu.e de son utilité* devient alors *Son utilité vous a convaincu*, *Bonsoir à tous* devient *Bonsoir et bienvenue*²¹ et *Dames en heren* devient *Beste mensen*.^[27(p. 38),72(p. 26),103(p. 9)]

Les tournures actives et passives permettent de facilement obtenir une phrase neutre du point de vue du genre en supprimant le nom, l'adjectif et/ou le participe passé se trouvant au masculin ou au féminin. Il est habituellement conseillé de recourir à la voix active plutôt qu'à la voix passive, qui implique généralement « l'usage d'articles, d'adjectifs et de participes propres à la forme masculine et à la forme féminine »^[104]. On utilisera alors de préférence *Nous vous contacterons* plutôt que *Vous serez contacté*. Néanmoins, la voie passive permet parfois également d'éviter l'utilisation d'un terme genré en passant d'un sujet animé à un sujet inanimé : *Le questionnaire doit être complété* plutôt que *Le candidat doit compléter le questionnaire*. Le français recourt plus facilement aux formes actives que passives, contrairement au néerlandais ; une abondance de formes passive pourrait alors être contournée par l'utilisation du pronom « on »^[91(p. 17)]. En néerlandais, une option s'ajoute avec la structure passive « *er + worden/zijn* » qui permet d'omettre le sujet de la phrase. Cette stratégie permet également, lorsque les doublets sont utilisés, de ne pas surcharger le texte et d'éviter « l'effet de répétition »^[104] [26(p. 14, 15),44(p. 4),73(p. 7),91(p. 17),96(p. 8),104]

L'impératif, tout comme la tournure passive, permet d'obtenir un sujet plus général sans devoir l'énoncer. Le nom masculin est alors remplacé par un verbe conjugué à

²¹ Dans le contexte de la télévision (ouverture du journal parlé en Suisse).^[102]

l'impératif : *Veillez compléter le formulaire* plutôt que *Le fonctionnaire complètera le formulaire*. Cette tournure permet également d'attirer davantage l'attention du lecteur (qui se sentira interpellé) tout en évitant de recourir à une forme qui ne recouvre pas la totalité du public cible.^[46(p. 10),73(p. 9),74(p. 6),105(p. 5)]

La tournure impersonnelle « exprime une action sans relation avec un sujet déterminé »^[106], permettant ainsi d'éviter l'utilisation d'un sujet uniquement féminin ou masculin. Elle se rapproche ainsi des tournures passives ou de l'impératif ; on écrira par exemple *les formulaires complétés sont à envoyer au service compétent* plutôt que *le candidat enverra les formulaires complétés au service compétent*. Tout comme les autres formes résultant en la suppression du sujet animé, elle doit être utilisée « par touches » pour éviter une dépersonnalisation du texte.^[46(p. 10),73(p. 9),74(p. 6),91(p. 16)]

4.5. Termes collectifs et englobants

Dans cette catégorie sont reprises les stratégies qui consistent à remplacer le terme marqué par un terme non marqué (c.-à-d. un terme générique, collectif ou épïcène)^[96(p. 8)]. Cela concerne en majorité les noms, mais également les adjectifs et les participes passés dans une moindre mesure. Elles sont reprises dans la plupart des guides, souvent dans les premières stratégies, car elles sont particulièrement faciles d'utilisation et efficaces. Cependant, ici encore, cet ensemble de techniques ne convient pas à tous les textes et il ne faut certainement pas en abuser. Une utilisation trop importante de ces termes pourrait compliquer la compréhension pour deux raisons : une dépersonnalisation (le texte manque de mention de personnes ou ces mentions sont abstraites) et un manque de précision (de par l'utilisation de termes génériques ou de certains termes épïcènes ou collectifs qui ne sont pas toujours des synonymes parfaits du terme remplacé ; leur utilisation peut alors rendre un texte ambigu)^[1(p. 9),46(p. 11),91(p. 15)].

Les termes génériques sont plus abstraits : ils font référence à un ensemble et leur genre n'est « pas apparent »^[27(p. 16)]. On mettra en avant l'activité, l'état, le lieu ou la compétence : *La direction envisage de modifier le règlement* plutôt que *Les directeurs envisagent de modifier le règlement*, ou *de directie* au lieu de *de directeurs*^[97(p. 26)]. *Le secrétariat*, pouvant remplacer *les secrétaires* en est un autre exemple.

Les termes collectifs sont des noms dont le genre grammatical est masculin ou féminin, mais dont la définition recouvre tous les genres. En ce sens, le mot *personnel* par exemple, dont le genre grammatical est masculin, permet de désigner l'« [e]nsemble des personnes appartenant à une même profession ou à un même corps »^[107]. C'est donc un mot singulier masculin qui « permet de désigner tout un groupe », le genre du nom est indépendant des genres

du groupe visé^[91(p. 14)]. On trouve un certain nombre de termes similaires, tels que *l'électorat*, *le public*, *la clientèle*, *la police*, etc. On préférera donc écrire *le personnel est disposé à la modification* plutôt que *les collaborateurs sont disposés à la modification*. Ces mots peuvent être précisés par un adjectif, comme dans *la population liégeoise* (pour remplacer *les liégeois*), ou *la personne concernée* (plutôt que *l'intéressé*). Les exemples sont nombreux et les possibilités multiples : *le corps enseignant*, *la rédaction du journal*, etc. Cependant, il faut veiller à ce que le terme choisi corresponde au sens que l'on souhaite donner à la phrase, particulièrement lorsque l'on remplace un terme genré singulier par un terme collectif : *la clientèle est aimable* n'a pas le même sens que la phrase *le client est aimable*.^[27(p. 38),44(p. 4),46(p. 11),73(p. 8),91(p. 14-15),96(p. 5)]

Les termes épïcènes, parfois appelés *termes unisexes*, sont les termes « [d]ont la forme ne varie pas selon le genre »^[108] et sont un outil efficace lors de l'écriture d'un texte neutre du point de vue du genre. Au singulier, un épïcène devra soit être accompagné de deux déterminants (*la/le collègue*), soit être combiné à une autre stratégie pour obtenir un terme inclusif (voir point 4.7). En outre, il est largement conseillé de remplacer par un épïcène les noms composés du mot *homme* ou *femme*, tels que *homme d'État* (p. ex. un·e politique), *manpower* (p. ex. *workforce*), *poetsvrouw* (p. ex. *poetshulp*), etc. particulièrement lorsque l'on fait référence à un groupe d'hommes et de femmes. Ces termes sont très présents en néerlandais (*raadsman*, *bouwheer*, *burgemeester*, *vroedvrouw*, etc.), on retrouve par ailleurs de nombreux noms épïcènes qui remplacent aisément des mots genrés : *leerkracht* peut remplacer *leraar* et *lerares* et *afdelingshoofd* peut remplacer *afdelingsleider*^[31(p. 8)]. Les termes genrés peuvent aussi, selon le cas, être modifiés par l'ajout de suffixes comme *-persoon* ou *-mens* (ex : *raadspersoon*, *zakenmens*)^[35(p. 12)]. On évitera en outre d'autant plus les phrases comme *mijn zus is brandweerman en mijn broer vroedvrouw* qui accentuent la problématique liée au genre lexical du substantif utilisé^[35(p. 16)].

Cette stratégie est particulièrement efficace et souple en néerlandais, de nombreux suffixes permettent de facilement créer de nouveaux termes épïcènes pour un nombre varié de substantifs animés (*-kundige*, *kracht*, *-lieden*, *-lui*, *hulp*, *talent*, *kenner*, *autoriteit*, *-personeel*, *mensen*, etc.)^[29(p. 8)]. Il existe ainsi un nombre important de termes qui peuvent remplacer des substantifs genrés.

En français, ce nombre est plus réduit, bien que la liste de termes épïcènes soit tout de même importante (*partenaire*, *titulaire*, *spécialiste* ou encore *responsable*). De plus, ils peuvent, comme dans le cas des termes collectifs, être utilisés en combinaison avec un adjectif pour les préciser (p. ex. *les responsables informatiques* au lieu *des informaticiens* ou *les bénéficiaires*

de bourses au lieu de *les boursiers*). On préférera aussi *partenaire* à *conjoint ou conjointe*. En outre, certains adjectifs possèdent également une forme identique au masculin et au féminin²² et peuvent être utilisés dans un même objectif, tels que *magnifique*, *belge* ou *raisonnable*. On optera alors dans la mesure du possible plus volontiers pour l'adjectif *apte* (adjectif non marqué) que pour *qualifié* ou *compétent* (adjectifs marqués). Finalement, bien que dans une plus faible mesure, certains déterminants sont également épïcènes (*mes*, *notre*, *des*), mais il est souvent plus difficile de les utiliser pour remplacer un déterminant genré (*le/la*). Ainsi, *le ou la ministre* n'est pas équivalent à *des ministres*. L'on trouve certaines exceptions pour les déterminants indéfinis pour lesquels on trouve souvent substituts non genrés : *aucun* peut remplacer *pas un-e* et *plusieurs responsables* peut remplacer *divers-es responsables*. En néerlandais, ce sont les déterminants possessifs qui indiquent le genre du référent. Il est alors possible de remplacer un déterminant faisant référence à un ou des sujets dans la phrase par un déterminant neutre : *de directeur geeft zijn toestemming* pourra devenir *de directeur geeft de toestemming*^[97(p. 25)].^[25(p. 4), 26(p. 12),27(p. 38),33(p. 4),35(p. 5, 12),41(p. 6),46(p. 11-12),72(p. 26),73(p. 8-9),91(p. 8, 10),99(p. 20),100,104]

4.6. Pronoms

Les pronoms sont des alliés stratégiques de l'écriture inclusive. Ils permettent de remplacer les doublets ou les termes genrés sans dépersonnaliser le texte. Une utilisation trop abondante de pronoms pourrait cependant rendre complexe l'identification du référent. On peut les séparer en trois catégories intermédiaires : les pronoms personnels, les pronoms épïcènes et les pronoms neutres.

La plupart des pronoms personnels font référence dans leur forme tant aux hommes qu'aux femmes, comme *vous* ou *on*²³ par exemple. Ils ne revêtent pas un genre particulier et peuvent être utilisés dans de nombreux cas pour mentionner divers groupes (particulièrement dans le cas du pronom *on*). Le pronom *il* peut remplir la même fonction lorsqu'il est utilisé de façon impersonnelle, comme dans la phrase suivante : *il est fortement conseillé d'obtenir l'autorisation du personnel compétent*. En néerlandais, davantage de pronoms peuvent être utilisés (*je*, *men*, *u*, *we*, *jullie*, *ze* et *die*), notamment dans le domaine administratif, mais pas seulement^[109]. Ils permettent d'interpeler le lecteur tout en incluant la totalité des genres

²² En néerlandais, tous les adjectifs ont la même forme au masculin et au féminin puisqu'ils s'accordent selon que le substantif soit un *het-woord* ou un *de-woord* (voir 3.2).

²³ Les avis divergent sur la catégorie grammaticale dont fait partie le pronom *on*, allant de *pronom personnel*, à *pronom indéfini* ou encore *pronom personnel indéfini*^[109(p. 2-3)]. Dans notre cas, sa catégorie est peu pertinente, il est donc classé par simplicité dans la catégorie pronom personnel.

concernés. C'est une stratégie particulièrement recommandée en néerlandais car elle est commune (notamment l'utilisation du *je* dans des types de textes variés)^[109].

Les pronoms épïcènes « ne présentent pas de marque de genre »^[96(p. 7)], tout comme les noms et adjectifs épïcènes. Ils sont particulièrement nombreux et peuvent facilement remplacer des pronoms genrés : *personne, quiconque, plusieurs, n'importe qui, nul, tout le monde, chaque, plusieurs*. Tous les pronoms ne sont pas « englobants », ainsi *ceux* et *tous* devront par exemple être accompagnés de leurs pendants respectifs ou remplacés par une autre tournure (p. ex. *À la satisfaction de tous* sera remplacé par *À la satisfaction générale*^[46(p. 13)]. Certains pronoms relatifs sont également épïcènes, comme *qui* et *de qui*, qui peuvent remplacer *lequel* ou *laquelle*^[96(p. 7)]. En néerlandais, tous les pronoms indéfinis et relatifs sont en revanche épïcènes, puisqu'ils ne varient pas en genre en fonction du nom qu'ils remplacent : *allemaal, iedereen, iemand, ieder*, etc.^[110]

Les pronoms neutres sont des pronoms épïcènes créés pour remplacer les pronoms personnels genrés. Ils sont parfois le résultat de la contraction de la version féminine et masculine du pronom, d'une création originale ou utilisent un pronom existant (souvent au pluriel) pour un nouvel emploi (voir 4.11). On trouve ainsi la forme *iel(s)* en français, qui est par ailleurs entrée dans le dictionnaire en 2021. Il permet de remplacer le doublet *il(s)/elle(s)* et d'inclure tous les genres. La même stratégie est utilisée en Suède le pronom *hen* (pronom de la 3^e personne du singulier neutre)^[35(p. 16-17)]. En anglais et en italien, c'est le pronom de la 3^e personne du pluriel qui s'est démarqué pour l'utiliser dans un usage neutre, *they* ou *loro* permettent donc de faire référence à une personne dont on ne connaît pas le genre ou pour les personnes non binaires ou transgenres, en outre de leur signification plurielle^[111,112]. La langue néerlandaise semble se tourner progressivement vers les pronoms *die, hen* et *hun* comme alternatives neutres à *hij, hem* et *zijn*^[112]. Cela concerne également d'autres langues d'Europe et du monde, où l'introduction de ces nouveaux pronoms est souvent polémique.^[27(p. 38),73(p. 7-8),96(p. 7),97(p. 26),104,105(p. 5)]

4.7. Pluriel

L'utilisation de la forme plurielle du nom permet de contourner l'utilisation des doublets dans certains cas puisque le genre du nom ne sera plus marqué. Le pluriel ne peut cependant pas toujours remplacer la forme au singulier du nom, cette stratégie dépend fortement du contexte. Le pluriel est aussi recommandé en néerlandais, l'on préférera *kandidaten moeten* à *de kandidaat moet*. Le pluriel est dans ce cas identique au féminin et au masculin, comme dans de nombreux autres cas (lorsque le féminin consiste en le suffixe -e) et est donc parfaitement

adapté en néerlandais. La combinaison de cette stratégie avec les mots épïcènes s'avère particulièrement pratique (ex : *les élèves*), ils peuvent alors être utilisés comme termes génériques^[104]. On pourra donc utiliser *les fonctionnaires* (au lieu de *le/la fonctionnaire* ou *les collaborateurs et les collaboratrices*) ou *les scientifiques* pour remplacer *les chercheurs*²⁴. Néanmoins, le pluriel de noms ne permet pas toujours d'obtenir un terme générique, certains termes peuvent en effet ne faire référence qu'à un genre, même au pluriel (*les femmes de ménage* [on préfère alors *le personnel d'entretien*]).^[35(p. 17),91(p. 15)]

4.8. Féminisation et masculinisation des noms

Certains substantifs qui font référence à des personnes (ex : noms de métiers) existent dans l'usage actuel²⁵ uniquement dans une forme féminine (*poetsvrouw, hôtesse de l'air*²⁶, *sage-femme*) ou masculine (*peintre, ingénieur, timmerman*)^[114(p. 127-130)]. Il est alors conseillé de féminiser ou de masculiniser ces noms en fonction de la personne concernée ou du public cible. Cette pratique est hautement recommandée par tous les guides d'écriture inclusive. Pour les noms de métiers, fonctions et grades, elle est également recommandée par l'Office québécois de la langue française depuis 1979 et réglementée par un décret belge depuis 1993^[26(p. 18),49]. En Belgique, la loi impose la féminisation dans un cadre précis (l'administration publique et l'enseignement), mais les guides recommandent de toujours féminiser les noms de métiers lorsque la situation le requiert. Le parlement européen recommande également de toujours mentionner la forme féminine et masculine lorsque l'on fait référence aux deux groupes (Europees Parlement, 2018, p. 10). On va donc féminiser le nom lorsque l'on se rapporte à une femme, masculiniser le nom lorsque l'on se rapporte à un homme et mentionner les deux lorsque l'on se rapporte à un groupe mixte.^{[73(p. 8)] [51(p. 8, 26)]}

Lorsque la rédaction d'un texte complètement neutre n'est pas possible, sa féminisation demeure alors importante pour fournir une représentation d'une plus grande partie de la population^[96(p. 2)]. Raphael Haddad insiste notamment pour les métiers « valorisés socialement » pour lesquels la féminisation fait face à plus de résistance^[115].

²⁴ Il est important de noter que cette stratégie n'est pas toujours applicable : ces termes ne sont en effets pas des synonymes absolus et certaines phrases nécessitent l'utilisation de termes précis. Tous les collaborateurs ne sont pas des fonctionnaires (cette technique ne fonctionne donc que lorsque les collaborateurs en question ont le statut de fonctionnaire) ; il en est de même pour scientifique/chercheur. Pour d'autres mots, c'est le registre qui change (p. ex. prof / enseignant).

²⁵ Le féminin ou masculin de ces formes existent parfois mais leur utilisation est rare dans l'usage courant (ex. : peintresse, autrice, etc.).

²⁶ Pour éviter l'utilisation de *steward* (emprunt inutile de l'anglais, bien qu'utilisé en français européen), l'Office québécois de la langue française recommande l'utilisation d'*agent de bord* et *agente de bord*^[113,114(p. 131)].

Il existe deux stratégies pour la féminisation : la différenciation et la neutralisation. La première signifie qu'il existera un terme différent au masculin et au féminin (ex : *un auteur, une autrice*), la deuxième signifie qu'une même forme existera pour désigner les hommes ou les femmes, comme le nom épïcène (ex. : *un architecte, une architecte*)^[116(p. 17)]. De nombreux guides francophones listent les formes masculines et féminines des noms faisant référence à des personnes et indiquent les règles en vigueur. De plus, « [s]elon les spécialistes en lexicologie, dans plus de 95% des cas, il est aisé de féminiser ou de masculiniser » ces formes en respectant les règles grammaticales^[91(p. 7)]. De nombreuses formes étaient d'ailleurs présentes il y a plusieurs siècles avant de disparaître de l'usage (voir 3.4). L'on a ainsi souvent recours à des formes oubliées qui sont réintroduites. Pour le néerlandais, les deux stratégies s'appliquent également. On appliquera alors pour la différenciation les règles de grammaire en vigueur, ainsi, *zwemmer* deviendra *zwemster*, *waard* deviendra *waardin*, *ombudsman* deviendra *ombudsvrouw*, etc. D'autres formes restent identiques au féminin et au masculin (neutralisation), comme *wiskundige* et *bediende*^[117]. De manière générale, il est conseillé d'opter pour une dénomination non genrée lorsque c'est possible (*verpleegkundige* au lieu de *verpleegster*)^[30].

On retrouve pour une majorité de mots l'équivalent masculin ou féminin dans le dictionnaire, même lorsque la forme féminine ou masculine est rare. Pour les formes encore inexistantes dans les dictionnaires, on les retrouve souvent dans les guides ou listes dédiées. Il arrive que le féminin varie cependant entre les pays, c'est le cas de *pasteur* par exemple, qui conserve sa forme masculine au féminin en France et en Belgique, mais qui s'écrit *pasteure* au Canada et *pastoresse* en Suisse^[117].

L'utilisation de *femme* ou *madame* suivi d'un nom de métier masculin est déconseillée (on évitera ainsi d'écrire *Madame le ministre*), puisque tous les noms peuvent théoriquement être mis au féminin^[51(p. 26)]. De même pour *monsieur* suivi d'un métier au féminin (on évitera *monsieur la gouvernante*). On s'abstient ainsi également d'utiliser les phrases comme *le collaborateur a droit à un mois de congé d'allaitement*^[91(p. 7)]. En outre, il faut également accorder les adjectifs et participes passés en fonction du genre du nom (*l'actuelle présidente est réélue*). Lorsque l'on se rapporte à des hommes et à des femmes ou que le genre de l'interlocuteur n'est pas connu, l'on peut alors recourir au doublet ou à la mention f/h/x pour inclure tous les genres.

Cette féminisation/masculinisation est particulièrement importante dans les offres d'emploi, notamment pour permettre une meilleure égalité des chances et ne pas renforcer les

stéréotypes de genre. On montre ainsi que l'offre est ouverte tant aux femmes qu'aux hommes.^[33,34(p. 5),35(p. 10),41(p. 6),44(p. 4),51(p. 26),91(p. 6),99(p. 12),100,105(p. 4)]

4.9. Doublets

Les doublets sont la forme la plus connue d'écriture inclusive, mais également une des plus controversées : conseillée par certains, proscrite par d'autres. Cette stratégie peut également être considérée comme une neutralisation ; on parlera de neutralisation formelle (par opposition à la neutralisation sémantique, voir point 4.10)^[78]. La juxtaposition de la forme féminine et masculine du mot forme en effet alors un ensemble « neutre » – dans le sens qu'il comprend les deux pôles du genre et peut être utilisé pour désigner les hommes et les femmes^[116(p. 17)].

On peut distinguer deux formes de doublets : le doublet complet et le doublet abrégé. Le doublet « est un ensemble formé par la forme masculine et la forme féminine du déterminant (*le, la; un, une; ce, cet, cette*), et du nom ou du groupe nominal, qui sont coordonnées par *et* ou *ou* »^[74(p. 7),96(p. 10)], pour former par exemple le doublet complet *un adjoint administratif ou une adjointe administrative*. Il concerne également le doublement de l'adjectif, du déterminant seul (dans le cas de termes épïcènes : *le ou la ministre*²⁷), de deux pronoms (*celles et ceux*) ou encore de la forme masculine et féminine au pluriel (*les enseignants et les enseignantes*). On trouve ce procédé sous diverses appellations parmi lesquelles la *double désignation*, le *dédoublement*, les *formes dédoublées* ou encore, la *double flexion*.

L'ordre des mots se fait généralement en fonction de l'accord de proximité, de l'accord de majorité et/ou de l'ordre alphabétique^[26(p. 16)]. L'accord de proximité est recommandé pour ne pas surcharger le texte mais tout de même offrir la possibilité d'une alternance d'accords dans le document : passant de *les vice-recteurs et les vice-rectrices sont nombreuses* à *les doyennes et doyens sont satisfaits*^[33(p. 5)]. D'autres recommandent un accord systématique au masculin, en plaçant alors la forme féminine en premier^[96(p. 11)].

Doublets complets

Le doublet complet est généralement conseillé par les guides *lorsque l'on désigne explicitement les femmes et les hommes*^[91(p. 11)]. Il est ainsi recommandé de s'adresser à un public mixte en employant les mots *Mesdames, Messieurs*^[51(p. 26)] et de mentionner la forme féminine et masculine d'une fonction²⁸ dans les offres d'emploi. Cependant, cette technique doit être utilisée raisonnablement, car elle tend assez rapidement à alourdir le texte et à rendre

²⁷ Certains indiquent cependant ne pas recommander cette pratique et conseillent de répéter la forme épïcène après chaque article (la ministre et le ministre)^[104].

²⁸ Ce dédoublement concerne également les noms composés liés par un trait d'union^[91(p. 12)].

la lecture plus complexe. Ainsi, « leur usage doit répondre à une nécessité impérative »^[91(p. 12)]. Pour éviter leur répétition, l'usage de pronoms est notamment conseillé, d'autres conseillent de faire appel à d'autres stratégies lorsqu'il est clair que le groupe est mixte (notamment le pluriel ou le masculin générique²⁹)^[27(p. 67)].

Doublets abrégés

Le doublet abrégé, ou la « graphie tronquée », est une forme raccourcie du doublet complet, qui peut être construite de diverses façons. Il consiste généralement à ajouter la forme féminine après la forme masculine, par le biais d'un signe typographique choisi (ex : *président-e*). Ces signes varient : on peut ainsi retrouver les parenthèses, le trait d'union, la barre oblique, les crochets, le point médian (ou point milieu), l'étoile du genre, le point, la virgule, la majuscule, etc., mais tous ne sont pas recommandés. Généralement, les parenthèses³⁰, les crochets et la barre oblique sont déconseillés car « cette mise en forme suggère que le féminin est secondaire en importance »^[26(p. 17),35(p. 12),44(p. 4)]. La majuscule et la virgule sont également rarement recommandés, pouvant compliquer davantage la lecture. On retrouve finalement le trait d'union (*professeur-e*)³¹, le point médian (*les délégué-e-s*) et l'étoile de genre (*les collaboratrice*teurs*, particulièrement utilisée en Suisse)^[26(p. 6),27(p. 59),100]. Le choix est laissé à l'auteur à qui on demande d'être cohérent en appliquant la même forme pour l'ensemble d'un document^[96(p. 4)]. Le point médian (·), considéré comme « sobre et élégant » s'est en outre particulièrement démarqué ces dernières années et son utilisation s'est popularisée en dehors des revues féministes^[2,91(p. 18),118]. Il est par ailleurs conseillé par plusieurs guides^[1(p. 19),43,44,72].

Certaines formes demandent davantage de réflexion et plusieurs choix s'offrent à l'auteur, notamment en ce qui concerne les formes qui diffèrent de plus d'une lettre entre le féminin et le masculin. Lorsque des accents s'ajoutent à la forme féminine, celui-ci peut être omis ou ajouté avec la forme finale : *fermier-e* ou *fermier-ère*^[27(p. 59)]. Lorsque la forme finale contient plusieurs lettres, il est possible de choisir la longueur de la partie doublée : *religieux-euse* ou *religieux-se*^[26(p. 6),27(p. 59),33(p. 6)]. Certains recommandent dans ce cas l'utilisation de la barre oblique pour indiquer que la forme diffère au féminin, et obtenir ainsi *chercheurs/euses*^[33(p. 6)]. Le pluriel peut être ajouté directement après la forme féminine ou être séparé par un signe typographique : *formateur-riche-s* ou *formateur-rices*^[26(p. 6)]. Finalement, par souci de non

²⁹ Cette stratégie reste cependant peu recommandable voir Masculin générique.

³⁰ Les parenthèses, bien qu'utilisées couramment pour « introduire une alternance possible entre le singulier et le pluriel »^[96(p. 3)] et pouvant former une potentielle extension logique de cet emploi, sont par définition inadéquates dans le contexte du genre en raison du but recherché par l'écriture inclusive.

³¹ Le trait d'union est cependant, du point de vue typographique, un élément « séparable »^[91(p. 18)].

binarité, il est possible d'ajouter un « x » dans la forme finale (*les étudiant-e-x-s*)^[33(p. 6)]. Ces choix auront des répercussions sur la facilité de lecture et la compréhension du texte et sont donc d'une grande importance. Cependant, aucun consensus ne s'est encore formé à ce propos et ces stratégies ne sont pas réglementées, c'est donc à l'auteur de se positionner.

En néerlandais, ces techniques sont plus souvent déconseillées car elles peuvent mener à des formes particulièrement complexes, notamment lorsqu'une voyelle doit être ajoutée au sein du mot ou que le pluriel est différent pour la forme féminine et masculine (*echtgeno(o)t(e)* ou *lera(a)r(s)(essen)*)^[119(p. 9)]. La lecture en est alors entravée et le texte est alourdi. Il est conseillé de recourir à d'autres stratégies dont l'utilisation de termes épïcènes, particulièrement dans les cas similaires à ceux-ci.

Malgré tout, c'est une des rares techniques qui permet « de sortir de la binarité féminin/masculin dans les accords ou d'accueillir plusieurs genres en un même mot »^[26(p. 17)]. Ces formes permettent d'affronter directement le problème « à la racine », en appliquant la modification directement au terme souhaité, contrairement à d'autres stratégies (comme aux points 4.4 et 4.5). Cependant, elles rendent « l'écriture complexe et [elles] nuisent à la lisibilité du texte, le rendant difficile, voire impossible à prononcer à haute voix, et éloignant l'une de l'autre la langue parlée et la langue écrite »^[74]. Il y a tant un effort de rédaction du côté de l'auteur, qu'un effort de lecture du côté du public cible. A. Dister et M.-L. Moreau notent à ce propos que lorsque :

l'accumulation de doublets souligne systématiquement une distinction non pertinente pour le propos, quand la rédaction rend les textes plus abstraits, une partie de la population se trouve exclue de l'accès aux informations.^[27(p. 49)]

Ils sont donc à utiliser avec modération et sont particulièrement adaptés aux textes courts ou aux titres où l'espace est restreint, comme les annonces, les vacances d'emploi, les publications sur les réseaux sociaux ou encore pour certains courriers (p. ex., *Cherche collaborateur.trice* ou *Avis aux client.e.s*). La majorité des guides conseillent donc de limiter fortement leur utilisation aux textes courts ou aux espaces restreints car elle nuit incontestablement à la lisibilité et à la bonne compréhension du texte. D'autres guides la déconseillent purement et simplement. Seuls les guides publiés par des organismes de presse ou fondations indépendantes émettent un avis différent ; ils conseillent davantage d'effectuer un choix en fonction du contexte et du public cible (et de la réceptivité de celui-ci) plutôt que par rapport à la longueur du document^[25(p. 3)]. C'est finalement une stratégie davantage visible, qui permet « d'investir “frontalement” l'enjeu discursif et social de l'égalité femmes / hommes »^[120(p. 8)].^[25(p. 3),26(p. 6, 16-17),27(p. 38, 49-51, 72),33(p. 6),34(p. 4, 6),44(p. 4),72(p. 26),91(p. 6),96(p. 3, 11),100,101,104,105(p. 4)]

4.10. Masculin générique

Le masculin générique, ou masculin universel, est l'utilisation du masculin pour faire référence à un groupe mixte, il s'agit donc d'un masculin inclusif (voir 3.4). C'est le masculin qui est utilisé « comme habituellement dans le fonctionnement quotidien de la langue »^[27(p. 55)]. Il peut être utilisé lorsque le contexte rend l'utilisation du masculin clairement inclusif, c'est-à-dire pour laquelle il ne peut y avoir « une interprétation exclusivement masculine »^[51(p. 27)]. On peut ici parler d'une stratégie de *neutralisation sémantique* puisque la valeur masculine va être « annulée » pour laisser place à une valeur qui inclut tant le féminin que le masculin^[78,116(p. 17)]. Il faut cependant prêter une attention particulière à certains termes et prendre en considération les connotations de certains mots et le contexte extra-linguistique. Les termes *les docteurs* ou *les directeurs* utilisés au masculin générique dans un texte risquent par exemple d'être interprétés comme masculins exclusifs, en raison des stéréotypes de genre ancrés dans notre culture. Il en va de même pour des termes épïcènes utilisés avec un déterminant masculin au singulier, comme *secrétaire* ou *ministre*, pour lesquels l'interprétation pourrait être exclusivement féminine ou masculine. Pour les termes non épïcènes, l'utilisation du masculin générique risque d'autant plus d'être ambiguë^[27(p. 18)].

En néerlandais, le masculin générique est plus largement accepté, notamment pour certains noms masculins qui ne possèdent pas de forme féminine ou dont la forme féminine est peu usitée (comme *minister* et *burgemeester*)^[29(p. 9)]. Le masculin générique est également accepté lorsque la forme féminine porte un autre sens (comme pour *secretaris/secretaresse* ou *directeur/directrice*)^[29(p. 9)]. Finalement, les mots qui viennent d'autres langues sont généralement considérés comme épïcènes.

Il faut aussi limiter l'utilisation du terme *homme* comme générique ; il est en effet parfois employé pour faire référence « à l'ensemble du genre humain »^[73(p. 9)]. On préférera cependant dans ce cas les tournures qui englobent tous les genres comme *l'humanité*, *la société*, *l'être humain*, de même *mankind* peut être remplacé par *humankind*^[121]. D'autres expressions ou collocations similaires peuvent être adaptées, comme les *hommes de loi* qui peut devenir *les gens de lois* ou encore *les hommes préhistoriques* remplacé par *les humains préhistoriques*.

L'utilisation du masculin générique doit rester limitée et est déconseillée par une majorité de guides en français, souvent considérée comme un évitement ou une absence de stratégie. S'il est parfois accepté, c'est avec une note explicative qui insiste sur le fait que ce masculin est générique^[97(p. 26)]. Cependant, son emploi limite d'une part la visibilité d'une partie de la population, mais l'inverse peut résulter en un affaiblissement du caractère inclusif que peut avoir le masculin, comme l'expliquent A. Dister et M.-L. Moreau :

Les pratiques alternatives renforcent la valeur exclusive du masculin. Le genre grammatical masculin pourrait ainsi se spécialiser dans la désignation des individus mâles^[27(p. 55)]

Souvent, les autres stratégies permettent justement d'éviter l'utilisation de ce « masculin pour les ensembles mixtes »^[27(p. 38)]. On vise ainsi une plus grande visibilité des genres sous représentés (lorsque plusieurs genres sont visés) et on s'assure que « les hommes et les femmes [sont] traités de la même manière par la langue »^[27(p. 31)].^[27(p. 20, 41-42),27(p. 20),34(p. 7),41(p. 6),46(p. 7, 13),72(p. 26),73(p. 8),74(p. 4),96(p. 2),100,101,104]

4.11. Innovations orthographiques et sémantiques

Dans une moindre mesure, certains guides proposent la « féminisation de tous les mots, même lorsque ces formes sont non-usitées »^[72(p. 26)] par le biais de néologismes ou d'une nouvelle grammaire. On parle alors de « rédaction neutre », de « rédaction non-binaire »³² ou encore d'« innovations orthographiques »^[26(p. 6),96(p. 4)]. Un néologisme est un « [m]ot nouveau ou sens nouveau »^[122]. On combine alors la forme masculine et féminine en un seul mot. Les néologismes sont créés tant pour former de nouveaux substantifs (la combinaison de *agriculteur* et *agricultrice* donne ainsi *agriculteurice*), des pronoms (*iels*, *toustes*) que des adjectifs (*belleaux*) ou des déterminants (*maon*). Cette nouvelle manière d'écrire se retrouve particulièrement en français, bien que pas encore reconnue par « les instances linguistiques »^[26(p. 9)]. Certains guides, notamment émis par des organismes indépendants, reprennent les différentes règles qui régissent cette nouvelle écriture en français et précisent son utilisation. Cette stratégie est particulièrement utilisée pour représenter davantage la communauté LGBT+ et notamment les personnes non-binaires, pour « permettre un discours neutre ou inclusif »^[25(p. 5)]. Elle permet alors d'« introduire » un genre grammatical neutre dans la langue française.

La plupart des guides ne recommandent cependant pas son utilisation car elle représente un réel obstacle à la compréhension d'un texte, particulièrement lors de l'apprentissage d'une langue^[26(p. 9),27(p. 38),96(p. 2-4),123]. Plusieurs règles existent en outre en parallèle (on trouve par exemple tant *ul* que *ael* et *iel* pour remplacer *il et elle*^[26(p. 6)]), compliquant davantage la lisibilité. L'utilisation de ces innovations nécessite une bonne connaissance des procédés tant de la part du rédacteur que du lecteur, réduisant le public cible aux amateurs de ce type de rédaction. Or, comme les doublets abrégés, elle fait partie des rares stratégies qui incluent également « des personnes dont le genre se situe hors de la classification binaire masculin/féminin »^[26(p. 9)]. En néerlandais, de nouveaux sens sont donnés à des pronoms

³² Cette dénomination inclut parfois également l'utilisation de doublets abrégés.^[26(p. 6)]

existants pour en faire des pronoms singuliers neutres (*hen* ou *hun*) et leur utilisation est recommandée par plusieurs guides^[32(p. 6)]. En revanche, de nouveaux mots ne semblent pas apparaître dans la langue néerlandaise.

En somme, il s'agit d'un procédé qui est encore en construction, dont les règles sont multiples et qui tend à évoluer encore dans les prochaines années pour peut-être se normaliser progressivement.

4.12. Note explicative

Pour des textes d'une longueur importante, une autre option s'offre à l'auteur : ajouter une note explicative mentionnant au début du document que « par souci d'esthétisme et de lisibilité »^[72(p. 26)], certains termes (qui peuvent être précisés) écrits au masculin désignent tous les genres. Le générique masculin est alors utilisé dans l'entièreté du texte, évitant les redondances ou lourdeurs, à l'aide d'une note telle que « Le genre masculin est utilisé dans le présent questionnaire comme genre neutre »^[104]. Cette note peut être plus spécifique et ne concerner qu'un seul terme (ex. : « Par "employé", on entend les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. »^[91(p. 20)]).

La note explicative s'est popularisée car elle permet d'éviter le recours à des stratégies alternatives tout en « incluant » l'entièreté de la population. Cependant, de nombreux guides recommandent de n'utiliser cette stratégie que pour l'emploi de masculins génériques spécifiques, d'utiliser d'autres stratégies lorsque celles-ci sont adaptées, voire proscrivent cette pratique dépassée^[26(p. 19),35(p. 12),74(p. 4),91(p. 19),96(p. 2),104]. Pierre Vachon-L'Heureux écrit ainsi que :

Ce type de note marque en fait une démission devant le défi que présente la rédaction épiciène. Elle n'est plus de mise de nos jours puisque la féminisation linguistique est devenue une réalité culturelle.^[124(p. 18)]

En effet, bien que la pratique soit répandue, des recherches ont démontré que « dans l'usage, nous interprétons préférentiellement un masculin comme spécifique (et non pas générique) »^[43]. Le terme *secrétaire* au pluriel est alors plus souvent interprété comme un groupe de femmes alors que le terme *juge* au pluriel sera interprété comme un groupe d'hommes (voir 3.5)^[73(p. 8)].^[72(p. 26),73(p. 8),104,125]

4.13. Indication après le mot (F/H)

Lorsque le terme ne dispose pas d'une forme neutre ou comme alternative au doublet, il est possible d'ajouter après le terme ou groupe nominal au masculin l'indication « h/f », « m/v » ou encore « h/f/x ». En néerlandais, on utilisera généralement la formule « m/v » ou « m/v/x » (la dernière étant utilisée par le Selor^[126]). Ce type de formulation est particulièrement adapté

aux vacances d'emploi, l'indication de « m/v/x » dans les offres d'emploi est d'ailleurs une obligation légale au niveau fédéral en Belgique^[97(p. 24)]. Elle peut aussi être utilisée lorsque l'on ignore le genre de la personne à laquelle on se réfère. Dans ce cas, l'incise plus longue *homme et femme* peut également être utilisée : « Tous les ingénieurs, hommes et femmes, sont convoqués »^[104]. Cela peut aussi être employé lorsque l'interprétation du masculin générique peut être ambiguë.^[27(p. 66),32,72(p. 26),104]

4.14. Expressions et tournures à éviter

Au-delà des termes et tournures neutres, certaines expressions stéréotypées ou sexistes sont à éviter pour une écriture inclusive, car elles continuent de véhiculer des façons de penser stéréotypées qui sont inconscientes^[35(p. 17)]. De nombreux guides listent des tournures à éviter : évitez par exemple d'utiliser des expressions sexistes comme *le panier de la ménagère*, *en bon père de famille*³³, *la fée du logis*, *de perfecte huisvrouw*, ou les stéréotypes comme *l'homme fort*, *la femme objet*, *les blondes*, etc.^[26(p. 19),27(p. 56),34(p. 8)] Certains exemples utilisés dans des documents peuvent aussi véhiculer des stéréotypes, on évitera alors de systématiquement attribuer à des hommes les métiers exercés généralement en majorité par ceux-ci (ex : « L'ingénierie en construction est un métier d'hommes »^[26(p. 19)]) ou d'attribuer le rose aux filles et le bleu aux garçons (on parlera alors de communication inclusive, voir 1.1).

Dans le contexte de l'apprentissage de la langue française, il est également conseillé de modifier la tournure de la règle de l'accord du masculin au pluriel (*le masculin l'emporte*) par une tournure plus neutre comme *la forme utilisée pour le masculin sert aussi pour les groupes mixtes* ou *le masculin est ici neutralisé*^[27(p. 29)]. Il s'agit en effet d'une règle intégrée dès le plus jeune âge qui induit dans sa formulation un déséquilibre entre les hommes et les femmes. Cette règle a été introduite au XVII^e siècle, dans un contexte social très différent de l'actuel, où « le genre masculin, plus noble, devait primer sur le féminin »^[91(p. 4)].

Finalement, les titres de documents anciens tels que les lois ou les constitutions ne doivent généralement pas être modifiés. On fera donc toujours référence à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*^[41(p. 8)].^[26(p. 19),27(p. 73),44(p. 4),51(p. 26),72(p. 26),73(p. 7),99(p. 11),101,105(p. 6)]

³³ L'expression *en bon père de famille*, commune en droit, n'est d'ailleurs plus utilisée : remplacée par le groupe de mots *agir avec prudence et diligence* en 1994 au Canada, par le terme *raisonnable* en 2014 en France et par *personne prudente et raisonnable* en 2021 pour la Belgique^[127-129]. Elle a également été remplacée en néerlandais la même année pour la Belgique (*goede huisvader* devient donc *voorzichtig en redelijk persoon*)^[130].

4.15. Titre de civilité

En français, deux titres existent pour désigner les femmes : mademoiselle (défini par *Le Robert* comme un titre « donné aux jeunes filles et aux femmes (présumées) célibataires »^[131]) et madame. Pour les hommes, il existe un titre : monsieur (donné à « tout homme peu importe son âge ou son état civil »). Le titre donné aux femmes se fait donc « en fonction de leur situation matrimoniale » contrairement aux hommes^[27(p. 55)]. Depuis plusieurs années, l'utilisation du titre *mademoiselle* est donc déconseillée, notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui supprime son utilisation des documents administratifs, comme au Canada et en France^[132,133]. Elle l'est également par de nombreux guides portant sur l'écriture inclusive (voir point 4.17)^[27(p. 55),34(p. 6),49,91(p. 25)]. Ces titres révèlent une partie de la vie privée de la personne, ils donnent en effet « des informations personnelles (état civil) en-dehors de tout cadre légal »^[44(p. 4)]. Souvent, la personne concernée ne souhaite pas partager ce renseignement avec son ou ses interlocuteur(s), notamment autrefois dans le cas des enseignantes envers leurs élèves^[91(p. 25)].

Beaucoup de femmes ressentent la question « Madame ou Mademoiselle ? » comme une intrusion dans leur vie privée, la question passant d'autant plus mal que le choix de la civilité adéquate n'est pas dicté par ce qu'elles sont, mais par leur relation à un homme.

[27(p. 54)]

L'utilisation de mademoiselle a été fortement réduite en raison des nombreuses recommandations et circulaires et reste à employer uniquement lorsque l'interlocutrice souhaite être nommée de cette façon. Dans ce même contexte, il est conseillé de limiter l'utilisation des termes *nom de jeune fille*, *nom patronymique*, *nom d'épouse* et *nom d'époux*^[132]. En néerlandais, le terme *meijuffrouw* utilisé pour les femmes non mariées est considéré comme vieilli et le terme *juffrouw* n'est plus utilisé que pour les jeunes filles^[29(p. 9)]. Il tend à laisser place au terme *mevrouw*, plus générique, que les guides conseillent de privilégier^[134]. En anglais, l'abréviation *Ms* s'est démarquée, elle est l'équivalent féminin de *Mr*, et « permet de s'adresser à une femme dont on connaît le nom sans préciser sa situation de famille »^[135],^[34(p. 6),96(p. 9),105(p. 6)]

4.16. Selon le type de document

Comme indiqué au début de cette section, les différentes stratégies à appliquer vont dépendre du type de document et du public cible, mais également du contexte au sein même des phrases. Il est donc conseillé d'adapter les techniques mises en place à chaque texte^[96(p. 5)].

Ainsi, l'on pourra avoir recours aux doublets et aux termes englobants pour les formulaires ou les courriers ou prévoir deux versions (ou plus) destinée à chaque genre^[91(p. 22)]. Il faut veiller

pour les formulaires à inclure tous les genres (ex. : *Madame/Monsieur/Autre*, lorsqu'une case est à cocher)^[105(p. 5)].

Pour les lois et les règlements, la clarté doit primer : on évitera donc les doublets abrégés et les innovations orthographiques, mais les doublets complets peuvent être plus largement utilisés.

Lorsqu'il s'agit de documents destinés à des locuteurs non natifs, à des apprenants ou à des personnes en situation de handicap (et dont le handicap concerne une limitation cognitive), on évitera particulièrement les formes tronquées et les innovations orthographiques^[96(p. 10)]. Le SPF BOSA conseille de se pencher sur trois points d'attention :

Pour déterminer l'approche optimale, nous recommandons de chercher un équilibre entre ces 3 aspects : lisibilité, contexte/groupe cible et inclusion^[1(p. 6)]

Il faut également veiller à ne pas rendre le texte trop abstrait (en limitant l'usage des termes génériques et des tournures impersonnelles).

En ce qui concerne les cours, les livres d'apprentissage et les supports d'activités, il est particulièrement important qu'ils ne contiennent pas de tournures stéréotypées ou sexistes.

Finalement, les offres d'emploi doivent mentionner tant le féminin que le masculin (les doublets complets et les indications après le mot sont à privilégier) et préférablement contenir l'abréviation « X » pour s'assurer que tous se sentent concernés par l'offre^[34(p. 7)].

Cette liste n'est pas exhaustive : tous les documents sont concernés par l'écriture inclusive, il faut donc systématiquement « s'interroger sur sa fonction et le lectorat visé, afin de choisir la meilleure méthode de rédaction inclusive »^[96(p. 10)].

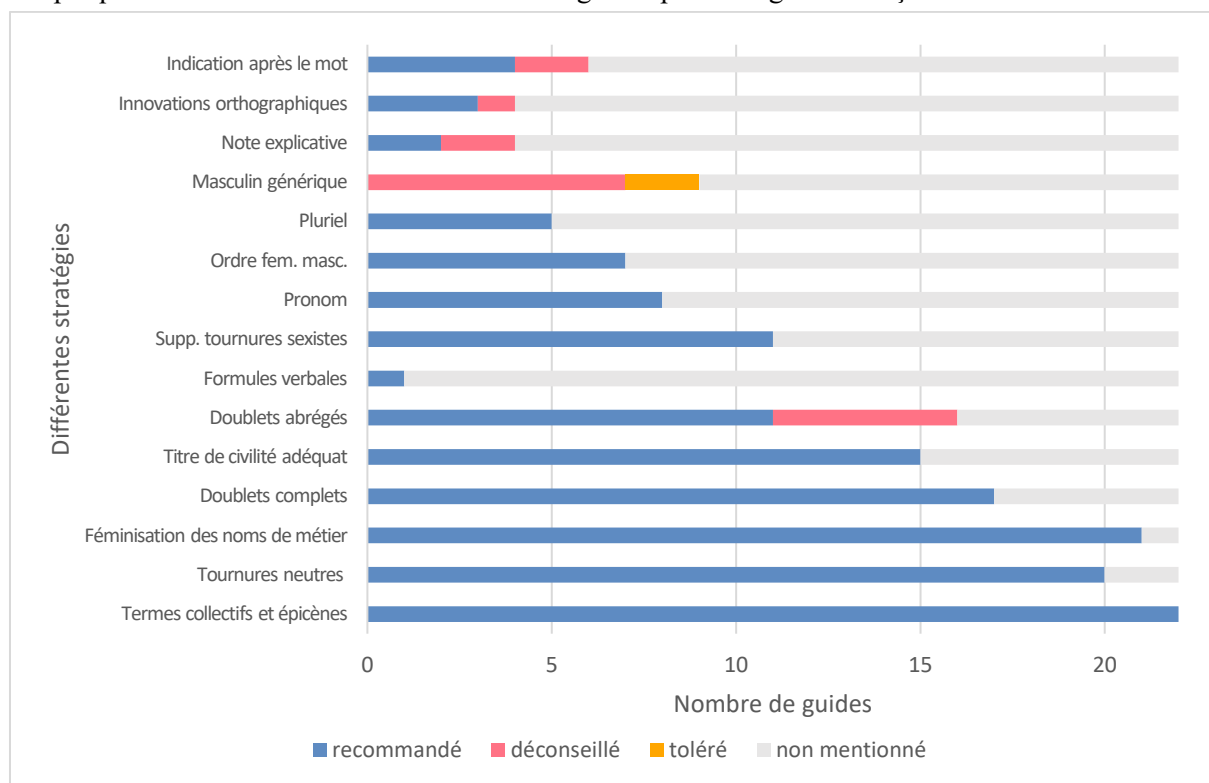
4.17. Comparaison des stratégies en français et en néerlandais

Concentrons-nous finalement sur les différences observées entre les pratiques en français et celles en néerlandais. De nombreuses stratégies sont communes aux deux langues. Cependant la structure des langues et leur fonctionnement diffèrent en quelques points (voir point 3.2), c'est pourquoi des procédés peuvent parfois être conseillés dans une langue et déconseillés dans l'autre.

Les recommandations des guides par rapport aux stratégies décrites dans ce chapitre peuvent ainsi varier d'une langue à l'autre et entre les guides (notamment en fonction de l'émetteur de celui-ci). Certaines font l'unanimité et d'autres suscitent la controverse. Le

graphique³⁴ ci-dessous résume les recommandations et oppositions des différents guides pour les stratégies à appliquer dans les textes en français (22 guides au total).

Graphique 4 – Recommandations des différents guides par stratégie en français



Plusieurs stratégies sont recommandées dans la presque totalité des guides consultés et ne sont déconseillées dans aucun guide. Il s’agit notamment des termes collectifs et englobants, ainsi que de la féminisation des noms de métier (95 %) et de l’utilisation des titres de civilité adéquats (68 %). Les doublets complets sont également largement recommandés (77 %), bien que souvent accompagnés d’une indication conseillant de limiter leur utilisation afin de ne pas alourdir le texte. Suivent ensuite d’autres stratégies, moins souvent mentionnées, mais tout de même recommandées : la suppression des tournures sexistes (50 %), les formules verbales (45 %), les pronoms³⁵ (36 %) et la variation de l’ordre des formes féminines et masculines (32 %). L’utilisation du pluriel est quant à elle recommandée dans 23 % des guides. Finalement, certaines stratégies sont plus controversées ; ainsi, le masculin générique est déconseillé par 32 % des guides mais toléré par 9 % d’entre eux. Les doublets abrégés sont conseillés à 50 % et déconseillés par 23 % des guides ; l’utilisation des parenthèses pour former ces doublets est

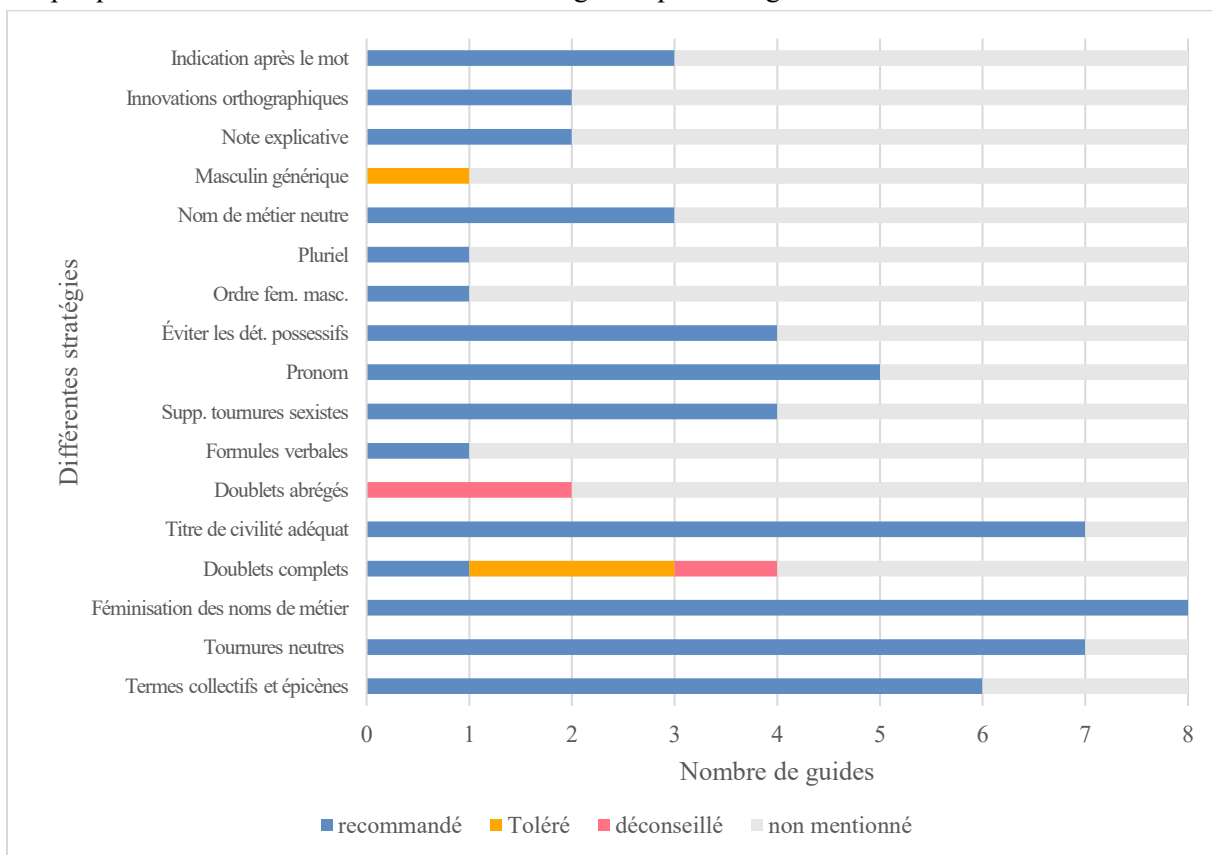
³⁴ Les données utilisées pour ce graphique sont reprises dans le document Excel mis en annexe sur MatheO (cf. annexe 1, *Recommandations stratégies guides*).

³⁵ Pour cette analyse, les pronoms neutres tels que *iel* ou *hun* ont été repris dans la catégorie « innovations orthographiques ».

par ailleurs déconseillée à 55 %. La note explicative est conseillée par un guide et déconseillée par un autre. Les indications après le mot sont conseillées à 18 % et déconseillées à 9 %. Enfin, les innovations orthographiques sont conseillées par 3 guides (dont un qui limite son utilisation à certaines formes) et déconseillées par un guide. Les autres guides ne font simplement pas mention de ces différentes stratégies.

Certaines stratégies s’ajoutent pour le néerlandais (notamment en ce qui concerne les déterminants possessifs) et d’autres sont moins utilisées. Le graphique ci-dessous reprend les différentes stratégies mentionnées dans les guides pour le néerlandais et leurs recommandations (8 guides au total) :

Graphique 5 – Recommandations des différents guides par stratégie en néerlandais



En néerlandais, la féminisation des noms de métier est recommandée par la totalité des guides. L’utilisation du titre de civilité adéquat, du terme approprié et de tournures neutres est également largement conseillée (88 %). En ce qui concerne les termes collectifs et épïcènes, ils sont mentionnés dans 75 % des guides ; s’approchant des pronoms, conseillés à 63 %. Il est souvent (50 %) recommandé d’éviter les déterminants possessifs et les tournures sexistes. D’autres stratégies sont moins représentées : c’est le cas de l’indication après le nom (38 %), de la note après le document (25 %), de l’ordre des noms féminins et masculins (1 guide) et du pluriel (1 guide). L’innovation orthographique « *hen* » est conseillée par 2 guides. L’utilisation

de noms de métiers neutres (comme *leerkracht*) est conseillée dans 3 guides et le masculin générique n'est mentionné que dans un guide, où il est toléré en fonction du contexte. Finalement, les doublets sont assez peu populaires : les doublets complets sont conseillés dans un guide, tolérés dans certaines conditions dans deux guides et déconseillés dans un guide. Quant aux doublets abrégés, ils sont déconseillés dans 25 % des guides (et non mentionnés dans les autres) ; les parenthèses sont déconseillées dans un guide, mais utilisées dans les autres.

Ainsi, plusieurs stratégies sont communes au néerlandais et au français et sont conseillées de la même façon dans les deux langues (comme les termes collectifs, la féminisation des noms de métiers, etc.). D'autres stratégies sont davantage présentes en français qu'en néerlandais et sont donc plus souvent conseillées par les guides francophones, c'est le cas de l'ordre des substantifs animés féminins et masculins. L'inverse se produit également : les pronoms sont dès lors plus souvent conseillés en néerlandais, notamment l'utilisation des pronoms personnels *je* et *u* (qui s'utilisent dans davantage de cas de figure en néerlandais par rapport au français, par exemple comme équivalent du *on* ou du *vous* français^[109]). Le recours au masculin générique semble également moins problématique en néerlandais qu'en français, notamment en raison des quelques termes qui n'ont pas de féminin ou un féminin peu usité, qui sont alors considérés comme *épïcènes*, tout comme les termes empruntés d'une autre langue.

En outre, plusieurs stratégies sont conseillées dans une langue et déconseillées dans l'autre. L'avis sur les doublets complets est assez mitigé en néerlandais, alors que la stratégie est largement acceptée en français. Les doublets abrégés quant à eux sont généralement conseillés en français (bien qu'ils ne fassent pas l'unanimité), mais sont déconseillés en néerlandais. Cette différence peut s'expliquer par l'étendue des autres procédés, plus limitée en français qu'en néerlandais. Ainsi, il existe davantage de possibilités pour contourner les doublets (parfois lourds) en néerlandais : les termes épïcènes sont plus nombreux et plus faciles à créer et le masculin générique peut être utilisé plus largement, tout comme les pronoms. De plus, le néerlandais recommande parfois le recours aux notes explicatives, à certaines innovations orthographiques et à l'indication après le nom (*m/v/x*), alors que l'utilisation de ces stratégies en français ne fait pas consensus.

Finalement, quelques stratégies n'existent que dans une des deux langues : notamment le déterminant possessif à éviter et l'utilisation de noms de métiers neutres pour le néerlandais. La première stratégie permet d'éviter l'insertion d'un référent genré pour un substantif épïcène (comme dans cette phrase : *De deskundige organiseert vergaderingen met ~~zijn~~ klanten*^[119(p. 11)]). Ce cas de figure ne se présente que rarement en français, puisque le déterminant possessif s'accorde avec le substantif auquel il se rapporte et non avec le sujet (dans la phrase *l'expert*

organise une réunion avec son groupe, le déterminant possessif *son* se rapporte au substantif *groupe*). Lorsque le référent est connu, le déterminant possessif genré n'est pas problématique (*l'expert se renseigne auprès de sa collègue*) et lorsque le référent est inconnu, le pluriel ou les doublets peuvent être utilisés (*l'expert se renseigne auprès de ses collègues* ou *de sa/son collègue*). Le déterminant possessif genré qui fait référence à un substantif épïcène est donc plus souvent rencontré en néerlandais.

Les plus grandes différences entre le français et le néerlandais se situent ainsi dans l'utilisation des doublets (complets et abrégés), du masculin générique, des déterminants possessifs et des pronoms³⁶. Le genre est de manière générale moins visible en néerlandais qu'en français (cf. point 3), même pour les référents animés pour lesquels il existe davantage de termes épïcènes qui sont plus facilement créés, comme indiqué ci-avant, grâce à un nombre important de suffixes et un déterminant commun. Le français est plus *figé* contrairement au néerlandais et la différence entre le masculin et le féminin est plus visible (de par les différents satellites qui nécessitent des accords, voir 3.2), ce qui explique en partie ces différences.

4.18. Conclusion

Il n'y a finalement pas de consensus sur la stratégie à utiliser, c'est davantage un choix posé par l'université, l'institution ou l'auteur lui-même. Certaines pratiques vont traduire un positionnement plus fort (ex : doublets abrégés, innovations orthographiques) que d'autres, plus neutres (ex : termes collectifs et englobants, pluriel, etc.). L'objectif poursuivi est de rendre les femmes plus visibles (et les minorités, dont les personnes LGBT+) ; chaque stratégie employée n'aura alors pas les mêmes effets sur cette visibilité. Les procédés qui relèvent davantage de la *neutralisation* (voir points 4.8, 4.9 et 4.10) ne rempliront pas aussi bien cet objectif (ou pourront parfois être contreproductifs) contrairement aux stratégies de *différenciation* pour lesquels la forme féminine est clairement identifiable.

Le tout est de réussir à allier clarté, accessibilité et visibilité de tous, en adaptant sa stratégie à chaque document pour trouver « un compromis harmonieux »^[27(p. 9)]. La complexité est également de combiner diverses stratégies tout en assurant une certaine cohérence^[27(p. 51)]. Parfois, les stratégies ne sont d'ailleurs pas cohérentes entre elles, certaines combinaisons pourraient alors s'avérer confuses (ex : l'utilisation de doublets abrégés dans une partie du texte, et du masculin générique dans l'autre)^[27(p. 8-9)].

³⁶ Ces données sont également à nuancer au vu du nombre plus restreint de guides analysés en néerlandais.

Le contexte joue alors une importance primordiale dans la compréhension des différents termes et peut être utilisé pour éviter des répétitions, des lourdeurs ou un terme marquant l'inégalité.

Finalement, l'écriture inclusive est un procédé en développement qui commence seulement à faire son apparition dans certains textes de la vie quotidienne, de nombreuses stratégies sont donc encore lacunaires et imparfaites et ne sont pas encadrées par des normes^[26(p. 8)].
^[27(p. 9, 41-42),74(p. 4),99]

5. Prises de position par rapport au français inclusif

L'écriture inclusive est un procédé encore récent et tous ne sont pas favorables à son introduction plus avant dans le langage courant. Ce chapitre est consacré à l'avis de linguistes et de grammairiens, de gouvernements et de tout un chacun concernant ce type de rédaction.

5.1. L'avis des linguistes

On dénombre cinq instances ou organismes linguistiques francophones importants : l'Académie française (France), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, l'Office québécois de la langue française (Canada), la Direction de la langue française (Belgique) et la Délégation à la langue française (Suisse). L'Académie française s'est toujours montrée plus frileuse par rapport à l'utilisation de l'écriture inclusive, cependant les quatre autres instances se placent à l'inverse en faveur de celle-ci et l'encadrent à l'aide, entre autres, de guides ou de consignes spécifiques^[136-139].

La plupart de ces institutions participent au réseau Opale (excepté l'Académie française). Il s'agit des « Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques », où se réunissent chaque année les organismes membres pour échanger et coopérer, notamment dans le but d'organiser des colloques (sur les anglicismes, le français dans l'espace public, etc.) et de rédiger des publications sur des thèmes variés^[140]. Ils se positionnent en faveur de l'écriture inclusive :

les organismes de politique et de gestion linguistiques fédérés au sein du réseau Opale ont depuis longtemps attiré l'attention sur le fait que l'égalité entre les hommes et les femmes passe aussi par la mobilisation de ressources langagières ; ils ont donc encouragé une gamme très large de techniques de rédaction authentiquement inclusives.^[141]

L'académie française est réputée plus réfractaire aux changements importants de la langue française ; elle plaidait ainsi en défaveur de l'écriture inclusive en 2017, indiquant que celle-ci compliquait une langue déjà difficile à maîtriser et la nommant d'« aberration »^[136]. Elle réagit

de nouveau en 2021 et ne pèse toujours pas ses mots face à cette écriture qu'elle juge « contre-productive » et « nuisible à la pratique et à l'intelligibilité »^[142]. Elle s'aligne cependant aux autres institutions au sujet de la féminisation des noms de métiers, en donnant un avis positif en 2019 (40 ans après l'avis de l'OQLF), indiquant qu'« il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions [et que] celle-ci relève d'une évolution naturelle de la langue » qui répond « à une attente d'un nombre croissant de femmes »^[48].

Certains dictionnaires se positionnent également par rapport à l'écriture inclusive, notamment Le Robert qui, en 2021, intègre le mot *iel* accompagné de la définition : « [...] employé pour évoquer une personne quel que soit son genre »^[143]. Alain Rey avait d'ailleurs déclaré en 2017 que « [l]a féminisation est une nécessité sociale parce que la langue n'est pas faite pour dominer la société, c'est la société qui fait la langue »^[144]. Il n'est pas en défaveur de l'écriture inclusive mais indiquait que son « l'application aurait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages »^[144]. Le Larousse, le TLFi ou encore le CNRTL n'ont pas suivi le choix du Robert ; il s'agit, pour l'heure, du seul dictionnaire reprenant ce nouveau mot. En outre, il est difficile de connaître l'avis général des dictionnaires sur l'écriture inclusive puisque seules les innovations orthographiques pourraient y faire leur entrée. Il s'agit pour Le Robert d'une démarche importante puisque ce pronom n'est que très peu utilisé dans le langage courant, contrairement aux nouvelles entrées habituelles au dictionnaires^[145].

Les différents organismes linguistiques ouverts à l'écriture inclusive ne sont pas forcément en faveur de toutes les stratégies qu'elle comprend, ils encadrent généralement les diverses techniques en en conseillant certaines.

En néerlandais, plusieurs organismes sont également spécialisés dans le domaine de la langue, on retrouve notamment : *Taaladvies* (Pays-Bas et Belgique), *Onze Taal* (Pays-Bas), *Taalunie* (Pays-Bas et Belgique), *Instituut voor de Nederlandse taal* (Pays-Bas), *VRT Taal* (Belgique), *Raad voor de Nederlandse Taal en Letteren* (Pays-Bas) et *De Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal en Letteren* (Belgique). Tous ne se positionnent pas sur l'écriture inclusive, qui ne fait parfois pas partie de leur spectre d'activité, ou ne donnent pas un positionnement clair : c'est le cas de *TaalAdvies*, du KANTL et de l'*Instituut voor de Nederlandse taal*.

Le *Raad voor de Nederlandse Taal en Letteren* (RNTL) se positionne en faveur de l'écriture inclusive, indiquant que certaines personnes ou groupes de personnes se sentent exclus de la langue et que la demande pour une langue plus inclusive ne cesse d'augmenter. Il constate cependant un manque d'étude sur le sujet, notamment sur les effets de l'écriture inclusive sur le néerlandais. Il souhaite favoriser la recherche à ce sujet, qu'il définit comme suit : « *Met*

inclusief taalgebruik wordt taalgebruik bedoeld dat insluit in plaats van uitsluit, niet discrimineert en dat correct benoemt en/of neutraal is »^[39]. Il conseille donc d'entreprendre un certain nombre d'initiatives, y compris des recherches scientifiques, pour mieux connaître cette pratique. Cette entité est étroitement liée à *Taalunie* qui se positionne dans son prolongement et qui prévoit de mettre au points des recommandations sur l'écriture inclusive^[146].

Finalement, la *VRT Taal* est un projet de la chaîne publique flamande (VRT) qui a pour objectif de déterminer les normes de la *standaardtaal* en Flandre. Ils sont en faveur de l'écriture inclusive et ont, notamment, mis au point un certain nombre de conseils pour encourager l'utilisation des titres de fonctions neutres^[147].

Parallèlement, le dictionnaire néerlandais « *Dikke Van Dale* » est également devenu davantage inclusif en matière de genre en ajoutant depuis le mois de mars 2022 la mention « x » à côté de mots neutres faisant référence à des personnes (notamment les noms de métiers et titres de fonctions). On trouvera donc par exemple à côté du substantif néerlandais *ingenieur*, l'indication m/v/x^[38]. Une acception a également été ajoutée dans l'entrée du dictionnaire consacrée aux mots *hun* et *hen*³⁷, les définissant comme un pronom personnel neutre de la troisième personne du singulier, utilisés pour éviter les formes genrées « *hij* » ou « *zij* »^[149].

Tant en francophonie que dans les pays néerlandophones, la tendance est en faveur de l'écriture inclusive chez les linguistes ; les différents organismes tentent alors de l'encadrer et de conseiller certaines stratégies par rapport à d'autres. Seule l'Académie française émet un avis contraire à cette écriture.

5.2. Sur le plan législatif

Dans plusieurs pays, des lois ont été émises concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et plus spécifiquement sur des principes de l'écriture inclusive (notamment en ce qui concerne la féminisation des noms de métier). Tous les pays de la francophonie n'ont pas le même avis en ce qui concerne l'écriture inclusive ; on se concentrera ici sur l'avis de la Belgique, du Canada, de la France, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Suisse.

En Belgique, un décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre voit le jour en juin 1993^[49]. Les noms de métier doivent être dès lors féminisés dans le domaine juridique (lois, décret), dans l'enseignement (manuel), dans les documents administratifs émanant d'un service public et dans toutes les offres d'emploi. En 2007 est adoptée la loi

³⁷ Voici la définition que l'on retrouve dans le dictionnaire : « niet algemeen onderwerps- en objectsvorm van het genderneutrale persoonlijk voornaamwoord van de derde persoon enkelvoud, ter vermijding van genderspecifieke vormen als hij, zij, hem of haar »^[148].

« tendant à lutter contre certaines formes de discrimination », elle contient notamment dans les critères protégés : l'orientation sexuelle et l'état civil ; elle sera ensuite modifiée en 2014 pour inclure la notion de sexisme^[150]. En 2007 également, la loi *Gender mainstreaming* est instaurée, dans le but « d'intégrer la dimension de genre » au niveau politique^[71]. En 2016 est publié le décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, qui indique notamment que chaque ministre doit intégrer « la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences »^[151]. Divers services publics ont en outre mis au point des guides et des conseils pour écrire de manière inclusive, la Belgique récompense également les meilleures initiatives à l'aide des « *Diversity Awards* »^[152] et en 2022 la *Charte de la Diversité et de l'Inclusion* au sein de l'administration fédérale a été signée^[153]. La Belgique a donc, au cours des dernières années, marqué sa volonté d'inclure la dimension de genre dans ses services et de réserver une place importante à l'égalité entre les hommes et les femmes en prônant l'utilisation de certaines stratégies de l'écriture inclusive.

La France agit également contre les inégalités entre les hommes et les femmes (notamment avec la loi de 2018 « renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes »^[154]). Au niveau de la langue, elle a pris des mesures concernant l'utilisation du titre « mademoiselle », supprimé depuis 2012^[132]. Elle s'est en outre positionnée contre certaines stratégies de l'écriture inclusive depuis plusieurs années. En 2017, elle publie la *Circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*, qui recommande la féminisation des noms et l'utilisation de doublets complets. Cependant, cette même circulaire recommande également de « ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive », d'utiliser le masculin neutre et de bannir l'utilisation du point médian^[155]. En 2021, la France a « interdit l'utilisation de l'écriture inclusive dans les écoles » et fait une proposition de loi « tendant à interdire à l'administration et aux organismes chargés d'une mission de service public, industriel et commercial, l'usage de l'écriture inclusive »^[156]. De nombreuses autres propositions de loi visent à interdire l'utilisation de l'écriture inclusive jugée nuisible pour la langue française par de nombreux élus. En France, tant l'Académie française que le gouvernement se positionnent contre l'écriture inclusive, mais restent en faveur de l'utilisation de certaines stratégies qui en font partie. Il s'agit dès lors du seul pays où aucun guide n'est émis par le gouvernement ou par les universités concernant l'écriture inclusive³⁸.

³⁸ Les Pays-Bas ont également émis peu de guides, mais des études ont été effectuées par des universités (notamment l'Université d'Utrecht). Ce manque peut s'expliquer par le fait que le sujet soit encore peu discuté dans le pays (voir ci-dessous).

Au Canada, l'égalité entre les hommes et les femmes est réglementée depuis 1977 dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et a été complétée depuis par de nombreuses lois (notamment, la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 et la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public* en 2009)^[157]. Le Québec a également émis un certain nombre de lois dans le même domaine, notamment à l'encontre des violences à caractère sexuel^[158] et des thérapies de conversion^[159]. En 2018 est édictée la *Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*, dans laquelle « le gouvernement du Canada s'engage à œuvrer à l'avancement de l'égalité des genres [en tenant] compte du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité ou de l'expression de genre »^[160]. En outre, on retrouve sur le site officiel du Canada (canada.ca) des recommandations sur l'utilisation de l'écriture inclusive. Il reprend aussi de nombreux guides rédigés tant par des universités que par des associations ou commissions^[161]. Il se positionne ainsi largement en faveur de l'écriture inclusive.

La Suisse a émis en 1995 la *Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes*, qui traite notamment des discriminations et de l'égalité de salaire^[162]. En 2015, le Canton de Neuchâtel, en collaboration avec le Conseil d'Etat de la République, instaure un règlement pour l'utilisation du langage épïcène dans les textes officiels^[163]. En 2019 le Canton du Valais publiait un postulat pour demander une « adaptation [d']usage » de la langue, afin que les documents administratifs puissent tenir compte « des deux genres »^[164]. Le Canton de Vaud a quant à lui rédigé un guide pour la « rédaction égalitaire » disponible en ligne^[165]. Certains usages sont cependant déconseillés, le Grand Conseil genevois a ainsi adopté une réglementation en mars 2022 visant à proscrire l'usage des doublets abrégés mais continue de promouvoir l'utilisation des doublets complets et des « formulations épïcènes »^[166]. Finalement, un parti politique a déposé un texte en 2021 au Parlement suisse s'alignant sur l'avis de l'Académie française, indiquant que « le respect de la langue française prime l'idéologie ». Ce texte n'a pas encore été traité mais il souligne la difficulté du sujet qui ne fait pas consensus^[167]. En somme, la Suisse s'aligne sur l'avis des autres pays en conseillant certaines stratégies de l'écriture inclusive sans que cela n'empiète sur l'apprentissage et la qualité de la langue.

Au Grand-Duché de Luxembourg, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes utilise l'écriture inclusive dans ses publications, y compris les doublets abrégés, mais le gouvernement ne souhaite pas élargir cette mesure à l'enseignement, comme indiqué en 2017, par souci d'apprentissage et de lisibilité^[168]. En 2021, la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes indiquait qu'il fallait « rééquilibrer le poids des termes féminins et masculins » mais aussi « réduire les stéréotypes liés au genre »^[169]. Le Grand-Duché de Luxembourg

envisage également d'introduire une écriture inclusive pour le luxembourgeois, qui ne serait pas imposée mais disponible pour quiconque souhaite l'utiliser^[169].

Aux Pays-Bas, l'égalité de traitement des hommes et des femmes est réglementée depuis 1980^[170]. Près de quinze ans plus tard, une loi est émise concernant l'égalité de traitement « générale », elle protège notamment contre les discriminations fondées sur la religion, les affinités politiques, le genre et l'orientation sexuelle^[171]. Les Pays-Bas ont également à cœur l'émancipation des femmes et des personnes LGBT+ pour lesquelles plusieurs actions ont été entreprises ces dernières années (notamment à propos du *gender mainstreaming*)^[172-174]. En outre, les Pays-Bas ont pour projet de supprimer l'indication du sexe sur les cartes d'identités pour 2024^[175]. En revanche, la question de l'écriture inclusive est de manière générale encore peu discutée aux Pays-Bas, il n'existe pas de loi qui aille à l'encontre ou qui soit en faveur de celle-ci et elle n'est pas réglementée.

Enfin, en Europe, une recommandation portant sur « l'élimination du sexisme dans le langage » était déjà publiée en 1990^[176]. Elle a été suivie en 2007 par une nouvelle recommandation au sujet de « l'élimination du sexisme dans le langage et la promotion d'un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes »^[177]. En outre, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été mis en place en 2007, et a notamment travaillé sur une « plateforme d'intégration de la dimension de genre » et sur un glossaire permettant d'expliquer « les notions d'égalité hommes-femmes »^[178]. Finalement, l'Union européenne a mis au point plusieurs guides, y compris l'« usage d'un langage neutre du point de vue du genre au parlement européen » et « la communication inclusive au SGC », pour promouvoir une langue qui intègre la diversité des genres^[46,73]. Au cœur des valeurs de l'Union européenne se trouve l'égalité hommes-femmes, c'est dans cette continuité qu'elle se positionne en faveur d'une langue plus inclusive.

La majorité des autorités est en faveur d'une langue neutre du point de vue du genre et définit généralement les éléments de rédaction conseillés. La France, qui semble plus réfractaire à première vue, soutient plusieurs stratégies comme la féminisation des noms de métier ou les doublets complets. Les différents gouvernements s'accordent généralement pour limiter l'utilisation de formes plus complexes telles que les doublets abrégés, notamment en fonction du contexte, mais favorisent la plupart des autres stratégies évoquées au point 4 de ce travail.

5.3. L'avis populaire

L'écriture inclusive fait débat et suscite la controverse, particulièrement au sein de la population, tant en Belgique que dans les autres pays mentionnés ci-avant. Plusieurs sondages

ont révélé que la majorité des personnes se positionnaient contre l'utilisation de l'écriture inclusive. Wikipédia a effectué un sondage début 2020 auprès de ses contributeurs et contributrices duquel il ressort que plus de 75 % sont contre les « mots-valises masculins-féminins » (repris dans ce travail sous « doublets abrégés ») et les « formulations non-binaires » (c.-à-d. les innovations orthographiques et sémantiques). Les avis sont plus divisés en ce qui concerne l'utilisation de termes englobants (43,58 % contre) et la double-flexion (62,35 % contre). Un sondage réalisé par l'Ifop³⁹ confirme cette tendance, 69 % des sondés sont ainsi contre l'écriture inclusive (le pourcentage augmente pour les plus de 65 ans, atteignant 83 %)^[179]. Les hommes se positionnent également davantage contre ce type de rédaction par rapport aux femmes (atteignant une différence de vingt points de pourcentage dans certains sondage)^[27(p. 58)]. Cette irritation face à l'écriture inclusive se fait ressentir également aux Pays-Bas où le mot *genderneutraal* (neutre du point de vue du genre) a été élu le mot le plus « énervant » de l'année 2017^[180].

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette opinion. Le premier est celui de la « lourdeur » : l'écriture inclusive est souvent perçue comme un procédé qui rend le texte illisible et complexe, qui « encombre le texte »^[99(p. 8)]. Nombreux sont ceux qui la trouvent tant complexe à mettre en place que complexe à lire et à comprendre, sa « complexité et instabilité » constituerait ainsi « autant d'obstacles à l'acquisition de la langue »^[27(p. 58),121,181-183]. De plus, cette lourdeur serait jugée inutile ou injustifiée dans la plupart des cas^[181,183]. La complexité initiale de la langue est également soulignée ; l'écriture inclusive rendrait laborieuse la maîtrise de la langue et compliquerait également la tâche des personnes dyslexiques ou en apprentissage^[27(p. 58),136,181,183]. Lié à cet argument vient celui du sens, qui doit primer sur l'objectif de l'écriture inclusive. Certains indiquent alors ne plus « comprendre le sens des mots » face à un texte « défiguré »^[99(p. 8),183].

La question d'esthétisme est un second argument en défaveur de l'écriture inclusive : certains trouvent ainsi que le mot « écrivaine », « ce n'est pas beau »^[99(p. 8)]. Ce sentiment est d'autant plus renforcé envers les formes qui s'écartent des normes orthographiques (comme les doublets abrégés ou innovations orthographiques). Ces procédés engendrent, selon d'autres, un « appauvrissement de la grammaire », ils « déforment la langue française »^[92,183]. Cet argument met en avant le fait qu'il faut avant tout respecter « l'usage linguistique francophone », en conservant la langue française telle qu'elle est sans « innover »^[183]. S'ajoutent à cela certaines

³⁹ Le groupe Ifop est un « institut d'études opinion et marketing en France et à l'international ».^[179]

formes qui sont « imprononçables » à l'oral^[92,181]. Ces modifications feraient en outre « avancer la langue à marche forcée »^[184].

Un autre argument mis en avant est celui de l'utilité de l'écriture, souvent combiné à l'argument du masculin générique. Certains indiquent alors qu'il s'agit d'« une question accessoire », qu'il ne s'agit pas du problème le plus urgent à traiter ou que l'on ne voit « pas en quoi cela pourrait aider la cause de la femme »^[99(p. 8),121,185]. Le masculin générique est également avancé comme élément de réponse, celui-ci peut être alors utilisé comme neutre, comme dans l'usage courant, afin d'éviter le recours à des stratégies plus « visibles »^[99(p. 8),183].

L'écriture inclusive est en effet souvent jugée trop « invasive » et « visible », se rapprochant du discours militant^[27(p. 58),183,185]. Certains textes nécessitent une neutralité politique, ce que l'écriture inclusive ne pourrait pas fournir. D'autres craignent de la voir s'imposer « de force » dans tous les textes et domaines (y compris les romans)^[92,183].

Finalement, on observe dans les arguments une généralisation des procédés multiples que comporte l'écriture inclusive et, parfois, une méconnaissance du sujet^[92,93,181,184,186,187]. Elle est ainsi souvent résumée à l'unique « point médian » ou aux innovations orthographiques et sémantiques. Certains pensent en outre qu'elle doit être appliquée de la même façon dans tous les textes, à tous les mots genrés^[93,188]. Cette vision erronée conduit sans étonnement à une forte opposition de son introduction dans la langue^[93].

Parallèlement, on rencontre des arguments en faveur de cette écriture. Nombreux mettent en avant l'argument sociologique : une visibilité des femmes accrue, un renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes et une diminution des tournures sexistes et discriminatoires^[27(p. 58),186]. Du côté des juristes, l'écriture inclusive permet une meilleure intelligibilité de certains textes de loi où le masculin générique pouvait parfois nuire aux citoyennes^[181]. Face aux avis négatifs, certains indiquent que chaque changement nécessite un temps d'adaptation mais que plusieurs mots autrefois controversés sont désormais dans l'usage courant, tout comme certains noms de métier féminisés^[27(p. 58),181]. Finalement, beaucoup insistent sur la multiplicité de formes et de stratégies auxquelles il est possible de faire appel, certaines sont plus discrètes et n'alourdissent pas le texte^[92,181,186-188]. Dominic Tardif ajoute également que :

« Personne ne souhaite, en faisant place à une langue plus inclusive, faire le deuil du style, de la qualité, du rythme »^[187]

Enfin, un dernier argument régulièrement mis en avant est celui de « la langue qui reflète notre société » : l'écriture peut ainsi « avoir une influence sur nos mentalités »^[188]. En tant que langue vivante, elle s'adapte ainsi aux besoins de la société.

Les avis négatifs dépassent en nombre les positifs, s'agissant d'un phénomène récent qui modifie sensiblement ce que l'on connaît de la langue. Le manque de consensus, à plusieurs niveaux, est également un frein à son acceptation. En outre, de nombreux guides, notamment en Belgique, sont publiés pour favoriser une meilleure compréhension de l'écriture inclusive et de ce qu'elle renferme. Certaines entreprises, comme Google, Microsoft et Apple, mettent en place des outils pour faciliter son utilisation, notamment par l'ajout du point médian sur le clavier des iPhones ou à l'aide de suggestions pour une écriture neutre du point de vue du genre sur Google Docs^[37,184]. Le logiciel Antidote a également suivi cette tendance et comporte désormais un « filtre d'inclusivité » qui « cible les noms et pronoms non inclusifs, et propose des expressions inclusives »^[26].

Recherche

6. Objectif de recherche et hypothèses

L'objectif de la recherche est d'analyser les usages de l'écriture inclusive (et plus particulièrement, des doublets abrégés) dans les journaux francophones et néerlandophones belges afin d'obtenir un résultat descriptif et quantitatif des stratégies employées. On se concentrera ainsi sur trois points d'attention : la cohérence, l'évolution et la combinaison de stratégies. Premièrement, on regardera si les stratégies utilisées sont cohérentes au sein d'un même journal, pour un même auteur et entre les journaux sélectionnés. Ensuite, on analysera l'évolution des stratégies au fil des cinq dernières années. Finalement, on résumera les différentes combinaisons de procédés mis en place pour obtenir un texte neutre du point de vue du genre en les mettant en parallèle avec les recommandations formulées dans les guides consultés dans la partie *Différentes formes d'écriture inclusive* (point 4).

Sur la base des informations reprises dans le cadre théorique et de l'objectif de cette recherche, les hypothèses suivantes ont été formulées.

Tant pour les articles en français que ceux en néerlandais, nous supposons que les signes typographiques utilisés peuvent varier au sein d'un même journal et entre les différents journaux, mais qu'ils restent réguliers pour un même auteur ou une même autrice. Dans les deux langues, les doublets abrégés seraient utilisés en majorité pour des substantifs.

En ce qui concerne l'analyse de l'écriture inclusive dans les journaux francophones belges choisis (Le Soir et La Libre), nous présumons que les signes typographiques les plus courants pour les doublets abrégés sont le point (.e.s) suivi de près par les parenthèses. L'utilisation des parenthèses tendrait à diminuer avec les années, laissant place au point. Les journalistes ne feraient encore que peu, voire pas, appel au point médian pour l'écriture de doublets abrégés. Dans les différents articles, nous supposons que les doublets abrégés sont combinés avec plusieurs autres stratégies, notamment les doublets complets et l'utilisation de termes épïcènes. En revanche, le masculin générique serait de préférence évité dans les articles où figurent les doublets abrégés. Finalement, le nombre de doublets abrégés dans un même article ne dépasse que rarement 1 % du nombre total de mots de l'article afin de favoriser la lisibilité.

Quant à l'analyse des journaux néerlandophones belges choisis (*De Standaard* et *De Morgen*), nous supposons que les parenthèses sont le signe typographique prédominant. Le point et le point médian apparaîtraient rarement en néerlandais. La stratégie des doublets

complets serait utilisée en combinaison avec d'autres procédés, notamment les termes épiciques suivis des pronoms neutres du point de vue du genre.

Nous supposons également que le nombre d'occurrences des doublets abrégés sera, de manière générale, moins important dans les articles en néerlandais que dans les articles en français. En revanche, le néerlandais fera plus souvent usage des termes épiciques et du masculin générique (bien que celui-ci reste occasionnel).

Finalement, chaque auteur aura, supposément, sa propre combinaison de stratégie. Cette combinaison variera donc d'un article à l'autre et d'un journal à l'autre, tout en conservant une certaine cohérence quant aux stratégies employées pour allier lisibilité, accessibilité et inclusivité.

7. Méthodologie

L'écriture inclusive comprend un nombre important de stratégies diverses (voir point 4) qui ne sont pas toujours simples à repérer et à analyser. Certaines ne sont, en effet, pas toujours utilisées dans un but d'inclusivité en matière de genre ; c'est notamment le cas des formes verbales qui sont couramment employées dans la langue en dehors de la pratique inclusive. Il serait donc difficile de juger de la nature et de l'objectif de l'utilisation de telles stratégies dans le cadre de cette recherche. En outre, une recherche quantitative est employée afin de répondre au mieux aux hypothèses formulées, celle-ci nécessite une stratégie aisée à repérer dans un nombre important d'articles.

C'est dans cette manière d'envisager la recherche que le choix s'est porté vers l'analyse des doublets abrégés, notamment pour former le corpus. Cette stratégie est encore récente, mais se retrouve en quelques occasions dans les articles de journaux, tant francophones que néerlandophones. De plus, leur utilisation est en forte augmentation ces dernières années, ce qui permet d'obtenir suffisamment de données pour une recherche approfondie. Cette stratégie est simple à repérer et permet de relever ou non une certaine cohérence entre les journaux et les différents articles. L'analyse ne portera pas directement sur les doublets complets, car ils nécessiteraient d'opter pour une liste non exhaustive de substantifs à rechercher, contrairement aux doublets abrégés qui peuvent être cherchés grâce à leurs suffixes, permettant de couvrir un large échantillon de mots. Les indications après le mot (tel que h/f/x) sont également faciles à repérer, mais concernent généralement un type de texte précis. Dans la majorité des cas, il s'agit en effet d'offres d'emplois ou d'articles portant sur les offres d'emplois, réduisant la portée de la recherche. En parallèle, il sera cependant possible d'analyser plus en détail les articles

sélectionnés afin de repérer l'usage d'autres procédés tels que l'utilisation de termes épïcènes, de doublets complets et de pronoms ou encore l'indication après le nom.

Dans le but de confirmer ou d'infirmer les hypothèses ci-dessus, un corpus de 100 articles en français et de 90 articles en néerlandais a été constitué.

La première partie de la recherche se concentrera sur les articles provenant des journaux *Le Soir* et *La Libre Belgique*. Il s'agit de deux quotidiens belges francophones libéraux ; le premier appartient au groupe Roussel, le second à IPM Advertissing^[189]. Ils font partie des plus anciens, mais aussi des plus importants journaux francophones belges. Ils ont tous deux une portée nationale et sont généralistes^[189]. La recherche menée pour ces deux journaux francophones porte sur le suffixe « -e·s » : il s'agit du suffixe le plus couramment utilisé en français lors de l'utilisation de doublets abrégés. Il permet d'effectuer une recherche documentaire faible en bruit (c'est-à-dire, qui contient peu d'informations indésirables ou non pertinentes)⁴⁰. Afin de constituer le corpus, cette recherche a été effectuée sur le site internet *Europresse*, permettant d'obtenir plus de 1 800 articles utilisant divers signes typographiques (les parenthèses, les espaces, les traits d'union, le point, les points médians, etc.). Nous nous sommes donc limités à ce suffixe pour constituer le corpus. Dans le cadre de cette recherche, les 100 premiers articles pertinents ont été sélectionnés pour analyse. Parmi ceux-ci, 51 proviennent du journal *Le Soir* et 49 de *La Libre*. Ils datent de 2020 pour la majorité (69 %) ; les 31 % restants ont été publiés en 2021.

Pour chaque article sélectionné en français, plusieurs éléments ont été analysés afin de répondre au mieux aux hypothèses formulées⁴¹. En premier lieu, le journal, la date et l'auteur ont été indiqués, notamment pour juger la cohérence et la potentielle évolution (bien que la période analysée soit relativement courte). Ensuite, le signe typographique utilisé pour former le doublet abrégé a été mentionné, suivi du nombre d'occurrences de celui-ci dans l'article et du nombre de mots du document. Le nombre d'occurrences comprend tous les doublets abrégés de l'article, y compris ceux qui n'étaient pas directement visés par la recherche « -e·s » (par ex. *tou.te.s les professionnel.le.s salarié.e.s*, cf. annexe 1). Cette indication permettra de comparer la fréquence d'utilisation entre les journaux. On ajoute par après les autres stratégies utilisées qui sont facilement repérables ou analysables, c'est-à-dire les termes collectifs et

⁴⁰ La recherche du suffixe « -e » engendrait une quantité trop importante d'articles non pertinents. Pour obtenir les articles désirés, une recherche liée à un terme précis (ex. « professeur.e ») était nécessaire. Cependant, comme indiqué ci-dessus, l'objectif était d'obtenir un résultat varié et diversifié, qui ne se limitait pas à une liste prédéfinie. C'est pourquoi le choix s'est porté vers le suffixe au pluriel « -e·s ».

⁴¹ Cette analyse est reprise dans un document Excel mis en annexe sur MatheO (voir Annexe 2, *Analyse articles journaux français*).

englobants, les pronoms (neutres), les termes épiciques au pluriel, la féminisation des noms de métiers, les doublets complets, les innovations orthographiques (y compris le pronom *iel*), l'indication après le mot (*h/f/x*), le masculin générique au pluriel et, finalement, le masculin générique au singulier. Cette analyse permettra d'obtenir un aperçu des combinaisons de stratégies choisies par les journalistes et d'observer leur cohérence. Une colonne est également ajoutée pour déterminer la ou les catégories grammaticales des mots utilisés sous la forme de doublets abrégés (c.-à-d. le nom, l'adjectif, le verbe [notamment pour les participes passés], le pronom et le déterminant). Les mots marqués sont également listés dans le document Excel afin d'en repérer les usages et d'observer certaines tendances. Finalement, on indique si le sujet de l'article est lié au féminisme ou à l'écriture inclusive (directement ou indirectement) et si le doublet abrégé provient d'une citation extérieure au journal ou non.

En seconde partie, la recherche se concentrera sur les articles provenant de deux journaux néerlandophones belges : *De Standaard* et *De Morgen*. Ils présentent des similitudes en plusieurs points avec les journaux francophones choisis : il s'agit également de quotidiens belges nationaux généralistes^[189]. Afin d'effectuer la recherche dans ces deux journaux, plusieurs suffixes ont été sélectionnés. Comme pour la partie francophone, les suffixes sont parmi les plus courants et permettent d'obtenir des résultats faibles en bruit. Il s'agit des suffixes « -st·er », « -st·ers », « -inn·en » et « -ess· »⁴². Ces quatre suffixes permettent d'obtenir 90 résultats pertinents dans la base de données *Europresse*⁴³. Contrairement au français, les doublets sont encore peu employés en néerlandais et les suffixes sont plus variés ; la totalité des 90 résultats pertinents ont donc été sélectionnés pour l'analyse. Parmi ceux-ci, 42 proviennent de *De Morgen* et 48 de *De Standaard*. Les articles ont été publiés entre 2016 et 2022⁴⁴ et concernent en majorité les suffixes « -st·er » (45 %) et « -st·ers » (32 %).

Ensuite, pour chaque article sélectionné, une analyse similaire à celle effectuée pour le français est réalisée⁴⁵. Les premiers éléments sont identiques : le journal, la date, l'auteur et le signe typographique sont repris, ainsi que le sujet de l'article (lié ou non au féminisme) et la présence d'une citation (dans laquelle se trouve le doublet utilisé). Les articles proviennent de périodes plus espacées dans le temps, permettant d'obtenir une analyse plus pertinente d'une

⁴² Le signe typographique est utilisé ici à titre d'exemple, la recherche permettait d'obtenir des résultats pour tous les signes typographiques mentionnés ci-dessus.

⁴³ De nombreux autres suffixes existent (notamment « -e·s », « -in »), mais ils ne permettent pas d'obtenir un résultat suffisamment pertinent. De plus, comme en français, la recherche liée à un terme précis (ex : zanger·es, echtgeno·o·t·e) n'était pas envisagée.

⁴⁴ Au total, 4 articles datent de 2016, 19 de 2017, 18 de 2018, 22 de 2019, 17 de 2020, 6 de 2021 et 3 de 2022.

⁴⁵ Cette analyse est reprise dans un document Excel mis en annexe sur MatheO (voir Annexe 3, *Analyse articles journaux néerlandais*).

potentielle évolution. En ce qui concerne les stratégies analysées, deux catégories sont ajoutées : épïcènes au singulier et liste des mots épïcènes. En effet, contrairement au français, il est possible en néerlandais d'utiliser un mot épïcène au singulier pour obtenir un texte neutre du point de vue du genre étant donné que le déterminant est identique pour la forme féminine et masculine (en français, un doublet complet ou abrégé sera nécessaire pour le déterminant). Ensuite, une liste des mots épïcènes est reprise, puisque leur utilisation est plus importante et plus vaste qu'en français. Cela permettra une analyse comparative entre les langues et une confirmation ou infirmation des conclusions tirées lors de la lecture des guides, notamment en ce qui concerne une offre plus importante de termes collectifs et épïcènes en néerlandais pour désigner un animé en comparaison au français. Les autres colonnes reprises dans le document Excel pour l'analyse sont identiques au français.

Finalement, une colonne « remarques » présente dans les deux documents permet d'ajouter d'éventuelles observations liées à l'utilisation de l'écriture inclusive, notamment en ce qui concerne la cohérence ou les usages déconseillés (comme les expressions sexistes ou les termes tels que *mankracht* ou *homme d'État*).

8. Résultats

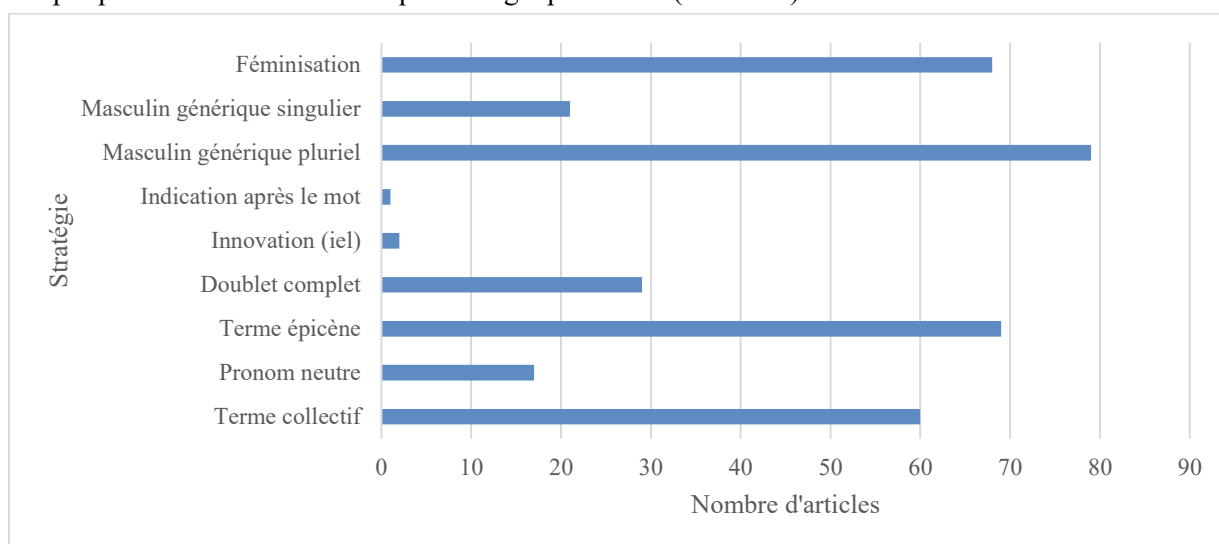
Les informations observées dans les divers articles permettent d'obtenir des résultats variés sur les paramètres suivants : la répartition des divers signes typographiques utilisés, la fréquence d'utilisation, la proportion des stratégies utilisées, la répartition des catégories grammaticales marquées et la répartition des journaux qui utilisent les doublets abrégés.

8.1. Résultats des analyses des articles parus dans *Le Soir* et *La Libre Belgique*

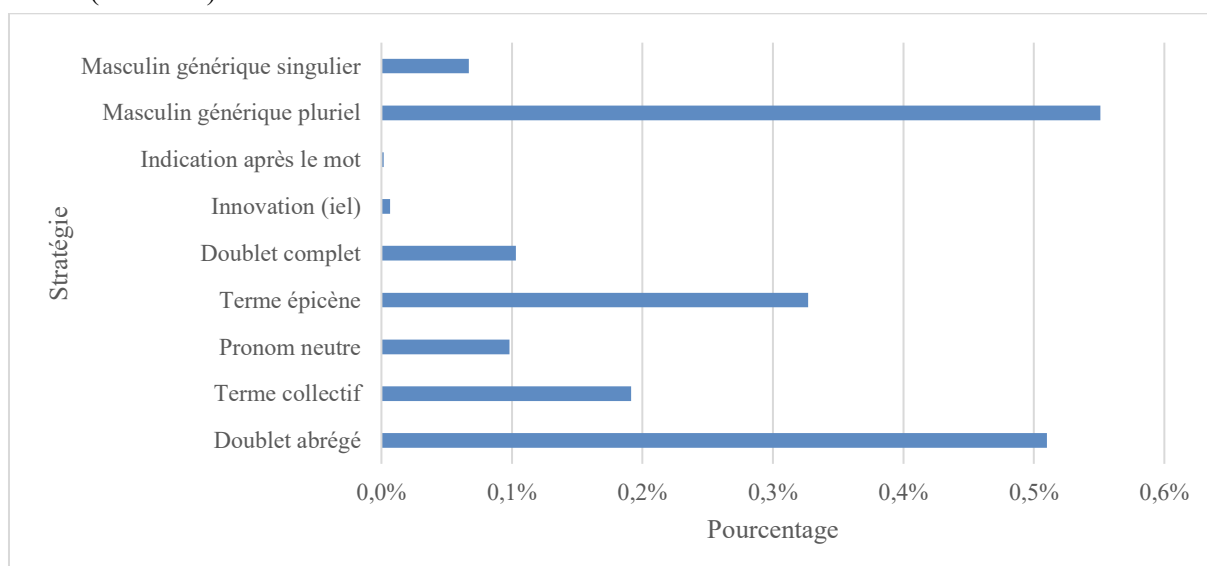
Parcourons premièrement les résultats obtenus pour l'analyse des 100 articles de journaux belges francophones. En ce qui concerne les signes typographiques utilisés pour les doublets abrégés, les parenthèses arrivent en tête avec 59 % des articles, suivies par le point, qui est utilisé dans 36 % des articles (voir Graphique 6). Le point médian et le trait d'union sont moins populaires, utilisés respectivement dans 2 % et 3 % des articles. Seul un auteur utilise deux signes typographiques différents dans un même article ; un des doublets utilisés provient d'une citation.

pour environ 0,1 % du texte), le masculin générique au singulier (utilisé dans 21 guides pour environ 0,07 % du total de mots) et les pronoms (dans 17 articles, pour une moyenne de 0,1 % du texte). Finalement, deux stratégies étaient assez peu utilisées dans les textes en français : les innovations orthographiques et sémantiques (qui apparaissaient dans deux articles avec le pronom *iel*) et l'indication après le mot (qui figurait dans un seul article).

Graphique 8 – Utilisation de chaque stratégie par article (Wallonie)



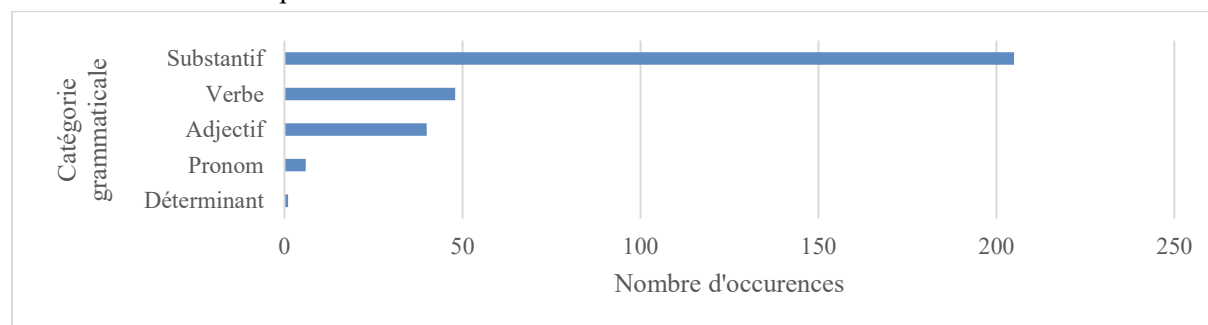
Graphique 9 – Proportion moyenne de la stratégie utilisée par rapport au nombre de mots total d'un article (Wallonie)



Les quatre stratégies les plus souvent utilisées sont donc le masculin générique au pluriel, la féminisation des noms, les termes épïcènes et les termes collectifs. Lorsque ces stratégies sont utilisées, le masculin générique pluriel apparaît alors le plus souvent (utilisé de 1 à 19 fois, avec une médiane à 4,3 apparitions dans un même article). Il représente ainsi plus de 0,55 % du nombre total de mots en moyenne (s'élevant jusqu'à 3 % pour certains textes).

Si l'on regarde ensuite avec attention l'entièreté des doublets abrégés observés dans les différents articles (314), la majorité concerne des substantifs (ex : *président.e.s*). Les participes passés⁴⁶ et les adjectifs⁴⁷ suivent ensuite, utilisés respectivement dans 15,3 % et 12,7 % des cas observés. Finalement, les pronoms⁴⁸ et les déterminants⁴⁹ sont plus rarement représentés (1,9 % pour le premier et un seul cas pour le second).

Graphique 10 – Proportion des catégories grammaticales concernées par les doublets abrégés analysés dans les articles francophones



Ensuite, dans 16 cas analysés, ces doublets apparaissaient dans des citations empruntées par le ou la journaliste. Parmi ces cas analysés, on rencontre des doublets en dehors de la citation dans trois articles seulement. Au total, dix articles étaient liés au féminisme ou à l'écriture inclusive (cinq directement et cinq indirectement). Les autres articles étaient majoritairement liés à la crise sanitaire ou au secteur des soins de santé. Les doublets abrégés y étaient alors utilisés comme tout autre élément de la phrase et n'étaient pas explicités.

Enchaînons par la liste des mots les plus fréquemment utilisés en tant que doublets abrégés ou au masculin générique. Pour la première catégorie, quatre mots se démarquent des autres : *infirmier.e.s*, *soignant.e.s*, *Bruxellois.e.s* et *aide-soignant.e.s*⁵⁰. Ils étaient respectivement utilisés dans 12, 10, 8 et 6 articles différents. Les substantifs *client.e.s* et *candidat.e.s* apparaissaient dans cinq articles différents et les mots *diplômé.e.s* et *président.e.s* dans quatre articles. Pour les mots utilisés au masculin générique pluriel, les pronoms *ils* et *certain*s étaient les plus fréquents, ils étaient utilisés respectivement dans 11 et 9 articles différents ; ils sont accompagnés des substantifs *patients* et *soignants*, repris dans 10 et 7

⁴⁶ Voici un exemple de segment où le doublet abrégé concerne un participe passé : « [...] que chaque membre de la société se sente respecté.e et soutenu.e dans ses ambitions »^[190]

⁴⁷ Voici un exemple de segment où le doublet abrégé concerne un adjectif : « Nous étions encore plus impatient.e.s de vivre cette expérience [...] »^[191(p. 4)]

⁴⁸ Voici un exemple de segment où le doublet abrégé concerne un pronom : « Certain(e)s les empilent et portent un poids plus lourd encore » (Lamquin, corpus 3 : 44).

⁴⁹ Voici un exemple de segment où le doublet abrégé concerne un déterminant : « Tou(te)s les Bruxellois(es) ont voté pour une mobilité fluide, [...] » (Lamquin, corpus 3 : 44).

⁵⁰ Le point médian est ici utilisé comme signe typographique « neutre », les signes typographiques utilisés pour ces mots dans les articles variaient entre les signes décrits ci-dessus.

articles. Plusieurs mots apparaissaient à cinq reprises : *travailleurs, ceux, candidats, acteurs*. On retrouve dans les deux listes de nombreux noms de métiers ou titres (par exemple : *ministre, comédien, écrivain*). Les différences entre les mots au masculin générique et les mots sous la forme du doublet abrégé seront analysés et discutés davantage au point 9.4.

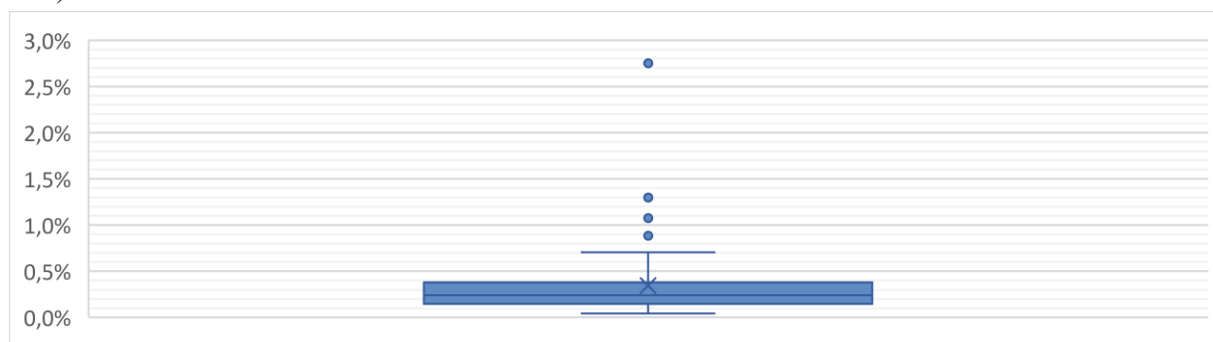
Finalement, notons que, en moyenne, *Le Soir* a davantage recours aux doublets abrégés pour un même article (3,74 %) que *La Libre Belgique* (2,5 %). Un choix plus net semble s'effectuer chez *La Libre* concernant le signe typographique à utiliser : les parenthèses y sont employées dans 35 articles (c'est-à-dire 74 %), suivies par le point (23 %). Chez son concurrent, une telle préférence ne semble pas se dessiner : le point et les parenthèses apparaissent aussi souvent l'un que l'autre (47 %). Finalement, tant chez le premier journal que chez le second, on retrouve des irrégularités dans l'utilisation des doublets abrégés chez les journalistes. Dans la sélection effectuée, 15 journalistes sont les auteurs d'au moins deux articles. Notons que cinq d'entre eux sont irréguliers dans leur utilisation des signes typographiques. Pour certains articles, *Belga* est indiqué comme auteur ; elle ne semble pas avoir établi des normes propres à l'agence, alternant ainsi les parenthèses et le point.

8.2. Résultats des analyses des articles parus dans *De Standaard* et *De Morgen*

Observons maintenant les résultats pour les 90 articles de journaux belges néerlandophones analysés. Concernant les signes typographiques utilisés pour les doublets abrégés, les journalistes sont unanimes : les parenthèses ont été utilisées dans 89 articles (ex : *opvolg(st)er*). L'unique exemple de signe typographique qui diffère de la parenthèse provient d'une citation d'une association féministe, qui a utilisé le trait d'union pour former le doublet abrégé (*sekswerk-st-ers*). Il ne s'agit donc pas d'un choix posé par le journaliste. À partir des articles analysés, seuls ces deux signes typographiques ont été utilisés, on ne retrouve donc pas le point, le point médian ou la barre oblique.

Les doublets abrégés sont généralement moins nombreux dans les textes en néerlandais par rapport aux textes francophones analysés. Ainsi, la valeur médiane pour l'utilisation des doublets abrégés par article est de 1,6 (avec un maximum de 2 par article), contre 3,14 en français. Les articles néerlandais analysés contenaient en moyenne 568 mots ; le plus petit article contenait 77 mots et le plus long 2 350 mots. La distribution diffère fortement des textes en français (voir Graphique 11) : le doublet abrégé représentait 0,2 % du nombre total de mots d'un article en moyenne, se situant largement en dessous de la valeur pour les articles en français qui s'élevait à 0,5 %. En néerlandais, la proportion minimale s'élève à 0,04 % et maximale à 2,75 %.

Graphique 11 – Distribution de la proportion de mots sous forme de doublets abrégés par article (Flandre)



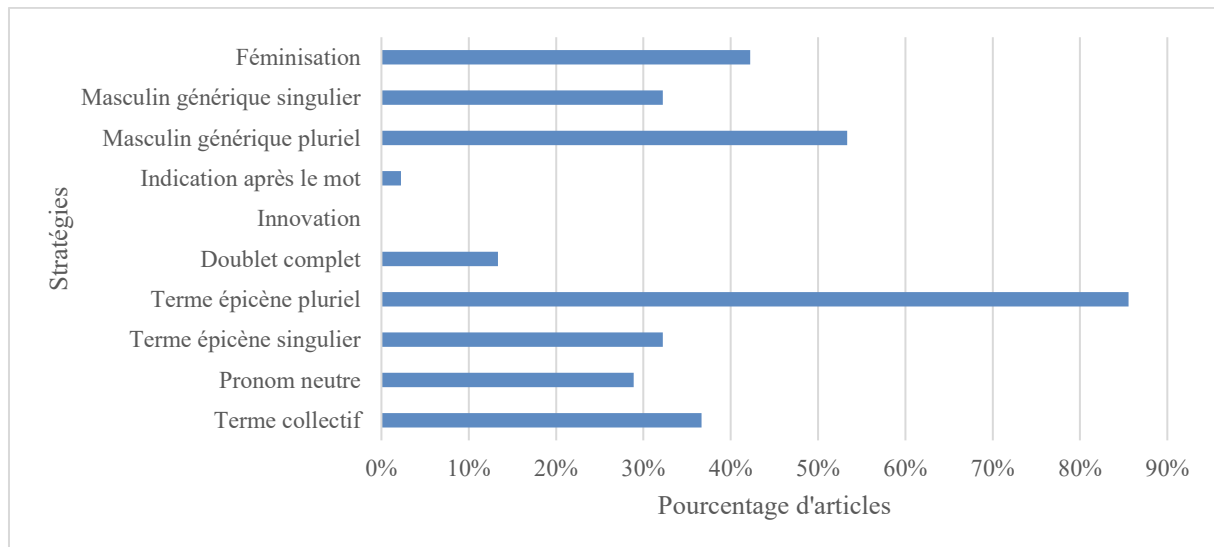
Ainsi, pour 80 % des articles, cette proportion se situe sous les 0,2 % et dans 95 % des articles, elle est inférieure à 1 %.

Jetons ensuite un coup d’œil aux différentes stratégies employées. Notons premièrement que dans cinq articles, aucune stratégie supplémentaire n’a été employée en plus des doublets abrégés (à l’exception de la féminisation des noms de métiers pour un cas sur ces cinq articles observés). En néerlandais, les termes épïcènes au pluriel se démarquent particulièrement des autres stratégies : tant par son taux d’utilisation élevé par les différents guides (86 %⁵¹) que par son nombre d’apparitions au sein même des articles (la valeur médiane est de 4,8, avec un maximum s’élevant à 40 termes épïcènes au pluriel dans un même document). En ce qui concerne les autres stratégies, celles-ci sont reprises dans les graphiques ci-dessous : le premier indique le pourcentage d’articles qui a recours à chacune des stratégies (Graphique 12) et le second, la fréquence d’utilisation au sein des articles (Graphique 13). On constate que le masculin générique au pluriel est également utilisé à maintes reprises par les journalistes (dans 53 % des articles et pour environ 0,23 % du nombre de mots de l’article). La féminisation des noms est utilisée dans 42 % des articles. Dans certains cas, il est difficile de juger de l’application ou non de cette stratégie : parfois un nom masculin est utilisé pour faire référence au métier exercé par une femme, alors qu’il dispose d’une forme au féminin (voir 9.6). Toutefois, il peut être considéré comme une forme épïcène. Ce cas de figure revenait assez régulièrement en néerlandais et sera discuté plus avant au point 9.6. Le masculin générique au pluriel est, quant à lui, utilisé dans 53 % des articles, comptant pour 0,23 % du nombre de mots total. On trouve ensuite un certain écart dans le taux d’utilisation des techniques suivantes, que l’on retrouve dans 30 % des articles ; il s’agit de l’utilisation des pronoms, des termes épïcènes au singulier et du masculin générique, qui représentent en moyenne respectivement 0,16 %, 0,12 % et 0,11 % du total du nombre de mots par article. En ce qui concerne l’indication après

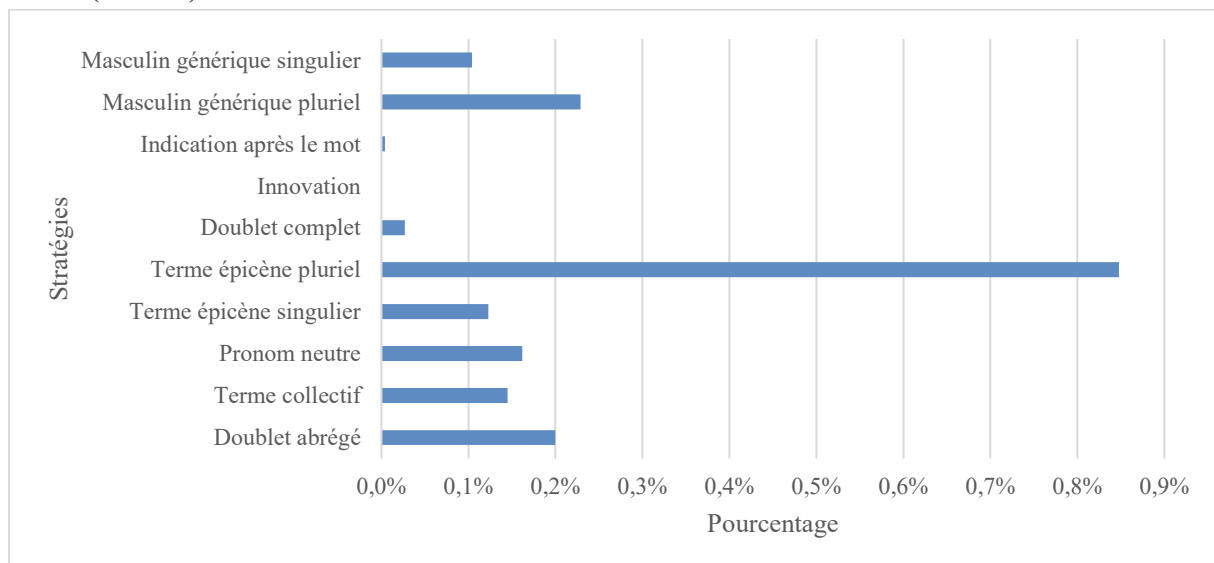
⁵¹ Ce pourcentage atteint les 89 % si l’on tient compte des termes épïcènes utilisés au singulier.

le mot, elle concerne deux documents (pour lesquels, l'indication *m/v* a été choisie). Finalement, aucune innovation orthographique ou sémantique n'a été observée dans les articles sélectionnés.

Graphique 12 – Utilisation de chaque stratégie par article (Flandre)



Graphique 13 – Proportion moyenne de la stratégie utilisée par rapport au nombre de mots total d'un article (Flandre)



Notons ensuite que les doublets abrégés concernaient en néerlandais une seule et unique catégorie : les substantifs. Aucune occurrence de pronom ou de déterminant sous la forme de doublet abrégé n'a été observée dans l'ensemble des articles analysés ; il existe en effet peu de pronoms pour lesquels le genre du référent est visible en néerlandais et ceux-ci sont généralement doublés complètement (ex : *zijn of haar*). Le genre féminin ou masculin n'est pas visible dans l'accord de l'adjectif (voir 3.2).

Il est ensuite intéressant de noter que seule une occurrence de doublet abrégé provenait d'une citation et que, au total, cinq articles étaient liés au féminisme ou à l'écriture inclusive

(dont quatre indirectement). Les articles étaient, de manière générale, très variés et peu concernaient la crise sanitaire, contrairement au français⁵². Cependant, il arrivait que plusieurs articles couvrent un thème similaire, augmentant le nombre d'occurrences d'un même terme utilisé dans la forme du doublet abrégé. C'est notamment le cas d'un article portant sur un accident d'avion en Suisse ; dans les trois articles qui traitent de ce sujet, le mot « *steward(ess)* » est utilisé dans la forme d'un doublet. Ce mot revient par ailleurs dans cinq articles au total, il est dépassé de loin par *opvolg(st)er*, qui arrive en première position avec 18 apparitions, suivi par *vriend(inn)en* et *leid(st)er/leid(st)ers* qui apparaissent dans six articles différents. Les termes épiciènes sont en outre très fréquents dans les articles analysés, voici les mots les plus couramment utilisés : le substantif *kinderen* apparaît dans 21 articles différents, le pronom *iedereen* dans huit, *bevolking* apparaît dans six articles et *anderen* et *kandidaten* dans cinq articles. Finalement, en ce qui concerne les mots utilisés au masculin générique, *medewerker(s)*, *vriend(en)* et *kiezer(s)* sont les plus fréquents, revenant dans cinq articles. Le substantif *strijders* arrive en deuxième position avec quatre apparitions différentes, suivi de *opvolger*, *kandidaat* et *werknemers*, employés au masculin générique dans trois articles différents. Ici aussi, les noms de métiers forment une partie importante des substantifs utilisés dans les différents documents.

Finalement, on ne trouve pas de grands écarts entre l'emploi des doublets abrégés dans les articles du *Standaard* et ceux de *De Morgen*, contrairement au français. La fréquence d'utilisation est assez similaire (1,16 doublet par article en moyenne pour le premier et 1,14 pour le second) et les signes typographiques choisis sont similaires dans les deux journaux.

9. Discussion

Les résultats permettent de tirer plusieurs conclusions intéressantes sur l'usage de l'écriture inclusive en matière de genre dans les journaux francophones et néerlandophones, bien qu'il s'agisse ici d'un échantillon réduit, notamment pour le français. On assiste à plusieurs caractéristiques étonnantes qui s'éloignent en quelques points des recommandations faites par les guides, y compris en ce qui concerne l'utilisation du masculin générique et la cohérence. En outre, de nombreux aspects sont plus attendus, comme l'usage important des termes épiciènes et assez limité des doublets abrégés et complets.

⁵² Cela peut notamment s'expliquer par l'intervalle de temps qui sépare les articles les plus anciens des plus récents, plus important en néerlandais qu'en français.

9.1. Signes typographiques

Les résultats qui découlent de l'analyse des signes typographiques sont, à première vue, surprenants. En effet, tant en néerlandais qu'en français, les parenthèses sont largement utilisées, bien que déconseillées par bon nombre de guides.

Ce choix peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les parenthèses forment dans cet emploi la continuité d'une pratique déjà ancrée dans la langue. En effet, lorsque l'on souhaite mettre un mot au pluriel et au singulier en même temps, les parenthèses sont utilisées : le(s) chat(s). Cette pratique est répandue dans l'usage et connue de tous. De ce fait, l'emploi des parenthèses pour indiquer simultanément le masculin et le féminin d'un mot est une suite logique de ce procédé. Il a l'avantage d'être compris par de nombreux locuteurs. Par conséquent, la parenthèse était notamment l'un des premiers signes typographiques utilisés aux balbutiements de l'écriture inclusive et en est une suite logique. Finalement, la critique formulée à l'encontre de ce signe pour former les doublets abrégés ne se fait entendre que depuis quelques années. Ainsi, le fait que les parenthèses suggèrent « que le féminin est secondaire en importance »^[26(p. 17),35(p. 12),44(p. 4)] (voir 4.9), n'est pas encore une information connue de tout un chacun.

En outre, on trouve facilement des explications à l'utilisation du point en français, qui se situe en deuxième place après les parenthèses. Contrairement aux parenthèses, le point n'indique pas un « propos secondaire ». Il est également plus discret à la lecture, à l'inverse des traits d'union ou des barres obliques qui peuvent ralentir ou gêner davantage la lecture. Finalement, le point se rapproche en de nombreux aspects du point médian (qui gagne en popularité ces dernières années), si ce n'est qu'il est plus facile d'utilisation. Le point se trouve en effet sur tous les claviers et est couramment utilisé dans l'écriture habituelle d'un texte, contrairement au point médian qui nécessite la connaissance d'un raccourci.

Le point médian apparaît dans des articles, mais son usage est très limité (2 %). De plus, un des articles concernés par ce signe typographique porte sur la linguistique et la langue française, l'auteur est donc probablement plus au fait des emplois dans le domaine.

En néerlandais, le point médian n'apparaît dans aucun article, il est largement dépassé par les parenthèses qui semblent y faire l'unanimité. Cette différence par rapport au français peut s'expliquer par une certaine « rareté » des doublets abrégés en néerlandais, en comparaison avec l'usage français. Le néerlandais connaît moins d'éléments dont le genre est visible et a donc moins l'utilité de l'écriture inclusive et des doublets. On constate d'ailleurs que ce type

d'écriture n'est encore que très peu discuté aux Pays-Bas⁵³. Cette « rareté » engendre donc un manque d'harmonisation, sans véritable règle pour l'encadrer. L'intuition prend alors logiquement le pas, faisant place à une abondance de parenthèses. Cette explication possible de l'utilisation des parenthèses peut être confirmée par l'unique autre forme constatée (traits d'union), qui est employée par une organisation féministe, plus au courant des usages par rapport à ce procédé.

Finalement, aucune évolution ou tendance ne semble réellement se tracer sur la base des données rassemblées, mais l'utilisation de l'écriture inclusive évoluera certainement dans les prochaines années, gagnant en notoriété et étant davantage encadrée par des guides provenant de nombreuses institutions et organismes.

9.2. Irrégularités de formes

La recherche montre un certain nombre d'irrégularités dans l'utilisation de l'écriture inclusive et notamment dans les formes utilisées pour les doublets abrégés. On remarque tout d'abord que quelques journalistes varient de signes typographiques d'un article à l'autre, cela est vraisemblablement dû à un encadrement ou à une réglementation interne (et externe)⁵⁴ inexistante sur les doublets abrégés. Tous peuvent alors opter pour la forme qu'ils préfèrent, engendrant un certain désordre.

Dans les articles, cette irrégularité se retrouve occasionnellement au sein même des mots, où il manque de consensus pour former un doublet abrégé qui peut prendre plusieurs formes. Ce constat s'effectue notamment pour les mots qui s'écrivent avec un accent (aigu ou grave) au féminin et non au masculin. Ainsi, certains écrivent *infirmier* en doublet abrégé sans prendre l'accent en considération (*infirmier.e.s*) tandis que d'autres étendront quelque peu le mot pour être plus fidèles à la forme initiale du mot (*infirmier.ère.s*). En néerlandais aussi on retrouve cette dualité, notamment lorsqu'une syllabe courte devient longue au féminin. Le correspondant néerlandais fait ainsi face au même obstacle : on opte alors soit pour la simplicité et la lisibilité (*verpleeg(st)ers*), soit pour la fidélité morphologique (*verple(e)g(st)ers*).

Dans certains textes, ces irrégularités concernent les accords : un mot est alors doublé et associé à un mot laissé au masculin générique :

⁵³ Le sujet est bien plus d'actualité en Flandre, où des décrets et des guides apparaissent (notamment par les universités). La Flandre suit certainement le pas sous l'influence des discussions initiées en Wallonie, expliquant la différence notable avec les Pays-Bas.

⁵⁴ Aucune loi ou décret ne s'applique en effet aux articles de presse. Les guides et décrets peuvent être une source d'inspiration, mais ne sont aucunement contraignants.

Au-delà de cette condamnation sans équivoque des faits et de la demande quasi unanime d'un « geste clair » du parti, les avis des dizaines de mandataires et **militants** socialistes que nous avons **interrogé(e)s** divergent quant à la nature de la sanction (éventuelle). (Coppi, corpus 1 : 33)

Dans l'exemple ci-dessus qui provient du corpus, on trouve un substantif utilisé au masculin générique pluriel (*des militants*) en combinaison avec un participe passé dédoublé (*interrogé(s)s*). Bien que le masculin générique soit accompagné d'un épïcène, l'accord se fait logiquement avec le terme le plus proche ou avec le masculin. On obtient donc une combinaison de stratégies qui « s'opposent », notamment parce que l'une neutralise (sémantiquement) et l'autre différencie (doublet complet) (voir point 4.8). Cette association manque de logique et risque alors de brouiller le lecteur.

Finalement, certains mots connaissent plusieurs emplois : *ingénieur* est ainsi considéré comme épïcène par certains et comme un masculin par d'autres (dont la forme féminine est *ingénieure*). C'est à l'auteur d'effectuer le choix et de rester cohérent au sein d'un même document. On retrouve cependant des irrégularités à ce sujet, notamment dans un article du corpus, où les deux formes sont utilisées à quelques phrases d'intervalles :

Eric Delhez, doyen de la Faculté des sciences appliquées de l'ULiège, en veut pour preuve le taux de rotation des **ingénieurs** récemment recrutés dans les entreprises.

[...] ce sont bel et bien les compétences techniques et la polyvalence qui continuent de définir, avant tout, l'**ingénieur.e** et le potentiel qu'il ou elle représente. (July, corpus 2 : 28)

Dans ce cas précis, la première forme du mot *ingénieur* ne peut plus être considérée comme un épïcène, mais comme un masculin générique ou spécifique. Cependant, la forme dédoublée qui se trouve plus loin dans le texte aura tendance à renforcer la valeur spécifique de la première occurrence.

Les irrégularités s'avèrent ainsi souvent contre-productives ou gênantes pour la lecture. Elles tendent alors à rendre exclusive la valeur du masculin générique utilisé en combinaison avec les doublets abrégés, manquant l'objectif de la seconde stratégie.

9.3. Tournures à éviter

Du point de vue de l'écriture inclusive, le choix des mots et des images s'avère également d'une grande importance, comme constaté dans les différents guides, outre les différentes stratégies mises en place. Il est en effet conseillé d'éviter d'entretenir des idées stéréotypées par le choix des exemples ou l'agencement des mots. On croise cependant dans plusieurs articles des formulations contraires à ces recommandations.

Certains passages renferment ainsi des images stéréotypées de la société, notamment dans ce dans cet extrait en néerlandais : *Schrijf je nu in voor basiscursus naaien en geef zelfs je eigen moeder het nakijken* (Van Melckebeke, corpus sters nl : 28). Ces visions s’opposent aux objectifs poursuivis par l’utilisation de l’écriture inclusive (reprise quelques lignes plus loin dans le texte). En outre, on trouve dans plusieurs textes l’association *mama en papa* (Vergauwen, corpus ster : 13 ; Janssens, corpus ster : 16), dont l’emploi est également déconseillé, il est alors préférable de la remplacer par un terme englobant tel que *ouders*.

Quelques textes véhiculent des stéréotypes de genre dans le choix des termes féminisés, bien qu’ils soient écrits avec des stratégies de l’écriture inclusive. On peut notamment l’observer dans l’exemple ci-dessous, provenant de l’article du 11 janvier 2020 écrit par Véronique Lamquin :

[...] ce sont tous les services sociaux : **l’aide-soignante** en maison de repos, **l’assistante sociale** du CPAS, **l’animateur** dans une maison de quartier à l’écoute des isolé(s) et âgé(e)s, **l’ouvrier** de l’usine (de nettoyage) du linge, **l’infirmière** ou le **médecin**.
(Lamquin, corpus 1 : 74)

La journaliste combine des stratégies opposées engendrant des représentations stéréotypées de la société : on trouve ainsi en combinaison les doublets, le féminin « inclusif » et le masculin « générique ». Ce choix tend à renforcer les valeurs exclusives de chaque terme. Dans cet exemple, seuls les termes *isolés* et *âgés* seront alors perçus comme mixtes. Cela peut mener à l’interprétation selon laquelle, dans la population, seules les femmes sont *infirmières* et seuls les hommes sont *ouvriers*.

Dans ce cas, le recours systématique aux doublets pourrait s’avérer assez lourd pour la lecture, mais la combinaison choisie se révèle plus contre-productive que la simple utilisation du masculin générique (dans quel cas la valeur inclusive n’est pas exclue, bien que la visibilité des femmes soit amoindrie).

9.4. Masculin générique et doublets abrégés

Comme illustré dans le point précédent, les doublets abrégés sont régulièrement combinés au masculin générique. On retrouve un exemple similaire, combinant ici une multitude de procédés :

[...] la province de Namur lance un appel aux bénévoles parmi les **professionnels** de la santé au sens large. L’appel est lancé aux **médecins, infirmiers/ières**, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, **aides-soignant(e)s**, **éducateurs/trices**, **logisticien(ne)s**, **cuisiniers, commis, technicien(ne)s de surface**. (M. V., corpus 3 : 38)

Dans un même paragraphe, des termes faisant référence à des groupes mixtes sont ainsi tantôt utilisés au masculin générique, tantôt sous la forme de doublet. Le masculin générique fait partie des techniques les plus utilisées dans les articles bien qu'il ne soit généralement pas recommandé par les spécialistes (voir point 4.10). Ce procédé empêche en effet aux autres stratégies (de différenciation) utilisées dans le même document d'accomplir pleinement leur mission : le masculin générique perdra généralement sa valeur inclusive, ce qui nuira à l'objectif poursuivi par l'écriture inclusive ; comme on a pu le voir dans les exemples ci-dessus. Cette stratégie est contre-productive et renforce les stéréotypes de genre et le côté exclusif du masculin. On pourrait ainsi comprendre à la lecture de l'extrait ci-dessus que seuls des cuisiniers masculins sont recherchés. En outre, plusieurs procédés sont utilisés pour former les doublets abrégés (les parenthèses ou la barre oblique) ; cela a tendance à brouiller la lecture, déjà alourdie par un nombre important de doublets.

On remarque de façon assez générale que les métiers associés aux femmes (*infirmier*) sont féminisés dans de nombreux textes, comme illustré ci-dessus. Ces termes sont même utilisés à plusieurs reprises au « féminin générique » (une stratégie qui est également contre-productive puisque c'est la visibilité des hommes qui devient nulle, l'égalité visée n'est alors pas obtenue). Ce constat s'effectue tant en français qu'en néerlandais. Ainsi, dans l'article *Il est l'heure de faire peau neuve* de Laurence Dardenne, on trouve le substantif *esthéticiennes* au féminin « générique » (puisque'il s'agit de toutes les esthéticiennes, et non d'une en particulier) :

Pour un résultat plus probant, avec des produits plus élaborés, il faudra se laisser aller aux mains plus expertes des **esthéticiennes**, voire des dermatologues ou médecins esthétiques. (Dardenne, corpus 1 : 88)

Ce choix renforce alors d'autant plus les stéréotypes liés aux métiers exercés par les femmes. Le même constat se dresse dans plusieurs cas en néerlandais :

Zo blijkt dat voor een startend **afruim(st)er** het minimumloon per uur 11,6864 euro bedraagt. Dat komt neer op 1.924,36 euro per maand. Bruto, welteverstaan. Het minimumloon voor een **afruimster** met 45 jaar ervaring [...]. (Rotty, corpus ster nl : 54)

La combinaison de stratégies est composée ici aussi du doublet abrégé et du féminin « générique », réduisant alors fortement la visibilité des hommes exerçant ce métier. Ce procédé s'applique à d'autres termes comme *kinderbegeleidsters* ou *verpleegster*, il s'agit toujours de noms de métier exercés en majorité par les femmes.

En examinant les mots que l'on trouve le plus souvent au masculin générique et les mots qui, à l'inverse, sont plus régulièrement dédoublés, une certaine tendance se dessine. Dans l'exemple de Véronique Lamquin à la page 69 de ce document, les métiers exercés en majorité par les

hommes sont laissés au masculin générique (*l'ouvrier, le médecin*), alors que les métiers exercés en majorité par les femmes sont dédoublés ou mis au féminin (*aide-soignante, assistante*). On remarque ainsi qu'un mot sera plus facilement féminisé ou conservé au masculin en fonction de sa signification. Cette tendance est particulièrement marquée dans le cas des noms de métiers. On l'observe déjà au sein de paragraphes :

Les autres **chauffeurs** n'étant pas d'accord avec cette minorité d'**employés**, les dépôts ont été bloqués... [...] On pourrait d'ailleurs se demander quelle serait la réaction de ces grévistes si, par exemple, les **caissier(e)s** des grands magasins les imitaient et les empêchaient ainsi de faire leurs courses (J.-M. C., corpus 1 : 67)

De manière plus générale, cette tendance s'observe en analysant les fréquences d'utilisation des mots au masculin générique par rapport à ceux qui apparaissent sous la forme de doublets. En français, parmi les 20 doublets abrégés les plus courants dans les différents articles, neuf concernent des noms de métier, dont six qui sont majoritairement exercés par des femmes (parmi lesquels *aide-soignant-e-s, caissier-e-s* et *technicien-ne-s de surface*). Les trois métiers restants sont : *auteur-e-s, indépendant-e-s* et *président-e-s*. De manière générale, les journalistes semblent plus réticents à féminiser les termes comme *dirigeant, patron* et *chercheur*, qui apparaissent le plus souvent au masculin générique. On retrouve également dans cette catégorie de nombreux termes faisant référence à une partie ou à toute la population : *habitants, voyageurs, résidents, patients, citoyens*. Dans la plupart des cas, le masculin est plus facilement interprété comme générique, car il s'agit de groupes que l'on sait mixtes. On pourrait inclure ici les substantifs comme *étudiants, employés, travailleurs* et *chercheurs d'emplois*, bien que le contexte puisse faire varier l'interprétation du masculin pour ces mots.

En néerlandais, le constat est assez similaire. Parmi les 20 substantifs les plus souvent dédoublés, 16 sont des noms de métiers et neuf d'entre eux font référence à des métiers plus souvent exercés par des femmes (*kinderverzorg(st)er, steward(ess), kleuterleid(st)er, verple(e)g(st)er*, etc.). Dans le reste de la liste, trois mots sont plus souvent associés aux métiers d'hommes (*leid(st)er, boer(in), train(st)er*). Les noms employés au masculin générique font régulièrement référence à de larges groupes que l'on sait mixtes (souvent grâce au contexte) : *vrienden, kiezers, opvolger, medewerker*. En revanche, le masculin générique reste majoritaire pour les métiers associés aux hommes : *directeur, vrachtwagenchauffeur, voorzitter, chef* ou encore *baas*. Finalement, la liste des termes épïcènes est plus variée et aucune tendance ne semble se dessiner. On trouve autant de métiers « mixtes » que de métiers plus souvent associés aux femmes ou aux hommes.

Les journalistes féminisent ou dédoublent plus facilement les noms qui sont inconsciemment liés au genre féminin et dont le genre social est donc féminin. De même, ils choisiront généralement le masculin générique pour les noms dont le genre social tend à être masculin. Cependant, la combinaison des doublets et du masculin générique, constatée régulièrement dans les différents articles, rend vaine l'utilisation de l'écriture inclusive, qui ne remplit alors pas son objectif. Dans ces textes une interprétation exclusive du masculin générique sera plus courante, due à la présence des doublets pour lesquels le féminin est nettement visible.

9.5. Les doublets abrégés dans les citations

Comme indiqué dans la partie « résultats » de ce document, certaines occurrences de doublets abrégés proviennent de citations reprises par le ou la journaliste dans son article. En néerlandais, une seule citation est reprise. Cependant, le français semble y avoir plus souvent recours, sur la base des analyses effectuées dans les articles. Ainsi, sur les 100 articles, 16 contiennent des citations dans lesquelles un ou plusieurs doublets abrégés apparaissent. En observant de plus près ces 16 cas, on remarque que pour 13 articles, la stratégie du doublet abrégé figure uniquement dans la citation. On peut alors se demander si l'auteur avait ou non pour objectif d'étendre l'utilisation de l'écriture inclusive à tout son article ou de la limiter à la citation. Si l'on prend en compte ces 13 articles, 11 ont recours au moins à deux reprises au masculin générique dans le texte (la valeur médiane se trouve à 4,23). C'est un nombre plus élevé que la valeur moyenne du total d'article (qui s'élève à 3,37). En outre, un seul des 13 articles utilise le doublet complet (dans ce même article, on ne trouve pas d'occurrences du masculin générique) et rarement aux pronoms (deux occurrences).

Dans les trois articles restants, on observe un plus net emploi de l'écriture inclusive : les doublets abrégés y sont utilisés et le masculin générique est évité (une fois par un article). Les journalistes ont certainement choisi, dans ce cas précis, d'homogénéiser leur texte avec la/les citation(s) empruntée(s). Cependant, il arrive que le ou la journaliste opte pour un signe typographique différent de celui utilisé dans la citation, nuisant alors à la cohérence générale du texte.

On peut déduire de ces observations que lorsque l'auteur reprend une citation rédigée en écriture inclusive, il n'étendra donc le plus souvent pas ce procédé à l'entièreté du document.

9.6. Masculin générique néerlandais

En néerlandais, le masculin générique est plus facilement accepté qu'en français, notamment pour un certain nombre de mots dont le féminin est peu usité (voir 4.17). On observe

alors un emploi généralisé du masculin inclusif en combinaison avec d'autres stratégies, entre autres pour éviter des lourdeurs introduites par d'autres procédés plus visibles et une dépersonnalisation éventuelle (y compris avec les termes collectifs). Dans le cas de notre analyse, la *Van Dale* ajoute l'indication *m/v/x* à côté de tous les masculins génériques recensés, c'est-à-dire que la forme masculine du nom pourrait être utilisée pour tous les genres. Cependant, ces noms disposent également d'une forme féminine, ne faisant, par définition, pas de ces substantifs des épiciens. On peut alors partir du principe que ces formes peuvent tant être employée comme épiciens que comme masculins exclusifs ou féminins exclusifs. Cette dualité a pour conséquence l'apparition d'incohérences, en divers endroits, par rapport à l'utilisation de ces mots : parfois féminisés ou dédoublés, parfois repris comme épicienne au sein d'un même article. De ce fait, on fait face à une problématique similaire à celle posée en français : le terme au masculin sera perçu comme un masculin exclusif. Il est alors difficile de savoir quand il doit être considéré comme épicienne, masculin générique ou masculin exclusif :

Omgekeerd zijn Vlaams Belangers ook niet tevreden als iemand een **aanhang(st)er** van een klassieke of een linkse partij als verloofde heeft. Ook **NVA-aanhangers** zijn controversieel in de twee richtingen, maar minder. (Winckelmans, corpus ster : 9)

Dans cet exemple, l'auteur introduit le mot *aanhangster*, que le dictionnaire *Van Dale* définit comme « *iem. die een persoon, een leer, een ideologie aanhangt* »^[148]. Il renvoie alors à « une personne », faisant de lui, dans sa définition, un terme collectif. Cependant, le *Van Dale* indique qu'il existe également une forme au féminin : *aanhangster*. Dans l'extrait, l'auteur utilise premièrement le substantif dédoublé, puis, probablement par souci de lisibilité et pour éviter toute lourdeur, opte pour la forme masculine/épicienne. Cette combinaison aura les mêmes effets que la combinaison masculin générique/doublet abrégé du français, annulant la valeur sémantique épicienne du mot. Le lecteur pourrait alors interpréter la première occurrence comme mixte et la deuxième comme uniquement masculine.

9.7. Les pronoms

Les pronoms sont utilisés tant en français qu'en néerlandais, à une fréquence plus ou moins similaire. Les pronoms neutres figurent dans 26 articles en néerlandais et 17 articles en français.

Ils peuvent être divisés en trois grandes catégories : les pronoms personnels, les pronoms indéfinis et les pronoms relatifs. Les pronoms personnels tels que *vous* et *on* permettent de désigner le référent sans indiquer son genre. Par ailleurs, les auteurs des guides consultés au point 4 recommandent cette stratégie, qu'ils estiment efficace. Elle peut être utilisée à répétition et permet d'interpeler le lecteur. De plus, elle se combine aisément avec de nombreuses stratégies. On retrouve notamment divers exemples où le pronom est combiné à l'impératif :

Si **vous** habitez dans une zone inondable, **veillez** à déplacer ce qui pourrait être emporté [...]. **Placez** les produits chimiques, les appareils électriques et les objets de valeur en hauteur. **Obstruez** les entrées d'eau. (S. E. M., corpus 3 : 74)

Cette stratégie permet ici de remplacer les éventuels référents genrés, en évitant une phrase similaire à « il est demandé aux **citoyens** qui habitent dans une zone inondable de veiller à... ». D'autres optent pour les pronoms indéfinis comme *certain*s ou *ceux*, qui devront alors être doublés pour rendre le féminin et le masculin visibles (voir exemple ci-dessous). Enfin, les pronoms relatifs, tels que *qui* et *dont*, sont également d'une grande utilité et tout aussi efficaces (bien que moins présents que les deux autres catégories de pronoms). Dans un de ses articles, Véronique Lamquin emploie les pronoms relatifs à plusieurs reprises :

Celles et ceux qui vivent dans un appartement trop peuplé et pas assez isolé. **Qui** n'ont pas de parc, ni de bois ni de forêt à distance marchable de chez eux. **Qui** ont un revenu qui a chuté de 25, 50, 100 % en l'espace d'une nuit. **Dont** le loyer ne suit pas le mouvement à la baisse. **Dont** les factures sont là et seront encore là le 5 avril, et toutes les semaines qui suivent. **Qui** ont des enfants à nourrir, distraire, réconforter, éduquer, élever, consoler. **Qui** n'ont pas pu (voulu) faire du numérique un pilier de leur existence. **Qui** n'ont pas de piles de bouquins à dévorer parce qu'à la bibliothèque on ne prête qu'au compte-gouttes et que, de toute façon, la source s'est tarie. **Qui** n'ont tout simplement pas une minute pour souffler, prendre un apéro Skype, ouvrir un livre, aller courir... Des femmes bien plus que des hommes. Des familles monoparentales surtout. Des **Bruxellois(es)** du nord-ouest plutôt que du sud-est. (Lamquin, corpus 3 : 44)

Cette répétition du *qui* et du *dont* dans le paragraphe entier permet de désigner de façon claire le référent sans devoir répéter le doublet. Cette récurrence introduit une figure de style qui souligne le sujet.

Parfois, les différents pronoms sont employés ensemble ou avec d'autres stratégies. Le plus souvent, on les retrouve avec des épiphènes, et quelquefois avec le masculin générique et les doublets complets.

En néerlandais, les pronoms personnels sont en nombres : *je* et *u* en particulier. Certaines fois, ils sont utilisés en combinaison dans un même texte :

Op de site natuurenbos.be kan **je** alle speelbossen in Vlaanderen vinden. Voor de 'verwerking' van die drie vuilniszakken aan herfstbuit vindt **u** inspiratie in het boek Hier zijn draken van Yorick Goldewijk en Yvonne Lacet (uitgeverij Ploegsma). (corpus ster, p.16)

Toutefois, l'auteur opte généralement pour un des deux pronoms et privilégie la cohérence, malgré une possible redondance. Tout comme les journalistes francophones, les journalistes

néerlandophones combinent l'utilisation de ces pronoms neutres à l'impératif, afin d'éviter une répétition du sujet :

Speel dan eens een raamspelletje. **Leen** de afwasbare stifen van uw peuter en **speel** pictionary of galgje, elk aan één kant van het raam. Of wat dacht **u** van de enige echte Lockdown Games? (Janssens, coprus ster : 16)

En parallèle, les pronoms indéfinis sont également représentés dans les différents articles sous la forme de *men, sommigen, anderen*, etc. Ils ont l'avantage d'être neutres du point de vue du genre et de ne pas devoir être dédoublés :

Baby's van drie maanden kijken rond, lachen en ... huilen. **Sommigen** amper, maar **velen** toch nog zo'n twee uur per dag. (Vergauwen, corpus ster : 13)

Les pronoms permettent non seulement de remplacer le substantif *baby's*, mais également d'ajouter une information sur leur nombre.

Enfin, le pronom *wie* est utilisé comme sujet indéfini : « **Wie** het erg belangrijk vindt vrij **zijn** mening te kunnen zeggen, gelooft meer fakenews-stellingen » (Winckelmans, corpus ster : 8). Il donne la possibilité de désigner un groupe non identifié sans introduire la notion de genre. Cependant, dans cet exemple, le déterminant possessif utilisé expose le genre, ici masculin. L'auteur a probablement opté pour le masculin générique afin d'éviter un alourdissement de la phrase. La combinaison diminue alors la valeur inclusive du pronom indéfini *wie*. Les pronoms sont, de manière générale, employés avec le masculin générique par souci de lisibilité et d'économie. Le plus souvent, contexte permet d'interpréter correctement ce masculin, bien que l'introduction par quelques auteurs de doublets abrégés à proximité de ces masculins puisse altérer cette interprétation.

Dans le cas du néerlandais, le nombre de pronoms introduits peut paraître relativement peu élevé, notamment par rapport aux recommandations des guides et aux avantages offerts par cette stratégie. Ce nombre réduit peut s'expliquer par le type de texte traité : les guides portaient le plus souvent sur des documents administratifs (étant publiés en majorité par des gouvernements ou des universités). Les stratégies varient fortement selon le contexte et le sujet du document : les textes administratifs s'adressent à des personnes précises, qui sont identifiées, on peut donc plus facilement les viser à l'aide de pronoms. À l'inverse, les textes journalistiques sont informatifs et résument des faits qui, le plus souvent, ne concernent pas directement le lecteur. Il est alors plus difficile d'utiliser les pronoms, en particulier les pronoms personnels. Le style et le registre du texte peuvent également différer d'un sujet et d'un auteur à l'autre. Leur emploi variera donc en fonction de plusieurs variables (public cible, type de sujet, type de document).

Les pronoms offrent ainsi une multitude de solutions, tant en français qu'en néerlandais, face à un sujet genré, mais doivent toujours être combinés avec une ou plusieurs autres stratégies (impératif, termes épiciènes ou encore doublets). Ces stratégies varient d'un auteur à l'autre, sans qu'aucune réelle tendance ne se dessine. Ce sont donc celles qui sont le plus souvent utilisées de manière générale qui sont également combinées aux pronoms.

9.8. Innovations orthographiques et sémantiques

Dans les articles analysés, les innovations orthographique et sémantique sont rares. En français, le pronom *iel* apparaît dans deux articles, il s'agit du seul exemple d'innovation. En néerlandais, on ne retrouve aucune occurrence de ce procédé. Les innovations orthographiques sont particulièrement visibles et sont fortement controversées. Le recours à de telles formes pourrait d'une part nuire à la bonne compréhension du texte et d'autre part, comme nous l'avons vu précédemment (voir 5.3), introduire une dimension militante au discours, qui n'est pas toujours désirée par l'auteur ou appropriée pour le type de journal.

Les deux exemples de pronoms neutres utilisés en français apparaissent dans des articles du domaine culturel. Les journalistes présentent dans les deux cas une pièce de théâtre qui « déconstruit les genres » et leur binarité. Le sujet est donc particulièrement adapté à l'introduction d'innovations dans la langue :

Accompagné.e.s de leur robot, **iels** s'enfoncent dans la forêt afin de s'y cacher. Mais **iels** ne sont pas **seul.e.s** dans ces bois... (D. R., corpus 1 : 18)

Le pronom neutre est combiné aux doublets abrégés. Les deux stratégies font partie des stratégies de différenciations, la forme féminine est clairement identifiable et plus visible ; elles s'accordent donc particulièrement bien. Elles font cependant partie des stratégies les plus apparentes et peuvent fortement entraver la lecture. Dans ce cas, l'auteur a choisi d'y recourir dans deux courts extraits du texte, permettant ainsi d'obtenir une lecture fluide.

Cette stratégie est plus difficilement introduite dans des articles dont le sujet n'est pas lié au féminisme ou à l'écriture inclusive et où le lecteur ne s'attend pas à rencontrer de telles formes. Elles se réservent pour l'instant à un nombre limité de contextes, ce qui coïncide avec l'avis de nombreux guides, car elles nécessitent une connaissance ou un attrait du public pour ce type d'écriture afin d'être comprises au mieux.

9.9. Indication après le mot

Les journalistes ont très rarement recours à l'indication après le mot, tant dans sa forme abrégée (*h/f/x*) que complète (*homme et femme*). Elle est utilisée dans un article en français et dans deux articles en néerlandais. Cette rareté peut s'expliquer par plusieurs facteurs,

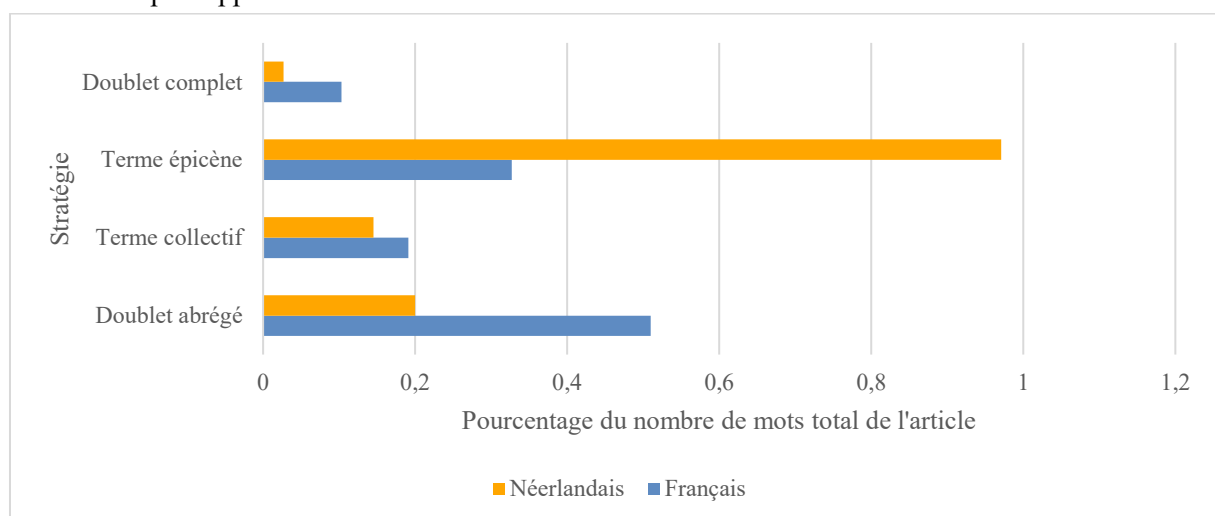
notamment par le fait qu'elle accroît la longueur de la phrase, particulièrement dans sa forme longue. Elle a tendance à rapidement alourdir un texte.

Parmi les textes analysés, on la retrouve dans un titre : « *Gezocht: m/v met speciaal oor* » (Ysebaert, corpus ster : 76). Elle figure ici dans un passage dont le style se rapproche des offres d'emploi, permettant d'introduire le sujet de l'article sans le mentionner. L'indication *m/v* est en effet plus commune dans les offres d'emploi, où elle permet d'éviter un dédoublement et d'inclure tous les genres (grâce à la mention *x*, qui est généralement ajoutée). Dans les articles de journaux qui ne sont pas liés aux offres d'emplois, le dédoublement est préféré à cette mention.

9.10. Comparaison néerlandais-français

Sur la base de l'échantillon observé, on remarque une différence de fréquence de plusieurs stratégies entre le néerlandais et le français, en particulier en ce qui concerne les doublets et les termes épïcènes. Si l'on rassemble en une catégorie les termes épïcènes utilisés en néerlandais, la différence est d'autant plus frappante :

Graphique 14 – Comparaison de la proportion moyenne de quatre stratégies utilisées en français et en néerlandais par rapport au nombre de mot total d'un article



La proportion des termes épïcènes en néerlandais dépasse de loin l'utilisation qui en est faite en français. En revanche, les autres stratégies sont plus présentes dans les articles en français que dans les articles en néerlandais.

Les termes épïcènes

Comme indiqué au point 4.5, les termes épïcènes sont « particulièrement efficace[s] et souple[s] en néerlandais ». Il existe en effet un nombre important de suffixes qui sont facilement ajoutés à des morphèmes pour former de nouveaux termes épïcènes. Ainsi, des substantifs neutres du point de vue du genre sont entrés dans la langue : *leerkracht*, *verpleegkundige*, etc.

La liste de termes épïcènes est plus longue et variée en néerlandais qu'en français, où la langue ne permet pas de telles adaptations aussi rapidement. Par ailleurs, si l'on observe la liste de mots épïcènes utilisés par le néerlandais dans les différents articles, on constate que la traduction de bon nombre de ces mots est un terme genré en français (*verpleegkundige* se traduit par *infirmier/infirmière*, *leerkracht* par *enseignant/enseignante*). Le français doit donc recourir à d'autres stratégies, car la simple utilisation d'épïcènes est insuffisante pour rendre neutre du point de vue du genre un texte entier.

En outre, certains substantifs dont la forme est genrée au singulier ont un pluriel épïcène en néerlandais. C'est notamment le cas des noms dont le féminin se forme avec un suffixe en -e : *laureaat* (m) et *laureate* (f) donnent au pluriel *laureaten* (m/f). On trouve de multiples exemples dans les articles : *patiënten* (*patiënt* + *patiënte*), *virologen* (*viroloog* + *virologe*), *magistraten*, *partijgenoten*, *atleten*, *veteranen*, etc.

Le nombre très important de termes épïcènes regroupés dans un même texte peut donc s'expliquer par cette offre diversifiée que propose la langue néerlandaise.

Doublets complets

Les doublets complets sont plus fréquents en français sont repris dans davantage d'articles (29 % en français contre 13 % en néerlandais). On peut expliquer cette différence notamment par la stratégie des termes épïcènes qui prédomine en néerlandais. En français, le nombre d'épïcènes étant réduit, d'autres techniques sont mises en place pour assurer une visibilité égale des genres. De plus, le néerlandais préfère généralement les phrases courtes et simples contrairement au français. En néerlandais, les doublets concernent plus souvent des pronoms (*hij of zij*) ou des déterminants (*zijn of haar*) que des noms complets (*tenisser en tennister*) ; les doublets « courts » sont privilégiés. Cette stratégie était d'ailleurs rarement recommandée par les guides sur l'écriture inclusive en matière de genre, notamment en raison d'autres procédés présents dans la langue qui sont jugés moins visibles et plus efficaces. En français, à l'inverse, ce sont les doublets de substantifs qui sont le plus couramment utilisés dans les articles :

Il a en effet été ratifié par plus de 3.000 **chercheuses et chercheurs** (3.114 au dernier décompte) issus de 600 universités du monde entier. (Bourton, corpus 1 : 13)

Le français a par ailleurs davantage recours à ce type de doublet dans un même texte. L'article représenté ci-dessus comprend en tout trois doublets, dont deux liant deux mots de plus de neuf lettres (*chercheuses et chercheurs*). Le néerlandais, quant à lui, n'utilisera que rarement plus d'un doublet dans un même texte. Les distinctions que l'on retrouve dans la construction de la langue et dans les pratiques sont donc à l'origine de ces différences d'usage.

Doublets abrégés

Les doublets abrégés suivent la même tendance que les doublets complets : leur fréquence est plus élevée en français qu'en néerlandais. Les raisons sont similaires, le français multiplie en effet ses procédés (y compris face à un nombre de mots épiciènes réduits), tandis que le néerlandais opte pour des solutions moins visibles. De plus, les doublets abrégés peuvent s'avérer particulièrement complexes lorsqu'une voyelle est ajoutée ou supprimée au sein du mot au féminin : *werkne(e)m(st)er*, *echtgeno(o)t(e)*. Dans ce cas, l'auteur pourra plus facilement opter pour un nom épiciène comme *bediende*.

9.11. Conclusion

Les résultats de l'analyse ont permis de répondre à plusieurs interrogations concernant l'utilisation de l'écriture inclusive en matière de genre dans les journaux belges francophones et néerlandophones.

Après avoir pris connaissance des usages des journalistes du *Soir* et de *La Libre*, on peut premièrement inférer qu'il n'existe pas de réglementation interne ou de positionnement quant à ce type de rédaction au sein des journaux. On observe en effet une alternance des signes typographiques entre les différents articles, voire chez un même auteur. On constate ainsi un manque de cohérence, parfois même dans la forme des mots dédoublés. En néerlandais, le choix étant unanime, des irrégularités ne sont pas observées.

L'analyse confirme l'hypothèse postulant que la majorité des doublets concernaient des substantifs (tant en néerlandais qu'en français). Le nombre de doublets dans les autres catégories en français atteint cependant un nombre particulièrement élevé (notamment pour les adjectifs et les verbes).

En revanche, l'hypothèse impliquant un usage plus important des points est exclue par les observations effectuées. Contrairement aux attentes et aux recommandations faites par les guides, les parenthèses sont majoritaires dans les deux langues. En outre, on peut difficilement noter une évolution au vu de la courte période étudiée en français et de l'homogénéité des signes en néerlandais. Le statu quo évoluera probablement vers d'autres signes typographiques, mais une nouvelle étude sera nécessaire pour confirmer une telle tendance.

Comme attendu, les doublets abrégés sont combinés avec d'autres stratégies. Ils ne sont que rarement utilisés seuls. Les épiciènes font partie des procédés majoritaires avec, de manière plutôt inattendue, le masculin générique. Ce dernier figure dans la majorité des textes et apparaît généralement plus souvent que la plupart des autres stratégies. Il est assez étonnant de constater que dans un texte visant la neutralité de genre, le masculin n'est pas évité ou utilisé plus

parcimonieusement. Il reste cependant facile d'utilisation et ne perturbe aucunement la lecture, favorisant dès lors son emploi.

En ce qui concerne les combinaisons de stratégies, aucune tendance ne se dessine non plus, ni dans le temps, ni en fonction des auteurs ou des journaux. Les choix dépendent vraisemblablement du type de texte et du sujet traité. Cependant, les combinaisons ne sont pas toujours des plus heureuses et s'avèrent parfois contre-productives. En effet, en alliant des stratégies de neutralisation et de différenciation, l'auteur renforce, inconsciemment, la dualité entre le féminin et le masculin.

Finalement, on ne note pas de différences notables des habitudes et usages en fonction du nombre de mots contenus dans le texte.

Les combinaisons et signes choisis sont en somme une décision unilatérale de l'auteur, résultant en des emplois variés et parfois contraires entre les articles. Certains s'accordent sur des pratiques, on trouve alors quelques régularités dans ce « désordre ». Comme nous avons pu le voir en analysant les différents guides, chacun expérimente et effectue ses propres choix face à une écriture en pleine évolution qui n'est pas règlementée dans ce domaine. C'est aussi ce « désordre » qui permettra d'obtenir, à terme, une stratégie normalisée (voir point 3).

Conclusion

En sortant du domaine féministe, l'écriture inclusive a évolué et s'est transformée, notamment dans la façon dont elle était introduite dans la langue. En premier lieu, l'écriture inclusive était utilisée par les féministes comme arme de combat, pour gagner en visibilité et changer les mentalités par le biais du langage. On trouvait deux pratiques majeures : l'*égalité* et la *perturbation* (voir point 1.3.). La perturbation modifie la langue en profondeur et désigne ainsi les manques dans la langue. Elle était particulièrement voyante, notamment en raison des innovations orthographiques variées. Cette stratégie reste encore limitée aux milieux féministes, car elle tient bien plus du discours militant que d'autres procédés plus discrets. Dans les journaux et dans les administrations publiques, c'est davantage un objectif d'« égalitarisme » qui est poursuivi, à l'aide de « nouvelles pratiques grammaticales moins inégalitaires »^[5(p. 68)]. Cependant, l'égalité de la langue n'est plus le but à atteindre « coûte que coûte », contrairement aux premières utilisations faites de l'écriture inclusive. On cherche désormais à trouver un équilibre entre « lisibilité, contexte/groupe cible et inclusion »^[1(p. 6)]. C'est alors les options discrètes, de *neutralisation*, qui sont préférées (termes épiciènes, formes verbales, pronoms, etc.). On rencontre bien entendu d'autres stratégies, de différenciation cette fois, dans les textes qui ne touchent pas au domaine féministe, mais elles sont souvent limitées et controversées. Le lieu de « lutte » est également opposé : l'émetteur et le récepteur sont différents, il s'agit donc de s'adapter pour assurer une adhésion et une meilleure compréhension du procédé.

L'usage actuel diffère ainsi des premiers emplois qui étaient faits de l'écriture inclusive. Depuis ce point de vue, on peut plus facilement comprendre les choix posés par les journalistes dans les articles analysés et les recommandations effectuées par les différents guides. On accorde généralement la priorité à la lisibilité, ce qui explique l'utilisation courante d'un masculin générique déconseillé par les experts. On observe ainsi un usage contrasté malgré un objectif premier identique. L'égalité est introduite dans les articles en ajoutant, souvent par petites touches, des stratégies de différenciations, tout en conservant un maximum de techniques de neutralisation pour éviter les lourdeurs ou perturbations importantes de la langue. Certaines formes qui étaient alors favorisées par les féministes (dont les innovations orthographiques) sont délaissées par les journalistes et auteurs de textes administratifs.

De ce fait, l'écriture inclusive est de moins en moins perçue comme « extrême » et entre plus facilement dans des domaines variés. Dans ce contexte, il serait particulièrement intéressant de comparer les usages dans des domaines spécifiques et d'observer ainsi les réelles

différences que l'on trouve aujourd'hui entre les articles de presse, les textes administratifs et les textes féministes ou liés au féminisme. Il serait alors plus facile de discerner les éventuelles tendances propres à chaque domaine, permettant de tirer davantage de conclusions sur les sous-objectifs de l'utilisation de l'écriture en matière de genre. On pourrait également étudier l'influence, ou non, de la réglementation sur les textes publiés par des administrations publiques. Cette recherche pourrait aussi s'effectuer entre des journaux de types différents ou provenant de plusieurs pays. Les potentielles tendances observées seraient alors liées à d'autres différences.

Dans le cas de notre étude, il n'a pas été possible de détecter une réelle tendance ou habitude commune quant aux combinaisons de stratégies utilisées dans la presse. Ce manque de consensus pourrait s'expliquer par le fait que toutes les stratégies ont leurs limites. Chacune couvre en effet une certaine partie de la langue, du vocabulaire ou de sa structure. Le choix posé par l'auteur serait donc davantage guidé par les mots et les constructions grammaticales qu'il souhaite utiliser. Les procédés seraient finalement dictés par une combinaison de facteurs qui pourraient varier pour chaque texte.

L'analyse des articles a en effet permis de montrer une certaine incohérence entre les stratégies qui apparaissent dans les différents articles, mais aussi une incompatibilité entre plusieurs techniques. Ainsi, le doublet « annule » la valeur inclusive du masculin lorsqu'ils sont associés, on peut alors se poser la question de l'efficacité de l'écriture inclusive. Son utilisation tendrait à amoindrir, voire à supprimer, le masculin générique de manière générale, puisque quand son interprétation est ambiguë, il sera remplacé par une technique de neutralisation ou de différenciation. Il deviendrait alors de plus en plus difficile de distinguer un masculin générique d'un masculin spécifique. Certains usages de l'écriture inclusive pourraient ainsi, à terme, mener à la disparition du masculin générique. L'écriture inclusive renforcerait, finalement, la binarité du genre, plaçant systématiquement un féminin à côté d'un masculin. Dans ce cas, une recherche évolutive de l'interprétation des masculins générique pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Enfin, l'écriture inclusive tend à évoluer davantage et à entrer progressivement dans le monde de la traduction où elle est encore peu représentée. Des études sur le sujet apparaissent depuis plusieurs années et peuvent se concentrer sur deux points décisifs : la traduction de stratégies de différenciations d'une langue à une autre, mais aussi la traduction de termes neutres du point de vue du genre depuis un texte source vers des termes genrés dans un texte cible. On a en effet pu observer dans cette étude des différences notables dans la construction de la langue entre le néerlandais et le français, qui sont d'autant plus importantes dans les

langues où le genre n'apparaît pas de la même façon (voir point 3.2). Son rôle dans ce domaine pourrait s'avérer d'une grande utilité.

En somme, il existe de multiples possibilités de recherches à effectuer sur ce phénomène dans de nombreux domaines qui touchent à la langue, étant un phénomène récent et encore peu étudié.

Annexe

1. Données Graphique 1 - Nombre d'articles contenant chaque terme, par année de publication (presse francophone)

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| écriture épïcène | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 4 | 25 | 15 | 22 | 36 | 48 |
| écriture inclusive | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1430 | 735 | 840 | 909 | 3685 |
| écriture neutre | 0 | 1 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 0 | 5 | 5 | 5 | 4 | 11 | 4 | 2 | 6 | 6 |
| écriture genrée | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| langage épïcène | 2 | 6 | 10 | 8 | 4 | 2 | 1 | 13 | 4 | 5 | 7 | 3 | 13 | 22 | 32 | 25 | 106 |
| langage inclusif | 1 | 4 | 0 | 3 | 2 | 0 | 1 | 4 | 0 | 0 | 5 | 8 | 58 | 59 | 91 | 31 | 205 |
| langage neutre | 1 | 2 | 5 | 3 | 3 | 4 | 1 | 2 | 4 | 8 | 1 | 7 | 10 | 102 | 4 | 50 | 23 |
| langage genré | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 4 | 0 | 1 | 2 | 5 | 1 | 1 | 2 | 18 |
| rédaction épïcène | 0 | 3 | 5 | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | 0 | 1 | 2 | 3 | 28 | 15 | 17 | 78 | 30 |
| rédaction non sexiste | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 3 | 0 | 5 | 7 | 1 |
| langage dégenré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | 2 |
| neutralité de la langue | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 |

2. Données Graphique 2 - Évolution de l'utilisation des doublets abrégés par nombre d'articles publiés : le cas du mot « étudiant »

| | Monde francophone | Belgique | Canada | France | | Monde francophone | Belgique | Canada | France |
|------|-------------------|----------|--------|--------|------|-------------------|----------|--------|--------|
| 1990 | 12 | 0 | 3 | 9 | 2006 | 141 | 9 | 58 | 53 |
| 1991 | 4 | 0 | 2 | 2 | 2007 | 118 | 4 | 48 | 40 |
| 1992 | 12 | 0 | 9 | 3 | 2008 | 116 | 5 | 46 | 51 |
| 1993 | 12 | 0 | 10 | 2 | 2009 | 94 | 4 | 40 | 41 |
| 1994 | 16 | 0 | 11 | 2 | 2010 | 137 | 3 | 61 | 61 |
| 1995 | 11 | 0 | 11 | 3 | 2011 | 188 | 2 | 95 | 80 |
| 1996 | 42 | 0 | 37 | 5 | 2012 | 298 | 0 | 187 | 74 |
| 1997 | 41 | 0 | 32 | 9 | 2013 | 307 | 0 | 110 | 173 |
| 1998 | 38 | 0 | 31 | 5 | 2014 | 343 | 3 | 104 | 158 |
| 1999 | 34 | 0 | 19 | 14 | 2015 | 434 | 2 | 201 | 167 |
| 2000 | 39 | 2 | 31 | 6 | 2016 | 976 | 32 | 170 | 518 |
| 2001 | 71 | 4 | 40 | 27 | 2017 | 1106 | 102 | 145 | 578 |
| 2002 | 62 | 1 | 40 | 21 | 2018 | 1568 | 103 | 237 | 712 |
| 2003 | 72 | 2 | 48 | 22 | 2019 | 2647 | 122 | 232 | 689 |
| 2004 | 108 | 6 | 54 | 47 | 2020 | 1595 | 158 | 316 | 369 |
| 2005 | 131 | 5 | 69 | 50 | 2021 | 2211 | 83 | 880 | 567 |

3. Liste des guides consultés pour mettre au point la liste des différentes stratégies pour l'écriture inclusive (voir point 4) :

Belgique

- Égalité et diversité dans la communication de la Fédération Wallonie-Bruxelles^[44] ;
- Genderinclusieve Communicatie : Infofiches^[125] ;
- Guide du bon usage du genre dans votre communication^[43] ;
- Guide pour une communication inclusive à l'UNamur^[105].
- Inclure sans exclure : Les bonnes pratiques de rédaction inclusive^[27] ;
- De genderdimensie in de federale communicatie integreren^[97] ;
- Intégrer la dimension de genre dans la communication fédérale^[72] ;
- L'égalité dans la langue : Guide pratique^[34] ;
- La check-list de genre – Quelques conseils pour intégrer le gender mainstreaming dans la communication fédérale^[101] ;
- Mettre au féminin : Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre^[51] ;
- Petit guide pour une écriture respectueuse du genre^[1] ;
- Tips voor genderinclusief schrijven^[119].

Pays-Bas

- De incomplete stijlgids^[31] ;
- Regenboog taaltips^[103] ;
- Waarden Voor Een Nieuwe Taal^[32].

France

- Guide de grammaire neutre et inclusif^[25] ;
- Guide Pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe^[99] ;
- Manuel d'écriture inclusive^[41].

Canada

- Grammaire neutre^[123] ;
- Guide d'écriture inclusive – CDEACF^[26] ;
- Guide de rédaction inclusive : Inclusivement vôtres !^[96] ;
- Inclusivement – Guide d'écriture pour toutes et tous^[74] ;
- Le guide du rédacteur^[104].

Suisse

- Guide de rédaction épïcène^[100] ;
- L'égalité s'écrit – guide de rédaction épïcène^[91] ;
- Rédaction inclusive et épïcène à l'UNIGE^[33].

Europe

- Genderneutraal taalgebruik in het Europees Parlement^[35] ;
- Usage d'un langage neutre du point de vue du genre au Parlement européen^[46] ;
- Inclusieve communicatie in het SGR^[29] ;
- La communication inclusive au SGC^[73].

Bibliographie

1. Réseau fédéral Diversité. (2022). *Petit guide pour une écriture respectueuse du genre*. SPF BOSA.
2. *Bibliothèque Europresse*. (2022). Europresse. <<https://nouveau.europresse.com/Search/Reading>> (Consulté le 10 mai 2022).
3. Abbou, J. (2011). L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : Pratiques d'écriture et métadiscours. *Université de provence - Aix-Marseille I*, 347.
4. Abbou, J. (2013). Pratiques graphiques du genre. *DGLF - Observatoire des pratiques linguistiques*, 24, 1-3.
5. Abbou, J. (2019). La langue est-elle toujours un lieu de lutte féministe? : De la contrefaçon sémiotique à la libéralisation. *Recherches féministes*, 32(2), 235.
6. Alpheratz, M. (2018). Français inclusif : Conceptualisation et analyse linguistique. *SHS Web of Conferences*, 46, 13003.
7. Alpheratz, M. (2019). Français inclusif : Du discours à la langue. *Le discours et la langue*, 11, 1.
8. Bas Barrio, M. (2020). *Le langage inclusif : Analyse des techniques linguistiques en langue française*. Universitat Autònoma de Barcelona.
9. Bhatoo, S.-A., Cardon, A., Lefèvre, N., & Magne, S. (s. d.). *Exprimer le genre : Les mots vecteurs d'inclusion?*, 90.
10. Candea, M. (s. d.). *Compte rendu d'ouvrage : Manesse et Siouffi : Le féminin et le masculin dans la langue, l'écriture inclusive en questions*, 5.
11. Dumais, H., Khaznadar, E., Baider, F., Larivière, L.-L., Lenoble-Pinson, M., Saint-Yves, G., Moreau, T., Vachon-L'Heureux, P., & Labrosse, C. (2008). De la féminisation des titres à la rédaction épïcène : Regards croisés sur la parité linguistique. *Recherches féministes*, 21(1), 171-182.
12. Ferrière, S., & Morin-Messabel, C. (2019). Influence de l'utilisation de formes épïcènes et plurielles sur les représentations des élèves de primaire : La question du changement autour des représentations de « scientifiques ». *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 48/4, 555-580.
13. Garnarczyk, D. (2017). Originaux, traductions et langue neutre : Pistes pour une théorie de la traduction-relais au xviiiè siècle.
14. Gérardin-Laverge, M. (2020). Queeriser la langue, dénaturiser le genre. *Cahiers du Genre*, n°69(2), 31.
15. Hagelstein, M. (2005). *Maurice Blanchot : La genèse phénoménologique du concept de neutre*.
16. LeBlanc, I. (2019). Sans distinction d'identité de genre? : Les enjeux d'un langage neutre/indifférencié au Nouveau-Brunswick1. *Recherches féministes*, 31(2), 159-175.
17. Loison-Leruste, M., Perrier, G., & Noûs, C. (2020). Introduction. Le langage inclusif est politique : Une spécificité française ? *Cahiers du Genre*, n°69(2), 5.
18. Michel, L. (2015). Le neutre d'une langue sans neutre. *Implications philosophiques*.
19. Morel, H. (2020). Au-delà de la langue, les femmes invisibles. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 146, 147-148.
20. Moron-Puech, B., Saris, A., & Bouvattier, L. (2020). La normalisation étatique de l'inclusivité du langage : Retour sur les différences franco-québécoises. *Cahiers du Genre*, n°69(2), 151.

21. Rosier, L., & Rabatel, A. (2019). Les défis de l'écriture inclusive. *Le discours et la langue*, 11(1), 220-223.
22. Tibblin, J. (2020). Les attitudes envers le langage inclusif des francophones et leur effet sur l'évaluation d'un texte. *SHS Web of Conferences*, 78, 13006.
23. Van Raemdonck, D. (2019). Les défis de l'écriture inclusive. *Le discours et la langue*, 76-95.
24. Wattier, O. *Le langage genré : Entre héritage linguistique et défi communicationnel : La langue française, un impensé dans les campagnes de communication en faveur du droit des femmes*. 124.
25. Divergenres. (2021). *Guide de grammaire neutre et inclusif*.
26. Maussa-Lopez, J. (2021). *Guide d'écriture inclusive : Pour une socialisation et une alphabétisation plus égalitaire des adultes*. CDEACF.
27. Dister, A., & Moreau, M.-L. (2020). *Inclure sans exclure : Les bonnes pratiques de rédaction inclusive*. Fédération Wallonie-Bruxelles.
28. Rey-Debove, J., & Rey, A. (2021). Féminisation. Dans *Le Robert. Édition en ligne*.
29. Secretariaat-generaal van de Raad. (2018). *Inclusieve communicatie in het SGR*. Union européenne.
30. *Gevoelig Lexicon : Welke woorden kunnen nog, welke niet meer?* (2021). De Standaard.
31. Women Inc. (2019). *De Incomplete Stijlgids*.
32. Eelman, A., Groeneboer, J., Simons, E., & Groot, H. de. (2020). *Waarden voor een nieuwe taal : Een veilige, inclusieve en toegankelijke taal voor iedereen in de kunst- en cultuursector*. Code Diversiteit & Inclusie.
33. UNIGE. (2020). *Rédaction inclusive et épïcène à l'UNIGE*.
34. Nyssen, A.-S. (2019). *L'égalité dans la langue : Guide pratique*. Université de Liège.
35. Europees Parlement. (2018). *Genderneutraal taalgebruik in het Europees Parlement*.
36. Taalunie. (2021). *Waarom is inclusief taalgebruik belangrijk voor de samenleving? - Taalunie*.
37. Wellens, R. (2021). *Google helpt voortaan genderneutrale taal te gebruiken in teksten*.
38. Sokol, K. (2022). *Naast « M » & « V » binnenkort ook genderneutrale « X » bij personen in « Van Dale »: « Vinger aan de pols houden »*.
39. RNTL. (2021). *Briefadvies inclusief taalgebruik*.
40. Office québécois de la langue française. (2018). *Épïcène, neutre, non binaire et inclusif*.
41. Haddad, R., & Baric, C. (2016). *Manuel d'écriture inclusive*. Mots-clés, France.
42. Université de Fribourg (Suisse). *Langage inclusif*. <<https://www.unifr.ch/uni/fr/organisation/acad/egalite-beforetransfert/langage-inclusif.html>> (Consulté le 31 janvier 2022).
43. UCLouvain. (2019). *Guide du bon usage du genre dans votre communication*. 12.
44. Fédération Wallonie-Bruxelles. (2013). *Égalité et diversité dans la communication de la Fédération Wallonie-Bruxelles* (F. Delcor, Éd.).
45. Rey-Debove, J., & Rey, A. (2021). Genre. Dans *Le Robert*.
46. Parlement européen. (2018). *Usage d'un langage neutre du point de vue du genre au Parlement européen*.

47. *LGBT, LGBT+, LGBTQIAAP, etc.* (2019). <<https://cestcomme.ca.net/lgbt-def/lgbt-etc/>> (Consulté le 15 mars 2022).
48. Académie Française. (2019). *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*, 22.
49. Décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (1993).
50. Commission générale de terminologie et de néologie. (1998). *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 54.
51. Moreau, M.-L., & Dister, A. (2014). *Mettre au féminin : Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (3^e éd.). Fédération Wallonie-Bruxelles.
52. Bradley, E. D., Schmid, M., & Lombardo, H. (2019). Personality, prescriptivism, and pronouns: Factors influencing grammaticality judgments of gender-neutral language. *English Today*, 35(4), 41-52.
53. De Pous, I. (2020). *Thema: Taal en gender*. OnzeTaal.
54. Ledegen, G., & Léglise, I. (2019). Variations et changements linguistiques. In J. Simonin & S. Wharton (Éds.), *Sociolinguistique du contact : Dictionnaire des termes et concepts*, ENS Éditions, 399-418.
55. Rey-Debove, J., & Rey, A. (2021). Féminisme. Dans *Le Robert*.
56. Abensour, L. (1927). *Le problème féministe. Un cas d'aspiration collective vers l'égalité*. (Editions Radot).
57. Abensour, L. (1921). *Histoire générale du féminisme, des origines à nos jours*. Slatkine Reprints.
58. Briatte, A.-L. *Féminismes et mouvements féministes en Europe*. Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe (EHNE). <<https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/genre-et-europe/f%C3%A9minismes-et-mouvements-f%C3%A9ministes-en-europe/f%C3%A9minismes-et-mouvements-f%C3%A9ministes-en-europe>> (Consulté 17 novembre 2021).
59. Fraise, G. (s. d.). *Féminisme—Histoire du féminisme*. Encyclopædia Universalis. <<https://www.universalis.fr/encyclopedie/feminisme-histoire-du-feminisme/>> (Consulté 14 décembre 2021).
60. Bossé, J. (2019). *Dossier : Histoire du féminisme en Belgique : Reconnaître un héritage* La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente asbl. 150, 12-35.
61. Burkett, E. (s. d.). *Feminism | Definition, History, Types, Waves, Examples, & Facts | Britannica*. <<https://www.britannica.com/topic/feminism>> (Consulté 17 novembre 2021).
62. Hendrikx, I. (2021). *Questions de civilisation néerlandaise*. Université de Liège.
63. Rampton, M. (2015). *Four Waves of Feminism*. Pacific University Oregon.
64. Scott, J. (1988). Genre: Une catégorie utile d'analyse historique. In J. Bisilliat & C. Verschuur (Éds.), *Le genre de l'histoire*, 41-67
65. Wittig, M. (1980). La Pensée straight. *Questions féministes*, 7, 45-53.
66. Tett, G. (2016). Bad language: The curse of gender equality. *Financial Times*.
67. Debuk. (2018). *language: A feminist guide*. Language: A Feminist Guide.
68. Herbillon, M. (2021). *Théorie et pratique de la traduction du français vers l'anglais II*. Université de Liège.
69. Cini, C. (2021). L'écriture inclusive ou la longue quête d'une langue égalitaire.
70. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2020). *Gender mainstreaming*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

<https://igvmiefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming/loi_gender_mainstreaming> (Consulté le 10 février 2022).

71. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. *Loi Gender mainstreaming*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. <https://igvmiefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming/loi_gender_mainstreaming> (Consulté le 16 février 2022)
72. COMMnetKern. (2013). *Intégrer la dimension de genre dans la communication fédérale*.
73. Secrétariat général du Conseil. (2018). *La communication inclusive au SGC*. Union européenne.
74. Université de Montréal. (2019). *Inclusivement – Guide d'écriture pour toutes et tous*.
75. IEFH. (2011). *Manuel pour la mise en oeuvre du gender mainstreaming au sein de l'administration fédérale belge*.
76. Pelletier, J. (2020). *Intersexuation*. Le Journal de Montréal.
77. Commission européenne. (1998). *100 mots pour l'égalité : Glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes*.
78. Masculin, féminin : Et le neutre ? (2015). *Implications philosophiques*.
79. Pieters, T. (2020). *L'influence de la langue maternelle dans l'acquisition du genre grammatical en français langue seconde*.
80. Violi, P. (1987). Les origines du genre grammatical. *Langages*, 21(85), 15-34.
81. Vanmassenhove, E. (2022). *Genderinclusief taalgebruik in het Nederlands* [Conférence].
82. Gilbert, M. (2022). *Genre et concept de dieu dans la traduction du nouveau testament et des psaumes en lamé*.
83. Bostoën, K., & Shayo, B. G. (2019). *Swahili I*. Université de Gand.
84. Taaladvies. (2021). *Woordgeslacht (algemeen)*. <<https://taaladvies.net/woordgeslacht-algemeen/>> (Consulté le 5 avril 2022).
85. Burnon, F. (2019). *"Het of de ? Een struikelblok bij Franstalige CLIL en niet-CLIL-leerders van het Nederlands?"*
86. Elmiger, D. (2017). Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ? *Mots. Les langages du politique*, 113, 37-52.
87. Toussaint, D., & Krazem, M. (2017). Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : À propos du .e. *Cahiers de praxématique*, 69, 1-18.
88. Toussaint, M. (1989). Un modèle neurosémantique pour l'enseignement et l'apprentissage de la grammaire. *Études de linguistique appliquée*, 37-50.
89. Chafe, W. L. (1970). *Meaning and the structure of language*. University of Chicago Press.
90. Grinshpun, Y. (2021). L'écriture inclusive, la théorie de « masculinisation » du français et l'imposture intellectuelle. *Testo e Senso*, 23, 75-85.
91. BEFH. (2008). *L'égalité s'écrit – guide de rédaction épïcène*. Lausanne, Suisse.
92. Bouanchaud, C. (2017). Cinq idées reçues sur l'écriture inclusive. <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/23/cinq-idees-recues-sur-l-ecriture-inclusive_5219224_4355770.html> (Consulté le 17 février 2022).
93. Businaro, C. (2021). *Gender News : Vers une écriture inclusive en Fédération Wallonie-Bruxelles*. Télésambre. <<https://www.telesambre.be/gender-news-vers-une-ecriture-inclusive-en-federation-wallonie-bruxelles>> (Consulté le 17 janvier 2022).

94. Baldacchino, J. (2017). *Une nouvelle façon d'écrire pour en finir avec les inégalités femmes - hommes ?* France Inter.
95. Jandau, C. (2017). Qu'est-ce que l'écriture inclusive et pourquoi pose-t-elle problème ? *SudOuest*.
96. INRS. (2020). *Guide de rédaction inclusive : Inclusivement vôtres !*
97. COMMnetKern. (2013). *De genderdimensie in de federale communicatie integreren*.
98. Gouvernement du Québec. (2020). *Qu'est-ce qu'un doublet?* Banque de dépannage linguistique. <https://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3991> (Consulté le 10 avril 2022).
99. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2015). *Guide Pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*.
100. JS Suisse. (2020). *Guide de rédaction épïcène*.
101. SPF Chancellerie du Premier Ministre. (2013). *La check-list de genre – Quelques conseils pour intégrer le gender mainstreaming dans la communication fédérale*.
102. *L'écriture inclusive échauffe les esprits suisses*. (2021,). Journal L'Union.
103. Gemeente Amsterdam. (2017). *Regenboog taaltips: Handreiking voor respectvolle en inclusieve communicatie*.
104. Gouvernement du Canada, S. publics et A. C. (2009). *Le guide du rédacteur – La féminisation*.
105. Université de Namur. (2019). *Guide pour une communication inclusive à l'UNamur*.
106. CNRS. (2012). Impersonnel. Dans *CNRTL*. <<https://www.cnrtl.fr/definition/impersonnel>> (Consulté le 26 octobre 2021).
107. CNRS. (2012). Personnel. Dans *CNRTL*. <<https://www.cnrtl.fr/definition/personnel>> (Consulté le 26 octobre 2021).
108. Rey-Debove, J., & Rey, A. (2021). Épicène. Dans *Le Robert*.
109. Bechet, J., Braye, M., De Terwangne, R., Jungers, P., & Hendriks, I. (2021). De vertaling van het Franse voornaamwoord on in het Nederlands. *Université de Liège*, 61. [En cours de publication].
110. OnzeTaal. (2011). *Onbepaald voornaamwoord*.
111. Greco, L. (2021). « La création de nouvelles formes pronominales non binaires n'est pas une exception française ». *Le Monde.fr*. <https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/12/15/la-creation-de-nouvelles-formes-pronominales-non-binaires-n-est-pas-une-exception-francaise_6106085_3232.html> (Consulté le 10 avril 2022).
112. UGent. (2022). *Transgenderbeleid* [Webpagina]. Universiteit Gent. <<https://www.ugent.be/nl/univgent/waarvoor-staat-ugent/diversiteit-en-inclusie/voor-de-ugent-community/lhbtqia/transgender>> (Consulté le 5 mai 2022)
113. OQLF. (2005). *Grand dictionnaire terminologique—Agent de bord*. Office québécois de la langue française.
114. Parent, M. (1994). Féminisation et masculinisation des titres de professions au Québec. *La Linguistique*, 30(1), 123-135.
115. Lacroux, M. (2017). *Prêt-e-s à utiliser l'écriture inclusive ? – Libération*. <https://www.liberation.fr/france/2017/09/27/pretes-a-utiliser-l-ecriture-inclusive_1598867/> (Consulté le 23 mai 2022)

116. Hilde Vandervelde. (2017). Genderneutraal taalgebruik – What’s in a Word? *Gendergelijkheid*, 16-17. <<https://demens.nu/wp-content/uploads/2017/11/Magazine-jg5nr4-Dossier.pdf>> (Consulté le 19 mars 2022)
117. Cohen, H. (1995). Alle mensen worden zusters. *DBNL*, 64.
118. Jonquières d’Oriola, P. (2021). « cher.es ami.es » : Le point médian complique-t-il la lecture ? *Sciences Humaines : le langage*, 333, 41.
119. Federaal netwerk Diversiteit. (2022). *Tips voor genderinclusief schrijven*. FOD BOSA.
120. Haddad, R., Baric, C., & Sebagh, C. (2019). *Manuel d’écriture inclusive – Édition augmentée*, 1-28.
121. Combrink, N. (2018). *Het zijn toch maar woorden?* OneWorld, <<https://www.oneworld.nl/lezen/seks-gender/feminisme/het-zijn-toch-maar-woorden/>> (Consulté le 2 avril 2022)
122. Rey-Debove, J., & Rey, A. (2021). Néologisme. In *Le Robert. Édition en ligne*.
123. Fondation émergence & Egale Canada. (2021). *Grammaire neutre*.
124. Vachon-L’Heureux, P., & Guénette, L. (2006). *Avoir bon genre à l’écrit : Guide de rédaction épiciène* (OQLF).
125. Universiteit Antwerpen. *Genderinclusieve Communicatie : Infofiches*. uantwerpen.be. <<https://www.uantwerpen.be/nl/overuantwerpen/organisatie/missie-en-visie/diversiteit/thema-s/lgbtq/genderinclusieve-communicatie/>> (Consulté 19 mai 2022).
126. SPF BOSA. (2015). *M/V wordt M/V/X: federale overheid wil meer genderneutraliteit in vacatures*. Fedweb. <<https://fedweb.belgium.be/nl/nieuws/2015/mv-wordt-mvx-federale-overheid-wil-meer-genderneutraliteit-vacatures>> (Consulté le 14 mars 2022).
127. Céline Labrosse. (2021). Les expressions non sexistes, les mots collectifs et les mots génériques ou généralisants. *Les expressions non sexistes*. <<https://langagenonsexiste.ca/les-expressions/non-sexistes/>> (Consulté le 31 mars 2022).
128. Collignon, C. (2021). *L’évolution de l’expression « en bon père de famille » dans la législation relative au bail d’habitation*. Parlement de Wallonie. <http://www.parlement-wallonie.be>
129. Rivais, R. (2014). Comment le « bon père de famille » vient de disparaître du code civil. *Le Monde.fr*. <https://www.lemonde.fr/vie-quotidienne/article/2014/08/21/comment-le-bon-pere-de-famille-vient-de-disparaitre-du-code-civil_6003843_5057666.html> (Consulté le 10 avril 2022).
130. Verbergt, M. (2021). ‘Goede huisvader’ verdwijnt uit burgerlijk recht. *De Standaard*.
131. Rey-Debove, J., & Rey, A. (2021). Mademoiselle. Dans *Le Robert*.
132. Circulaire relative à la suppression des termes « Mademoiselle », « nom de jeune fille », « nom patronymique », « nom d’épouse » et « nom d’époux » des formulaires et correspondances des administrations, n° 5575/SG (2012). <<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/34682>> (Consulté le 8 mars 2022).
133. Morreale, C., & Winckel, F. (2012). *Proposition de résolution visant à supprimer la référence à la civilité « mademoiselle » des documents et correspondances administratifs au sein des autorités administratives fédérales*. Sénat de Belgique. <<https://www.senate.be/www/?MIval=/publications/viewPub.html&COLL=S&LEG=5&NR=1586&VOLGNR=1&LANG=fr>> (Consulté le 9 avril 2022).
134. Team Taaladvies. (2014). *Mevrouw / juffrouw / mejuffrouw*. <<https://www.vlaanderen.be/taaladvies/taaladviezen/mevrouw-juffrouw-mejuffrouw>> (Consulté le 19 mars 2022).

135. Ms. (2007). In M.-H. Corréard, V. Grundy, J.-B. Ormal-Grenon, & N. Rollin (Éds.), *The Oxford-Hachette French dictionary: French-English, English-French*. Oxford University Press, 4, 1458.
136. Académie Française. (2017). *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive »*. <<https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>> (Consulté le 5 avril 2022).
137. Direction de la langue française. (2017). *Avis relatif à la rédaction dite inclusive*, 1-2.
138. DLF. (2009). *Écrire sans discriminer*. Délégation à la langue française. <<https://www.dlf-suisse.ch/Domains-dactivite/Ecrire-sans-discriminer/Ecrire-sans-discriminer>> (Consulté le 9 mai 2022).
139. OQLF & BDL. (2018). *Rédaction épïcène, formulation neutre, rédaction non binaire et écriture inclusive*. Banque de dépannage linguistique. http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5421
140. OPALE. (s. d.). *Le réseau Opale*. Opale - Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques. <https://www.reseau-opale.org/> (Consulté 10 mai 2022).
141. Réseau OPALE. (2017). *Note : Les pratiques d'écriture inclusive*. Namur. https://www.reseau-opale.org/File/26/OPALE_Note_2017_Ecriture_inclusive.pdf
142. Académie Française. (2021). *Lettre ouverte sur l'écriture inclusive*.
143. Rey-Debove, J., & Rey, A. (2021). Iel. Dans *Le Robert*.
144. Aït Ouariane, M. (2017, octobre 18). *Le «Khey» Alain Rey nous rassure : «La langue française n'est pas en péril»*. <<https://www.20minutes.fr/culture/2149019-20171018-mots-etranagers-feminisation-khey-alain-rey-rassure-langue-francaise-peril>> (Consulté le 29 avril 2022).
145. Halleux, F. (2021). *Iel, l'entrée au dictionnaire d'un pronom polémique*. La Libre.be. <<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2021/11/26/iel-lentree-au-dictionnaire-dun-pronom-polemique-HIDDHNW4FREBHAGJFYJ6SMI4FQ/>> (Consulté le 29 avril 2022).
146. Poel, K. (2021). *De beste wensen van de Taalunie*. <<https://taalunie.org/actueel/196/de-beste-wensen-van-de-taalunie>> (Consulté le 6 mai 2022)
147. *VRT Taal*. (2022). <<https://vrttaal.net/>> (Consulté le 20 janvier 2022).
148. Van Dale Online. (2022). *Hen*. <<https://pakket67.vandale.nl/?dictionaryId=gwn&article=%7B%22search%22%3A%22ingénieur%22,%22index%22%3A0,%22type%22%3A%22EXACT%22,%22dictionaryId%22%3A%22gwn%22%7D&query=hen>> (Consulté le 10 mars 2022).
149. Van Dale Online. (2022). *Ingenieur*. <<https://pakket67.vandale.nl/?dictionaryId=gwn&article=%7B%22search%22%3A%22ingénieur%22,%22index%22%3A0,%22type%22%3A%22EXACT%22,%22dictionaryId%22%3A%22gwn%22%7D&query=ingenieur>> (Consulté le 29 mars 2022).
150. Loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, 2007-05-10/35 (10 mai 2007). <https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&nm=2007002099&la=F> (Consulté le 26 août 2021).
151. Décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, (7 janvier 2016).
152. SPF BOSA. (2021). *Diversity Awards – 2020*. Fedweb. <https://fedweb.belgium.be/fr/a_propos_de_l_organisation/administration_federale/la-diversite-au-sein-de-l-administration-federale/activites/diversity_award/2020> (Consulté le 10 mai 2022).

153. SPF BOSA. (2022). *Charte de la Diversité et de l'Inclusion*. fedweb. <<https://fedweb.belgium.be/fr/actualites/2022/des-repr%C3%A9sentants-du-gouvernement-et-de-ladministration-signent-la-charte-de-la>> (Consulté le 11 mai 2022)
154. Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, n° 2018-703 (2018).
155. *Circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*, (21 novembre 2017). (Légifrance)
156. *Proposition de loi tendant à interdire à l'administration et aux organismes chargés d'une mission de service public, industriel et commercial, l'usage de l'écriture inclusive et le remplacement des chiffres romains par des chiffres arabes dans les écrits où historiquement les chiffres romains ont toujours été utilisés*, (2021). (Légifrance)
157. Gouvernement du Canada. (2017). *Droits des femmes*. <<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/droits-femmes.html>> (Consulté le 10 mai 2022).
158. Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, P.22.1 (2017). (LégisQuébec)
159. Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, P.42.2 (2020). (LégisQuébec)
160. Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, L.C. 2018, ch. 27, art. 661 (2018). (Ministère de la Justice du Canada)
161. Gouvernement du Canada & Bureau de la traduction. (2022). *Écriture inclusive – Principes d'écriture inclusive en français*.
162. Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (24 mars 1995). (Fedlex)
163. Règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes, n° 152.112 (27 janvier 2009). (Le Conseil d'État de la République & le Canton de Neuchâtel)
164. Dubuis, M., Darbellay, F., Moos, M.-A., & Héritier, A. (2019). *Postulat—Écriture inclusive*. Canton du Valais, 1.
165. État de Vaud. (s. d.). *Rédaction égalitaire (épïcène)*. <<https://www.vd.ch/guide-typo3/les-principes-de-redaction/redaction-egalitaire/>> (Consulté le 10 mai 2022).
166. RTS Info. (2022). *L'écriture inclusive bannie de l'administration par le Grand Conseil genevois*. <<https://www.rts.ch/info/regions/geneve/12949854-lecriture-inclusive-bannie-de-ladministration-par-le-grand-conseil-genevois.html>> (Consulté le 11 mai 2022).
167. Roduit, B. (2021) Le respect de règles de la langue française prime l'idéologie, n° 21.3143.
168. Gaulier, J. (2021). *Orthographe au Luxembourg – L'écriture inclusive pointe peu à peu le bout de son nez*. L'Essentiel.
169. Isabelle Simon. (2021). *Vers une écriture du luxembourgeois plus inclusive*. Le Quotidien.
170. *Wet gelijke behandeling van mannen en vrouwen*, (1980) (testimony of Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties).
171. *Algemene wet gelijke behandeling*, (1994) (testimony of Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties).
172. Cultuur en Wetenschap Ministerie van Onderwijs. (2021). *Subsidieregeling gender- en lhbt+-gelijkheid—Kamerstuk—Rijksoverheid.nl*. Ministerie van Algemene Zaken.
173. Ministerie van Buitenlandse Zaken. (2021). *Kamerbrief over IOB evaluatie over gender mainstreaming—Kamerstuk—Rijksoverheid.nl*. Ministerie van Algemene Zaken.
174. Ministerie van Onderwijs, C. en W. (2014). *Bestrijden geweld en discriminatie tegen LHBTI's—LHBTI-emancipatie—Rijksoverheid.nl*. Ministerie van Algemene Zaken.

175. ANP. (2020). *Sekse verdwijnt van Nederlandse identiteitskaarten*. <<https://nos.nl/1/2339485>> (Consulté le 25 février 2022).
176. Recommandation du comité des ministres aux états membres sur l'élimination du sexisme dans le langage, n° R (90) 4 (1990).
177. Comité des Ministres & Conseil de l'Europe. (2007). *Les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes : Recommandation CM/Rec (2007) 17 du Comité des Ministres et exposé des motifs*.
178. Union européenne. (2020). *Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)*. <https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/institutions-and-bodies-profiles/eige_fr> (Consulté le 17 janvier 2022).
179. Ifop. (2017). *Les Français et la décision d'Edouard Philippe vis-à-vis de l'écriture inclusive*. <<https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-la-decision-dedouard-philippe-vis-a-vis-de-lecriture-inclusive/>> (Consulté le 28 novembre 2021).
180. OnzeTaal. (2017). *Genderneutraal irritantste woord*. Onze Taal. <<https://onzetaal.nl/nieuws-en-dossiers/taalnieuws/genderneutraal-irritantste-woord>> (Consulté le 17 avril 2022).
181. Fortier, M. (2022). *L'écriture inclusive reste minoritaire sur les campus*. Le Devoir. <<https://www.ledevoir.com/societe/education/683571/l-ecriture-inclusive-reste-minoritaire-sur-les-campus>> (Consulté le 19 mai 2022).
182. Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (2021). *Règles de féminisation*. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.
183. Wikipédia. (2020). Sondage : Écriture inclusive. In *Wikipédia*. <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Wikip%C3%A9dia:Sondage/%C3%89criture_inclusive&oldid=187727010> (Consulté le 15 avril 2022).
184. Develey, A. (2021). *Apple facilite l'écriture inclusive*. <<https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/apple-facilite-l-ecriture-inclusive-20211207>> (Consulté le 26 avril 2022).
185. AFP. (2021). *Un point médian, un astérisque, deux points... La bataille de l'écriture inclusive fait rage en Suisse*.
186. Dubuis, G. (2022). *L'invitée – Dyslexie et écriture inclusive, un mauvais mariage?* 24 heures. <<https://www.24heures.ch/dyslexie-et-ecriture-inclusive-un-mauvais-mariage-406134805272>> (Consulté le 10 mars 2022).
187. Tardif, D. (2021). *Quelle place le milieu littéraire québécois fait-il aux méthodes d'écriture inclusive?*
188. Nail, N. (2021). *Écriture inclusive : Et si le masculin ne l'emportait plus sur le féminin ? La Rotonde*. <<https://www.larotonde.ca/ecriture-inclusive-et-si-le-masculin-ne-lemportait-plus-sur-le-feminin/>> (Consulté le 15 mai 2022).
189. Sébastien Charlier. (2018). *HEVL0074-1 – Questions d'actualité*. Université de Liège.
190. Poucet, S. (2021, décembre 11). *L'inclusion, un engagement entre collègues*. *Le Soir*,
191. La Libre Belgique. (2020). *Move with Africa : Célébrons nos différences*. <<https://dossiers.lalibre.be/mwa/pdf/2020.pdf>> (consulté le 24 mai 2022)